CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 25 JUIN 2018

PROCÈS VERBAL

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun - BP 20159 - 28103 Dreux cedex
Tél. 02 37 64 82 00 – Fax 02 37 42 89 68
www.dreux-agglomeration.fr

L'an 2018, le 25 juin à 19 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 19 juin, s'est réuni à Ezy-sur-Eure, sous la Présidence de Monsieur Gérard HAMEL.

Etaient Présents

Mme QUENTIN (Abondant), M. CAPERAN (Allainville), M. MARLEIX (Anet), Mme LE BIHAN (Anet), M. RIVIERE (Aunay-sous-Crécy), M. MOUCHARD (Berchères-sur-Vesgre), Mme CROIBIER (Bérou-la-Mulotière), M. ETIENNE AUGUSTIN (Boissy-en-Drouais), **M. BARBIER** (Brezolles), M. LEROMAIN (Broué), M. SANIER (Bû), Mme DE VOS (Charpont), **M. GABORIAU** (Châteauneuf-en-Thymerais), **M. LETHUILLIER** (Chérisy), M. AMELOT (Crucey-Villages), **M. HAMEL** (Dreux), **M. LEMARE** (Dreux), M. DERBALI (Dreux), **M. GABRIELLI** (Dreux), M. LEROUX (Dreux), Mme ROMEZIN (Dreux), M. POISSON (Dreux), Mme BAFFET (Dreux), M. ROSSION (Dreux), M. LE DORVEN (Dreux), M. MAGER MAURY (Dreux), Mme RENAUX-MARECHAL (Ecluzelles), M. LEPORTIER (Ezy-sur-Eure), **Mme ROUSSET** (Ezy-sur-Eure), Mme BONHOMME (Fontaine-les-Ribouts), M. LAVIE (Garancières-en-Drouais), M. BIEUVILLE (Germainville), M. MALHAPPE (Gilles), Mme POUSSARD (Guainville), M. MAISONS P (Ivry-la-Bataille), M. PECQUENARD (La Chaussée d'Ivry), M. GIROUX (Le Boullay-Thierry), M. SIMO (Le Mesnil Simon), M. DEPONDT (Marchezais), Mme BASTON (Marville-Moutiers-Brûlé), M. HUDEBINE (Mézières-en-Drouais), M. CHERON (Montreuil), **M. AUBRY** (Nonancourt), **M. MARIE** (Ormoy), M. MATELET (Ouerre), **M. CRABÉ** (Saint-Ange-et-Torçay), **M. SOURISSEAU** (Saint-Lubin-des-Joncherets), M. VUADELLE (Saint-Lubin-des-Joncherets), Mme FINK (Saint-Lubin-des-Joncherets), M. DAHURON (Saint-Maixme-Hauterive), **M. RIEHL** (Saint-Rémy-sur-Avre), M. GOURDES (Saussay), Mme DESEYNE (Serville), M. GALLAND (Sorel-Moussel), **M. FRARD** (Vernouillet), Mme MANSON (Vernouillet), M. STEPHO (Vernouillet), Mme QUERITE (Vernouillet), M. LESAGE (Vernouillet), Mme MARY (Vernouillet), Mme DELAPLACE (Vert-en-Drouais), M. RIGOURD (Villemeux-sur-Eure).

Suppléances

M. AUGRAS (Châtaincourt) est suppléé par Mme MARIGNIER
Mme LAMY (La Chapelle Forainvilliers) est suppléée par M. GUILLOT
M. LEPETIT (Oulins) est suppléé par Mme PATUREL
M. DEUTSCH (Rouvres) est suppléé par Mme LAVACHERIE

Pouvoirs

Mme GRUPPER-GERSET (Boncourt) **donne pouvoir** à M. MALHAPPE
Mme M'FADDEL-NTIDAM (Dreux) **donne pouvoir** à M. GABRIELLI
Mme LHOMME (Dreux) **donne pouvoir** à M. LE DORVEN
Mme DE LA GIRODAY (Dreux) **donne pouvoir** à M. LEMARE
Mme PHILIPPE (Dreux) **donne pouvoir** à Mme ROMEZIN
M. ALIM (Dreux) **donne pouvoir** à M. LEROUX
M. GAMBUTO (Dreux) **donne pouvoir** à M. FRARD
Mme DEPECHER BOULLAIS (Dreux) **donne pouvoir** à M. MAGER MAURY
M. COLLEU (La Madeleine-de-Nonancourt) **donne pouvoir** à M. MAISONS P.
M. FILLON (Luray) **donne pouvoir** à M. HAMEL
Mme BERDANE (Dreux) **donne pouvoir** à Mme BAFFET
Mme GUILLEMAIN (Saint-Rémy-sur-Avre) **donne pouvoir** à M. RIEHL
M. BLANCHARD (Saint-Sauveur-Marville) **donne pouvoir** à M. CRABE
Mme MINARD (Tremblay-les-Villages) **donne pouvoir** à M. SOURISSEAU
M. LAMRINI (Vernouillet) **donne pouvoir** à Mme QUERITE

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.
Secrétaire de séance : M. Pierre LEPORTIER

***

ORDRE DU JOUR

● **Approbation du procès-verbal du 28 mai 2018**

◤ADMINISTRATION GENERALE

Finances

1. Comptes administratifs et comptes de gestion 2017, affectation des résultats, budgets supplémentaires 2018 - Présentation générale

- **1.1** Budget principal
- **1.2** Budget annexe Assainissement
- **1.3** Budget annexe SPANC
- **1.4** Budget annexe Eau
- **1.5** Budget annexe Déchets
- **1.6** Budget annexe Centre de Tri
- **1.7** Budget annexe Office de Tourisme
- **1.8** Budget annexe Atelier à spectacle
- **1.9** Budget annexe Transport
- **1.10** Budget annexe Location-Vente
- **1.11** Budget annexe Lotissement
- **1.12** Budget annexe ZAC Les Forts
- **1.13** Budget annexe ZAC Porte Sud
- **1.14** Budget annexe ZAC Les Merisiers
- **1.15** Budget annexe ZAC des Livraindières
- **1.16** Budget annexe ZAC de Coutumel
- **1.17** Budget annexe Parcs de stationnement : budget supplémentaire

2. Budget annexe Centre de tri : clôture de l'autorisation de programme

3. Budget assainissement : amortissement exceptionnel des biens mis à disposition

Vie institutionnelle

4. Retrait de délégations au Bureau et au Président

Ressources humaines et mutualisation

5. Modification du tableau des effectifs

◤ENFANCE, JEUNESSE, FAMILLE ET SPORT

Sport

6. Piscine de Vernouillet : modification de l'intérêt communautaire de la compétence *« Équipements culturels et sportifs »*

7. Délégation de Service Public « Exploitation du Centre Aquatique AgglOcéane » : rapport d'activité 2017

8. Contrat de Partenariat Public Privé Centre Aquatique « AgglOcéane » : rapport d'activité 2017

9. Centre Aquatique « AgglOcéane » : tarifs indexés applicables au 1er juillet 2018

Enfance, jeunesse, famille

10. Délégation de Service Public « Petite-Enfance et Enfance Brezolles/Laons » : rapport d'activité 2017

◤ACCUEILS DE PROXIMITE

Portage des repas

11. Actualisation des tarifs 2018

◤AMENAGEMENT, EQUILIBRE DU TERRITOIRE ET TRANSPORTS

Aménagement et équilibre du territoire

12. Arrêt du Schéma de Cohérence Territoriale

Transports

13. Délégation de Service Public Linéad : rapport d'activité 2017
14. DSP Linéad - avenant 3
15. Convention avec l'EPN pour l'organisation des transports scolaires

◤DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TERRITORIAL

Développement économique

16. Parking Silo : tarif de stationnement
17. Concession d'aménagement du Parc d'entreprises La Radio à Dreux : retrait la délibération n°2017-250

◤CULTURE ET TOURISME

Atelier à spectacle

18. Saison artistique et culturelle 2018/2019 : autorisation de signature des conventions et fixation des tarifs des billets et abonnements

◤COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT ET LE BUREAU PAR DELEGATION

19. Décisions prises par le Président et le bureau du 14 mai 2018

Avant de passer à l'examen de l'ordre du jour, M. HAMEL remercie Monsieur Michel LEPORTIER d'accueillir le conseil communautaire à Ezy-Sur-Eure.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal du Conseil du 28 mai est approuvé à l'unanimité.

◤ADMINISTRATION GENERALE

Finances

1.1 Budget Principal : compte de gestion 2017

Rapporteur : Michel LETHUILLIER

Le compte de gestion est établi par le trésorier. Il retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif. Le compte de gestion est soumis au vote du conseil communautaire qui constate ainsi la stricte concordance des deux documents.

Les résultats de l'exercice du budget principal de la communauté d'agglomération du Pays de Dreux, tels qu'ils résultent du **compte de gestion,** sont les suivants :

RESULTATS D'EXECUTION DE L'EXERCICE 2017

	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT (2016) (€)	**PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT** (€)	**RESULTAT DE L'EXERCICE (2017)** (€)	**RESULTAT DE CLOTURE (2017)** (€)
INVESTISSEMENT	-833 526,63	0,00	-1 859 149,40	**-2 692 676,03**
FONCTIONNEMENT	12 081 200,90	516 656,99	-3 990 911,98	**7 573 631,93**
TOTAL	**11 247 674,27**	**516 656,99**	**-5 850 061,38**	**4 880 955,90**

Le compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenu par le trésorier est concordant avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenu par M. le Président de la communauté d'agglomération du Pays de Dreux. Le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés, et il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-12, L.2121-31, D.2343-3 et 5,
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Considérant que le compte de gestion fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,
DECIDE :

- **D'adopter** le compte de gestion du trésorier du Budget Principal pour l'exercice 2017 dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif de l'année 2017.

Budget Principal : compte administratif 2017

Rapporteur : Michel LETHUILLIER

Le compte administratif 2017 retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours de l'année 2017, y compris le cas échéant celles qui ont été engagées mais non mandatées (restes à réaliser). Il doit être approuvé par le conseil communautaire avant le 30 juin 2018.

Le tableau ci-dessous reprend une vue d'ensemble du compte administratif 2017 du budget principal :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES (€)	RECETTES (€)	DEPENSES (€)	RECETTES (€)
Alloué	60 054 128,91	60 054 128,91	13 308 073,97	13 308 073,97
Réalisé (hors provisions)	46 075 892,97	49 084 980,99	5 677 986,72	3 818 837,32
Résultat de l'exercice	**3 009 088,02**		**-1 859 149,40**	
Reprise du résultat N-1	11 564 543,91		-833 526,63	
Provisions	7 000 000,00			
Résultat de clôture	**7 573 631,93**		**-2 692 676,03**	
Restes à réaliser	-	-	3 441 128,80	2 372 986,70
Résultats nets	**7 573 631,93**		**-3 760 818,13**	
Ajustements budget Parcs de stationnement			733 013,33	
Résultats nets	**7 573 631,93**		**-4 493 831,46**	
SOLDE NET	**3 079 800,47**			

L'ajustement de 733 013,33 € lié à la création du budget annexe « Parcs de stationnement » correspond au solde des écritures comptables (dépenses – recettes) relatives à l'opération de construction du parking silo réalisées en 2016 et 2017 sur le budget principal et qui devront être annulées sur ce budget et réémises sur le budget annexe.

	DEPENSES (€ - TTC)			RECETTES (€ - TTC)
2016	-		2016	748 672,00
2017	501 108,67		2017	485 450,00
TOTAL	501 108,67		TOTAL	1 234 122,00

SOLDE : 733 013,33 €

Les excédents de fonctionnement constatés sont principalement liés :

- à des recettes fiscales supérieures d'environ 600 000 € aux montants alloués, provenant de rôles supplémentaires et de la perception de 5 trimestres de TASCOM au lieu de 4,
- à des crédits consommés inférieurs aux crédits prévus : la subvention d'équilibre versée du budget principal au budget transport a été réduite compte tenu du montant perçu au titre du versement transport, et les réalisations correspondant aux charges à caractère général, à la masse salariale et aux frais financiers sont inférieures aux prévisions.

FONCTIONNEMENT

Recettes et dépenses de fonctionnement se répartissent ainsi :

RECETTES (€)	CA 2016	BP 2017	ALLOUE 2017	CA 2017
Atténuations de charges	53 708	30 000	30 000	48 233
Produits des services	3 075 676	3 363 226	3 379 136	3 422 736
Impôts et taxes	32 452 696	32 284 230	30 876 706	31 497 390
Dotations, subventions et participations	13 316 725	12 968 190	13 494 759	13 577 703
Autres produits de gestion courante	157 961	213 384	213 384	250 484
Produits financiers	34 853	34 851	34 851	34 851
Produits exceptionnels	487 595	47 900	68 749	131 191
Opérations d'ordre	1 687 566	381 000	392 000	122 392
SOUS TOTAL	**51 266 779**	**49 322 781**	**48 489 585**	**49 084 981**
Résultat de fonctionnement reporté	10 512 409		11 564 544	11 564 544
CUMUL	**61 779 188**	**49 322 781**	**60 054 129**	**60 649 525**

DEPENSES (€)	CA 2016	BP 2017	ALLOUE 2017	CA 2017
Charges à caractère général	3 825 608	4 928 377	5 061 630	4 036 201
Charges de personnel	10 359 120	11 170 299	11 170 299	10 798 744
Attributions de compensation, reversements de fiscalité, FNGIR	26 151 011	26 044 333	26 044 333	25 914 371
Autres charges de gestion courante	5 578 702	4 624 002	3 950 520	3 316 457
Charges financières	767 082	756 070	756 070	661 849
Charges exceptionnelles	167 959	23 700	2 932 277	287 339
Virement à la section d'investissement	0	276 000	1 639 000	0
Opérations d'ordre	2 848 446	1 500 000	1 500 000	1 060 932
SOUS TOTAL	**49 697 987**	**49 322 781**	**53 054 129**	**46 075 893**
Dotations aux provisions			7 000 000	7 000 000
CUMUL	**49 697 987**	**49 322 781**	**60 054 129**	**53 075 893**

Par compétences, les dépenses et recettes réelles de fonctionnement se ventilent ainsi, étant précisé que :

- les chiffres présentés sont ceux tirés des comptes administratifs 2016 et 2017 : pour une appréciation plus fine du coût réel des services, il conviendrait de retraiter certaines informations (par exemple, les opérations exceptionnelles, le coût du personnel encadrant …),
- seules les dépenses et les recettes réelles de fonctionnement sont retenues dans les tableaux présentés, à l'exception des opérations d'ordre, des opérations d'investissement et du remboursement du capital,
- tous les emprunts souscrits sur le budget principal ne sont pas affectés aux différentes compétences qu'ils ont financées (ils apparaissent dans la rubrique Administration Générale).

Administration générale et fiscalité :

	CA 2016	CA 2017	Variation 2017/2016
011 - Charges à caractère général	738 013	764 945	3,65%
012 - Charges de personnel	2 635 762	2 742 193	4,04%
014 – Atténuation de produits	26 151 011	25 914 371	-0,90%
65 - Charges de gestion courante	392 459	481 564	22,70%
66 – Charges financières	335 438	269 616	-19,62%
67 - Charges exceptionnelles	9 744	74 408	663,62%
Total DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**30 262 427**	**30 247 097**	**-0,05%**
013 - Remboursements frais de personnel	30 994	35 093	13,22%
70 - Produits du service	442 899	379 448	-14,33%
73 – Impôts et taxes	32 452 696	31 497 390	-2,94%
74 - Dotations et participations	11 642 798	11 383 414	-2,23%
75 – Autres produits de gestion courante	17 517	1 782	-89,83%
76 – Produits financiers	34 853	34 851	-0,01%
77 – Produits exceptionnels	22 531	48 033	113,19%
Total RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**44 644 288**	**43 380 011**	**-2,83%**

Communication, cérémonies (vœux …) :

	CA 2016	CA 2017	Variation 2017/2016
011 - Charges à caractère général	261 088	177 492 (1)	-32,02%
012 - Charges de personnel	309 501	291 027	-5,97%
65 - Charges de gestion courante	15 211	10 039	-34,00%
67 - Charges exceptionnelles	1 200	0	-100,00%
Total DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**587 001**	**478 558**	**-18,47%**
013 - Remboursements frais de personnel	3	203	5857,65%
70 - Produits (remboursements communes et budgets annexes)	22 625	37 100	63,98%
Total RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**22 629**	**37 303**	**64,85%**

(1) Réaffectation des dépenses de communication dans chaque compétence

Développement économique :

	CA 2016	CA 2017	Variation 2017/2016
011 - Charges à caractère général	239 088	179 477	-24,93%
012 - Charges de personnel	471 657	499 355	5,87%
65 - Charges de gestion courante	804 325 (1)	530 382	-34,06%
66 - Charges financières	74 977	90 963	21,32%
67 - Charges exceptionnelles	17 774	75 440	324,43%
Total DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**1 607 820**	**1 375 616**	**-14,44%**
70 – Produits du service	59 062	87 048	47,38%
74 – Dotations et participations	76 857	28 782	-62,55%
75 - Autres produits de gestion courante	536	20 843	3792,16%
77 - Produits exceptionnels	400 155 (2)	561	-99,86%
Total RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**536 610**	**137 234**	**-74,43%**

(1) Dont admission en non valeurs : 329 797 €
(2) Cession de bâtiment

Politique de la Ville :

	CA 2016	CA 2017	Variation 2017/2016
011 - Charges à caractère général (1)	129 846	397 677	206,27%
012 - Charges de personnel	0	24 986	
65 - Charges de gestion courante	25 612	5 000	-80,48%
Total DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**155 459**	**427 662**	**175,10%**
74 – Dotations et participations	353 426	168 472	-52,33%
Total RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**353 426**	**168 472**	**-52,33%**

(1) Le coût global des études s'apprécie sur les 2 exercices

Aménagement du territoire :

	CA 2016	CA 2017	Variation 2017/2016
011 - Charges à caractère général	124 598	338 681 (1)	171,82%
012 - Charges de personnel	645 784	703 113	8,88%
65 - Charges de gestion courante	19 459	23 099	18,71%
67 - Titres annulés sur exercice extérieur	0	4 083	
Total DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**789 841**	**1 068 977**	**35,34%**
013 - Remboursements frais de personnel	1 298	91	-93,01%
70 – Produits du service	284 603	350 670 (1)	23,21%
74 – Dotations et participations	107 853	174 769	62,04%
Total RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**393 755**	**525 530**	**-7,75%**

(1) En 2017, lancement de la mission « Conseil en intégration paysagère et écologique » et de l'étude « Elaboration de la trame vert
recettes correspondantes

Enfance, jeunesse, famille :

- Ecole maternelle et restauration scolaire

	CA 2016	CA 2017	Variation 2017/2016
011 - Charges à caractère général	87 703	77 064	-12,13%
012 - Charges de personnel	183 383	189 977	3,60%
65 - Charges de gestion courante (subventions°	13 848	14 083	1,69%
67 - Charges exceptionnelles	231		-100,00%
Total DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**285 165**	**281 124**	**-1,42%**
013 - Remboursements frais de personnel	23	195	752,14%
70 – Produits cantine	50 912	56 403	10,78%
74 – Dotations et participations	49 377	35 954	-27,18%
Total RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**100 312**	**92 552**	**-7,74%**

- Pôle famille, crèches et garderies

	CA 2016	CA 2017	Variation 2017/2016
011 - Charges à caractère général	177 137	186 474	5,87%
012 - Charges de personnel	828 358	868 202	4,81%
65 - Charges de gestion courante	2 711	2 931	8,09%
67 - Charges exceptionnelles		93	
Total DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**1 008 206**	**1 057 700**	**5,01%**
013 - Remboursements frais de personnel	3 753	3 102	-17,35%
70 – Participations des familles	115 371	99 590	-13,68%
74 – Financement CAF	233 344	712 622 (1)	205,40%
77 - Produits exceptionnels	204		-100,00%
Total RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**352 672**	**815 313**	**131,18%**

(1) Renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse : versement en 2017 des prestations 2016 et 2017

- Accueils de loisirs et activités pour les jeunes

	CA 2016	CA 2017	Variation 2017/2016
011 - Charges à caractère général	660 216	587 598	-11,00%
012 - Charges de personnel	2 507 887	2 741 066	9,30%
65 - Charges de gestion courante	111 273	139 037	24,95%
66 - Charges financières	24 374	22 077	-9,43%
67 - Charges exceptionnelles		241	
Total DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**3 303 750**	**3 490 019**	**5,64%**
013 - Remboursements frais de personnel	9 887	3 733	-62,24%
70 – Participations des familles	809 485	861 363	6,41%
74 – Financement CAF	762 333	995 817	30,63%
75 - Autres produits de gestion courante	284	445	56,58%
77 - Produits exceptionnels	35 376	5 989	-83,07%
Total RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**1 617 364**	**1 867 347**	**15,46%**

Equipements sportifs :

- Gymnases et dojo

	CA 2016	CA 2017	Variation 2017/2016
011 - Charges à caractère général	206 980	137 130	-33,75%
012 - Charges de personnel	235 747	253 606	7,58%
Total DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**442 727**	**390 736**	**-11,74%**
013 - Remboursements frais de personnel	844	533	-36,84%
70 – Subvention Conseil Départemental	40 107	38 019	-5,21%
77 - Produits exceptionnels	1 230	65 905 (1)	5259,21%
Total RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**42 181**	**104 458**	**147,64%**

(1) Remboursement de la taxe d'aménagement et de la taxe d'archéologie préventive payées au titre du dojo

- Centre aquatique AglgOcéane

	CA 2016	CA 2017	Variation 2017/2016
011 - Charges à caractère général	420 779	443 710	5,45%
66 - Charges financières	383 449 (1)	242 671	-36,71%
Total DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**804 345**	**686 406**	**-14,66%**
70 – Produits du service	20 920	0 (2)	-100,00%
77 - Produits exceptionnels	13 124	11 685	-10,96%
Total RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**34 044**	**11 685**	**-65,68%**

(1) Opérations de régularisation intervenues en 2016

(2) Depuis le renouvellement de la DSP, tous les produits sont perçus par le délégataire

Equipements culturels :

- Médiathèque (dont 100 % bâtiment Odyssée) / Archives

	CA 2016	CA 2017	Variation 2017/2016
011 - Charges à caractère général	322 228	348 190	8,06%
012 - Charges de personnel	1 117 706	1 099 231	-1,65%
65 – Admissions en non valeurs	3 815	1 565	-58,98%
66 - Charges financières	11 212	8 251	-26,41%
67 – Titres annulés sur exercices antérieurs	58	213	266,48%
Total DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**1 455 020**	**1 457 450**	**0,17%**
013 - Remboursements frais de personnel	1 814	23	-98,72%
70 – Produits du service	167 204 (1)	94 107	-43,72%
74 – Aides emplois aidés	13 407	15 864	18,33%
77 - Produits exceptionnels	1 600	251	-84,30%
Total RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**184 025**	**110 246**	**-40,09%**

(1) Facturation de la mise à disposition du personnel des archives pour 2015 (6 mois) et 2016 (12 mois)

- Conservatoire

	CA 2016	CA 2017	Variation 2017/2016
011 - Charges à caractère général	22 007	25 503	15,88%
012 - Charges de personnel	863 612	870 150	0,76%
65 – Charges de gestion courante (dont admissions en non valeurs)	961	890	-7,40%
67 – Titres annulés sur exercices antérieurs	0	471	
Total DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**886 580**	**897 013**	**1,18%**
013 - Remboursements frais de personnel	0	2 099	
70 – Cotisations	113 668	127 196	11,90%
77 - Produits exceptionnels	0	953	
Total RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**113 668**	**130 248**	**14,59%**

Rivières et plan d'eau, services extérieurs (Entretien de l'ensemble des espaces extérieurs propriété de l'Agglomération) **:**

	CA 2016	CA 2017	Variation 2017/2016
011 - Charges à caractère général	118 495	112 293	-5,23%
012 - Charges de personnel	292 576	303 712	3,81%
65 - Charges de gestion courante	131 899	132 974	0,82%
66 - Charges financières	9 546	8 655	-9,34%
67 - Charges exceptionnelles	1 326	770	-41,91%
Total DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**553 842**	**558 404**	**0,82%**
013 - Remboursements frais de personnel	1 800	3 030	68,37%
70 - Produits du service	33 056	56 168	69,92%
74 - Dotations et participations	53 274	46 645	-12,44%
77 - Produits exceptionnels	3 150	0	-100,00%
Total RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**91 280**	**105 842**	**15,95%**

Portage de repas à domicile :

	CA 2016	CA 2017	Variation 2017/2016
011 - Charges à caractère général	132 389	113 129	-14,55%
012 - Charges de personnel	159 161	130 376 (1)	-18,09%
65 – Admissions en non valeurs	421	377	-10,39%
Total DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**291 971**	**243 883**	**-16,47%**
013 - Remboursements frais de personnel	1 690	132	-92,20%
70 - Produits du service	100 643	153 978 (2)	52,99%
74 – Aides emplois aidés	3 327	0	-100,00%
Total RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**105 660**	**154 110**	**45,85%**

(1) Baisse des charges de personnel suite au reclassement d'un agent

(2) Augmentation du chiffre d'affaires du service

Gendarmerie et CISPD :

- Gendarmerie

	CA 2016	CA 2017	Variation 2017/2016
011 - Charges à caractère général (dont crédit bail)	102 377	81 590 [1]	-20,30%
Total DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**102 377**	**81 590**	**-20,30%**
70 - Loyers	138 024	227 164 [1]	64,58%
Total RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**138 024**	**227 164**	**64,58%**

[1] En 2017, seulement 3 trimestres de crédit bail (chapitre 011) et 5 trimestres de loyers (chapitre 70)

- CISPD

	CA 2016	CA 2017	Variation 2017/2016
011 - Charges à caractère général	0	327	
012 - Charges de personnel	0	27 347	
Total DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**0**	**27 674**	

Aire d'accueil des gens du voyage :

	CA 2016	CA 2017	Variation 2017/2016
011 - Charges à caractère général	80 974	66 746	-17,57%
012 - Charges de personnel	23 469	22 934	-2,28%
65 – Admissions en non valeurs	2 252	344	-84,72%
66 - Charges financières	4 248	3 497	-17,67%
67 - Charges exceptionnelles	0	658	
Total DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**110 942**	**94 179**	**-13,61%**
70 - Droits de stationnement	18 833	13 916	-26,11%
74 - Subvention CAF	20 728	15 364	-25,88%
77 – Produits exceptionnels	0	-3 966	
Total RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**39 562**	**25 314**	**-36,01%**

Par ailleurs, les flux intervenus entre budget principal et budgets annexes en 2017 sont les suivants :

	CA 2016	CA 2017
SUBVENTIONS D'EQUILIBRE		
Atelier à spectacles	1 000 000	1 010 000
Office de Tourisme	274 000	232 000
Transports	2 250 000	350 000
SPANC	134 945	50 000
ASSAINISSEMENT		
Remboursement EP (DSP) et subventions d'équilibre EU retenues dans les transferts de charges	358 593	381 643
Total DEPENSES	**4 017 538**	**2 023 643**
FRAIS DE STRUCTURE		
Déchets	700 000	720 000
Centre de tri	80 000	80 000
Assainissement collectif	-	235 000 (1)
Total RECETTES	**780 000**	**1 035 000**

(1) Frais de structure au titre de 2016 et 2017

INVESTISSEMENT

Dépenses et recettes d'investissement se répartissent ainsi :

	DEPENSES (€)	RECETTES (€)
Emprunts : remboursement du capital (dont PPP)	1 640 728	107 160
Opérations réelles d'investissement	3 512 434	2 249 350
TOTAL OPERATIONS REELLES	**5 153 162**	**2 356 511**
Opérations d'ordre (dotations aux amortissements et amortissement des subventions	524 825	1 462 326
TOTAL INVESTISSEMENT	**5 677 987**	**3 818 837**

Les dépenses correspondant à des équipements structurants se présentent ainsi :

- Construction d'un accueil de loisirs à Bû

Dépenses : Liquidé 2017 : 416 754 €
Restes à réaliser 2017 : 7 978 €

Recettes : Liquidé 2017 : 199 194 €
Restes à réaliser 2017 : 147 600 €

- Construction d'un accueil de loisirs à Broué

Dépenses : Liquidé 2017 : 271 281 €
Restes à réaliser 2017 : 12 842 €

Recettes : Liquidé 2017 : 148 551 €
Restes à réaliser 2017 : 128 100 €

- Réhabilitation de l'accueil périscolaire de Sorel Moussel

Dépenses :	Liquidé 2017 :	66 592 €
	Restes à réaliser 2017 :	366 501 €
Recettes :	Liquidé 2017 :	137 716 €
	Restes à réaliser 2017 :	244 504 €

- Construction de la Maison des Espaces Naturels

Dépenses :	Liquidé 2017 :	108 863 €
	Restes à réaliser 2017 :	2 387 953 €
Recettes :	Liquidé 2017 :	283 395 €
	Restes à réaliser 2017 :	1 496 699 €

Les autres dépenses réelles d'investissement (hors remboursement du capital) se répartissent ainsi :

Très haut débit - Annuité	129 873 €
Acquisition de matériel informatique, de téléphonie et logiciels	227 862 €
Réserves foncières A154	916 512 €
Acquisition d'autres terrains	33 153 €
Entretien des bâtiments	456 067 €
Etudes (SCOT, PLH, vidéo-protection…)	74 632 €
Acquisition de mobilier, d'équipements et de matériels pour les structures et les services, de véhicules	147 707 €
Acquisition d'actions GEDIA	19 800 €
Soldes de travaux engagés au cours des exercices précédents (aménagement du siège, parc de stationnement de Marchezais Broué)	21 802 €
Travaux pour compte de tiers (refacturés)	77 326 €

Monsieur HAMEL, Président, quitte la séance et la présidence du conseil est assurée par Monsieur Michel LETHUILLIER, 3ième Vice-président.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-12, L.2121-14, L.2121-31, R.2121-8 et D.2343-3 et 5,
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2017,
Considérant que le compte de gestion adopté précédemment fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif,

M. HAMEL s'étant retiré,
Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,
DECIDE :

- **D'approuver** le compte administratif de l'exercice 2017 du Budget Principal de la communauté d'agglomération du Pays de Dreux.

Budget Principal : affectation des résultats 2017

Il convient d'affecter les résultats de clôture de l'exercice 2017 du budget Principal de la communauté d'agglomération du Pays de Dreux, qui ont été constatés au Compte Administratif 2017, soit :

- section de fonctionnement : **7 573 631,93 €,**
- section d'investissement : **-2 692 676,03 €.**

Dans le cadre de l'affectation des résultats, il convient de prendre également en compte les restes à réaliser (en section d'investissement). Pour 2017, les montants sont les suivants :

Dépenses	3 441 128,80
Recettes	2 372 986,70
Solde	**- 1 068 142,10**

Aussi, conformément à l'Instruction Budgétaire et Comptable M14, il est proposé d'affecter les résultats de clôture de l'exercice 2017 de la manière suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT
DEPENSES
2 692 676,03 € au compte D001 «Solde d'investissement reporté»,
RECETTES
4 166 317,46 € au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé »,
SECTION DE FONCTIONNEMENT
RECETTES
3 407 314,47 € au compte R002 «Résultat de fonctionnement reporté».

Les restes à réaliser 2017 ainsi que cette affectation de résultats sont repris au budget supplémentaire 2018 du budget principal.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,
Vu le compte administratif 2017 du Budget principal,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,
DECIDE :

- **D'approuver** l'affectation des résultats de clôture de l'exercice 2017 du Budget Principal de la communauté d'agglomération du Pays de Dreux proposée ci-dessus.

Budget Principal : budget supplémentaire 2018

Le budget supplémentaire permet d'ajuster le budget primitif de l'exercice en cours en prenant en compte les décisions prises après le vote de ce budget, mais également de reprendre les résultats de l'exercice antérieur.

Le budget supplémentaire 2018 du budget principal s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de :
- **3 554 709,47 €** en section de fonctionnement,
- **7 473 586,83 €** en section d'investissement,

soit **un total de 11 028 296,30 €.**

Les principales caractéristiques de ce budget supplémentaire sont les suivantes :

	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	**RECETTES**
Ajustement FPIC		- 7 712,00
Fiscalité : rôles supplémentaires		128 027,00
Ajustements de crédits recettes		6 620,00
Subventions Multi services/CCI/Villes au carré	22 800,00	
Ajustements de crédits dépenses (opérations exercice N-1 non rattachées, études, …)	101 994,00	
SOUS TOTAL OPERATIONS REELLES	**124 794,00**	**126 935,00**
Ajustements dotations aux amortissements et provisions	327 514,00	20 460,00
Virement à la section d'investissement	52 458,67	
SOUS TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	**379 972,67**	**20 460,00**
Reprise du résultat de clôture		**3 407 314,47**
Dépenses imprévues	1 000 000,00	
Charges exceptionnelles	2 049 942,80	
TOTAL	**3 554 709,47**	**3 554 709,47**

	INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	**RECETTES**
Acquisition terrain autour du plan d'eau	17 000,00	
Ajustements de crédits	15 000,00	
Complément étude projet numérique	53 200,00	53 200,00
SOUS TOTAL OPERATIONS REELLES	**85 200,00**	**53 200,00**
Ajustements dotations aux amortissements et provisions	20 460,00	327 514,00
Virement de la section de fonctionnement		52 458,67
SOUS TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	**20 460,00**	**379 972,67**
Reprise du résultat de clôture	**2 692 676,03**	
Excédents de fonctionnement capitalisés		4 166 317,46
Restes à réaliser	3 441 128,80	2 372 986,70
Annulation des opérations 2016 et 2017 "parking silo"	1 234 122,00	501 110,00
TOTAL	**7 473 586,83**	**7 473 586,83**

Vu la délibération n°2018-154 du 25 juin 2018 portant affectation des résultats 2017 du budget principal de la communauté d'agglomération du Pays de Dreux,
Vu l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2017,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,
DECIDE :

- **D'approuver** le budget supplémentaire 2018 relatif au Budget Principal de la communauté d'agglomération du Pays de Dreux arrêté tant en dépenses qu'en recettes à la somme de **11 028 296,30 €.**

1.2 Budget annexe Assainissement : compte de gestion 2017

Les résultats de l'exercice du budget Assainissement tels qu'ils résultent du **compte de gestion** sont les suivants :

RESULTATS D'EXECUTION DE L'EXERCICE 2017

	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT (2016) (€)	**PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2017** (€)	**RESULTAT DE L'EXERCICE 2017** (€)	**RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2017** (€)
INVESTISSEMENT	-8 248 579,23	0,00	6 375 419,12	**-1 873 160,11**
FONCTIONNEMENT	2 526 132,52	2 526 132,52	2 281 516,07	**2 281 516,07**
TOTAL	**-5 722 446,71**	**2 526 132,52**	**8 656 935,19**	**408 355,96**

Le compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenu par le trésorier est concordant avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenu par M. le Président de la communauté d'agglomération du Pays de Dreux. Le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés, et il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-12, L.2121-31, D.2343-3 et 5,
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Considérant que le compte de gestion fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,
DECIDE :

- **D'adopter** le compte de gestion du trésorier du budget annexe Assainissement pour l'exercice 2017 dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif de l'année 2017.

Budget annexe Assainissement : compte administratif 2017

Le tableau ci-dessous reprend une vue d'ensemble du compte administratif 2017 du budget annexe Assainissement :

	FONCTIONNEMENT		**INVESTISSEMENT**	
	DEPENSES (€)	RECETTES (€)	DEPENSES (€)	RECETTES (€)
Alloué	8 520 181,31	8 520 181,31	19 304 040,50	19 304 040,50
Réalisé	5 559 610,90	7 841 126,97	4 538 090,91	10 913 510,03
Résultat de l'exercice	**2 281 516,07**		**6 375 419,12**	
Reprise du résultat N-1	0,00		-8 248 579,23	
Résultat de clôture	**2 281 516,07**		**-1 873 160,11**	
Restes à réaliser	-	-	860 297,25	1 902 667,12
Résultats nets	**2 281 516,07**		**-830 790,24**	

Dépenses et recettes (hors reprise de résultats) se répartissent ainsi :

EN FONCTIONNEMENT :

	ALLOUE 2017 €	**REALISE 2017 €**
DEPENSES		
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 079 981,89	1 022 656,31
012 - CHARGES DE PERSONNEL	945 741,00	902 710,61
014 – REVERSEMENT DE LA REDEVANCE MODERNISATION A L'AGENCE DE L'EAU	131 359,84	131 353,04
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE : COTISATION SIAVA ET ADMISSIONS EN NON VALEURS	88 000,00	80 320,09
66 – INTERETS D'EMPRUNT	1 396 500,00	1 326 822,31
67 – TITRES ANNULES SUR EXERCICE ANTERIEURS ET REMBOURSEMENTS DE REDEVANCES USAGERS	225 000,00	195 012,45
Sous total dépenses réelles de fonctionnement	***3 866 582,73***	***3 658 874,81***
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 754 617,67	0,00
042 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	2 898 980,91	1 900 736,09
Sous total dépenses d'ordre de fonctionnement	***4 653 598,58***	***1 900 736,09***
Total	**8 520 181,31**	**5 559 610,90**
RECETTES		
013 – REMBOURSEMENTS DE FRAIS DE PERSONNEL	5 000,00	6 450,08
70 - PRODUITS : REDEVANCE ASSAINISSEMENT, PFAC, FACTURATIONS TRAVAUX …	6 560 462,31	6 267 341,57
74 – PRIME EPURATION, SUBVENTIONS AGENCE DE L'EAU, VERSEMENTS DU BUDGET PRINCIPAL	558 625,00	182 313,27
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	226 094,00	235 720,01
78 - REPRISE D'UNE PROVISION CONSTITUEE POUR LES TRAVAUX DE MAILLAGE D'ASSAINISSEMENT	1 000 000,00	1 000 000,00

Sous total recettes réelles de fonctionnement	***8 350 181,31***	***7 691 824,93***
042 - AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS	170 000,00	149 302,04
Sous total recettes d'ordre de fonctionnement	***170 000,00***	***149 302,04***
Total	**8 520 181,31**	**7 841 126,97**

EN INVESTISSEMENT :

	ALLOUE 2017 €	**REALISE 2017 €**
DEPENSES		
13 – REMBOURSEMENT DE SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	100 000,00	0,00
16 – REMBOURSEMENT DU CAPITAL EMPRUNTE	1 801 000,00	1 665 262,76
20 – ETUDES PATRIMONIALE ET STRATEGIQUE DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT	495 500,48	297 943,92
21 – ENTRETIEN ET RENOUVELLEMENT D'EQUIPEMENTS ET DES RESEAUX ET TRAVAUX PONCTUELS D'EXTENSION	1 650 390,56	696 522,26
22 - IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION	10 000,00	0,00
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	6 160 304,83	1 719 719,58
4581 - OPERATIONS D'INVESTISSEMENT SOUS MANDAT - DEPENSES	468 265,40	9 340,35
Sous total dépenses réelles d'investissement	***10 685 461,27***	***4 388 788,87***
040 – AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS	170 000,00	149 302,04
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	200 000,00	0,00
Sous total dépenses d'ordre d'investissement	***370 000,00***	***149 302,04***
Total	**11 055 461,27**	**4 538 090,91**
RECETTES		
10 - AFFECTATION DU RESULTAT 2016	2 526 132,52	2 526 132,52
13 - SUBVENTIONS AGENCE DE L'EAU	4 611 021,51	1 994 894,00
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	6 585 659,91	4 088 413,00
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS (REGULARISATIONS SUR MANDATS PRINCIPALEMENT)	180 000,00	305 859,97
4582 - OPERATIONS D'INVESTISSEMENT SOUS MANDAT - RECETTES	547 627,98	97 474,45
Sous total recettes réelles d'investissement	***14 450 441,92***	***9 012 773,94***
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 754 617,67	0,00
040 – DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	2 898 980,91	1 900 736,09
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	200 000,00	0,00
Sous total recettes d'ordre d'investissement	***4 853 598,58***	***1 900 736,09***
Total	**19 304 040,50**	**10 913 510,03**

Les **dépenses d'investissement** inscrites au chapitre 23 correspondent principalement à la poursuite des travaux de maillage d'assainissement sur le territoire de ex-Dreux agglomération (fin de l'autorisation de programme n°1 et poursuite de l'autorisation de programme n°3), à des travaux d'extension de réseaux sur les communes de Bérou la Mulotière, Ezy sur Eure (autorisation de programme n°2) et Saint Rémy sur Avre et au démarrage de la mission de maitrise d'œuvre pour des travaux de création d'un réseau d'assainissement à Ecluzelles.

Monsieur HAMEL, Président, quitte la séance et la présidence du conseil est assurée par Monsieur Michel LETHUILLIER, 3ième Vice-président.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-12, L.2121-14, L.2121-31, R.2121-8 et D.2343-3 et 5,
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2017,
Considérant que le compte de gestion adopté précédemment fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif,

M. HAMEL s'étant retiré,
Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,
DECIDE :

- **D'approuver** le compte administratif de l'exercice 2017 du budget annexe Assainissement de la communauté d'agglomération du Pays de Dreux.

Budget annexe Assainissement : affectation des résultats 2017

Il convient d'affecter les résultats de clôture de l'exercice 2017 du budget annexe Assainissement, qui ont été constatés au Compte Administratif 2017, soit :

- section de fonctionnement : **2 281 516,07 €,**
- section d'investissement : **-1 873 160,11 €.**

Dans le cadre de l'affectation des résultats, il convient de prendre également en compte les restes à réaliser (en section d'investissement) qui s'élèvent pour 2017 à :

Dépenses	860 297,25 €
Recettes	1 902 667,12 €
Solde	**1 042 369,87 €**

Aussi, conformément à l'Instruction Budgétaire et Comptable M49, il est proposé d'affecter les résultats de clôture de l'exercice 2017 de la manière suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT
DEPENSES
1 873 160,11 € au compte D001 « Solde d'investissement reporté »,
RECETTES
830 790,24 € au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé »,

SECTION DE FONCTIONNEMENT
RECETTES
1 450 725,83 € au compte R002 « Résultat de fonctionnement reporté ».

Les restes à réaliser 2017 ainsi que cette affectation de résultats seront repris au budget supplémentaire 2018.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,
Vu le compte administratif 2017 du Budget annexe Assainissement,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,
DECIDE :

- **D'approuver** l'affectation des résultats de clôture de l'exercice 2017 du Budget annexe Assainissement proposée ci-dessus.

Budget annexe Assainissement : budget supplémentaire 2018

Le budget supplémentaire 2018 du budget annexe Assainissement s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de :

- **1 450 725,93 €** en section de fonctionnement,
- **2 748 887,36 €** en section d'investissement,

soit **un total de 4 199 613,29 €.**

Les principales caractéristiques de ce budget supplémentaire sont les suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES (€)	Crédits ouverts	Crédits annulés
Reprise du résultat de clôture	1 450 725,93	
Recettes nettes	**1 450 725,93**	

DEPENSES (€)	Crédits ouverts	Crédits annulés
Charges à caractère général	5 500,00	
Dépenses exceptionnelles	634 015,93	
TOTAL	**639 515,93**	**0,00**
Dotations aux amortissements	2 311 210,00	
Virement à la section d'investissement		1 500 000,00
Dépenses nettes	**1 450 725,93**	

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES (€)	Crédits ouverts	Crédits annulés
Régularisation maitrise d'ouvrage unique	1 162,00	
Emprunt		796 942,00
TOTAL	**1 162,00**	**796 942,00**
Dotations aux amortissements	2 311 210,00	
Virement de la section de fonctionnement		1 500 000,00
Restes à réaliser	1 902 667,12	
Affectation du résultat	830 790,24	
Recettes nettes	**2 748 887,36**	

DEPENSES (€)	Crédits ouverts	Crédits annulés
Emprunts : ajustement de crédits	1 500,00	
Virement du chapitre 23 au chapitre 20	15 600,00	15 600,00
Virement du chapitre 23 au chapitre 21	15 000,00	15 000,00
Remboursements de subventions (trop perçu)	13 930,00	
TOTAL	**46 030,00**	**30 600,00**
Reprises du résultat de clôture	1 873 160,11	
Restes à réaliser	860 297,25	
Dépenses nettes	**2 748 887,36**	

Les dotations aux amortissements correspondent au rattrapage des amortissements non pratiqués depuis 2014 sur les biens mis à disposition par les communes lors du transfert de leur compétence assainissement collectif.

Vu la délibération n°2018-158 du 25 juin 2018 portant affectation des résultats 2017 du budget annexe Assainissement,
Vu l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2017,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,
DECIDE :

- **D'approuver** le budget supplémentaire 2018 relatif au budget annexe Assainissement arrêté tant en dépenses qu'en recettes à la somme de **4 199 613,29 €.**

1.3 Budget annexe SPANC : compte de gestion 2017

Les résultats de l'exercice du budget SPANC tels qu'ils résultent du **compte de gestion** sont les suivants :

RESULTATS D'EXECUTION DE L'EXERCICE 2017

	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT (2016) (€)	**PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT** (€)	**RESULTAT DE L'EXERCICE (2017)** (€)	**RESULTAT DE CLOTURE (2017)** (€)
INVESTISSEMENT	-238 783,87	0,00	-517 872,94	**-756 656,81**
FONCTIONNEMENT	2 721,87	2 721,87	16,62	**16,62**
TOTAL	**-236 062,00**	**2 721,87**	**-517 856,32**	**-756 640,19**

Le compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenu par le trésorier est concordant avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenu par M. le Président de la communauté d'agglomération du Pays de Dreux. Le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés, et il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-12, L.2121-31, D.2343-3 et 5,
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Considérant que le compte de gestion fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,
DECIDE :

- **D'adopter** le compte de gestion du trésorier du budget annexe SPANC pour l'exercice 2017 dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif de l'année 2017.

Budget annexe SPANC : compte administratif 2017

Le tableau ci-dessous reprend une vue d'ensemble du compte administratif 2017 du budget annexe SPANC :

	FONCTIONNEMENT		**INVESTISSEMENT**	
	DEPENSES (€)	RECETTES (€)	DEPENSES (€)	RECETTES (€)
Alloué	279 905,68	279 905,68	1 318 934,87	1 318 934,87
Réalisé	221 070,43	221 087,05	668 114,47	150 241,53
Résultat de l'exercice	**16,62**		**-517 872,94**	
Reprise du résultat N-1	0,00		-238 783,87	
Résultat de clôture	**16,62**		**-756 656,81**	
Restes à réaliser			333 225,73	1 034 019,36
Résultats nets	**16,62**		**-55 863,18**	

Dépenses et recettes (hors reprise de résultats) se répartissent ainsi :

EN FONCTIONNEMENT :

	ALLOUE 2017 €	**REALISE 2017 €**
DEPENSES		
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	104 474,00	78 382,85
012 - CHARGES DE PERSONNEL	158 577,00	135 660,11
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 500,00	1 295,75
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000,00	120,47
Sous total dépenses réelles de fonctionnement	***265 551,00***	***215 459,18***
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	8 742,68	0,00
042 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	5 612,00	5 611,25
Sous total dépenses d'ordre de fonctionnement	***14 354,68***	***5 611,25***
Total	**279 905,68**	**221 070,43**
RECETTES		
70 - PRODUITS DES CONTROLES, PRESTATIONS D'ENTRETIEN	176 805,68	147 986,78
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	23 100,00	23 100,00
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS (*dont subvention d'équilibre*)	80 000,00	50 000,27
Sous total recettes réelles de fonctionnement	***279 905,68***	***221 087,05***
Total	**279 905,68**	**221 087,05**

EN INVESTISSEMENT :

	ALLOUE 2017 €	REALISE 2017 €
DEPENSES		
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	22 850,00	0,00
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 912,00	4 891,51
4581 - OPERATIONS D'INVESTISSEMENT SOUS MANDAT - DEPENSES	1 051 389,00	663 222,96
Sous total dépenses réelles d'investissement	***1 080 151,00***	***668 114,47***
Total	**1 080 151,00**	**668 114,47**
RECETTES		
10 – AFFECTATION DU RESULTAT 2016	2 721,87	2 721,87
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	5 443,20	5 444,00
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	46 603,03	0,00
4582 - OPERATIONS D'INVESTISSEMENT SOUS MANDAT - RECETTES	1 249 812,09	136 464,41
Sous total recettes réelles d'investissement	***1 304 580,19***	***144 630,28***
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	8 742,68	0,00
040 – DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	5 612,00	5 611,25
Sous total recettes d'ordre d'investissement	***14 354,68***	***5 611,25***
Total	**1 318 934,87**	**150 241,53**

Les **opérations sous mandat**, tant en dépenses qu'en recettes, correspondent à la poursuite du programme de réhabilitation d'installations, les recettes provenant de la refacturation aux particuliers des réhabilitations engagées et des subventions perçues pour ces réhabilitations (principalement de l'Agence de l'Eau).

Monsieur HAMEL, Président, quitte la séance et la présidence du conseil est assurée par
Monsieur Michel LETHUILLIER, 3ième Vice-président.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-12, L.2121-14, L.2121-31, R.2121-8 et D.2343-3 et 5,
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2017,
Considérant que le compte de gestion adopté précédemment fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif,

M. HAMEL s'étant retiré,
Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,
DECIDE :

- **D'approuver** le compte administratif de l'exercice 2017 du budget annexe SPANC de la communauté d'agglomération du Pays de Dreux.

Budget annexe SPANC : affectation des résultats 2017

Il convient d'affecter les résultats de clôture de l'exercice 2017 du Budget annexe SPANC, qui ont été constatés au Compte Administratif 2017, soit :

- section de fonctionnement : **16,62 €**,
- section d'investissement : **-756 656,81 €.**

Dans le cadre de l'affectation des résultats, il convient de prendre également en compte les restes à réaliser (en section d'investissement) qui s'élèvent pour 2017 à :

Dépenses	333 225,73 €
Recettes	1 034 019,36 €
Solde	**700 793,63 €**

Aussi, conformément à l'Instruction Budgétaire et Comptable M49, il est proposé d'affecter les résultats de clôture de l'exercice 2017 de la manière suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT
DEPENSES
756 656,81 € au compte D001 « Solde d'investissement reporté »,

RECETTES
16,62 € au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé ».

Les restes à réaliser 2017 ainsi que cette affectation de résultats seront repris au budget supplémentaire 2018.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,
Vu le compte administratif 2017 du Budget annexe SPANC,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,
DECIDE :

- **D'approuver** l'affectation des résultats de clôture de l'exercice 2017 du Budget annexe SPANC proposée ci-dessus.

Budget annexe SPANC : budget supplémentaire 2018

Le budget supplémentaire 2018 du budget annexe SPANC s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de :
- **1 088,00 €** en section de fonctionnement,
- **1 091 470,54 €** en section d'investissement,

soit **un total de 1 092 558,54 €.**

Les principales caractéristiques de ce budget supplémentaire sont présentées ci-après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES (€)	Crédits ouverts	Crédits annulés
Amortissement des subventions	1 088,00	
Recettes nettes	**1 088,00**	

DEPENSES (€)	Crédits ouverts	Crédits annulés
Virement à la section d'investissement	836,00	
Dotations aux amortissements	252,00	
Dépenses nettes	**1 088,00**	

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES (€)	Crédits ouverts	Crédits annulés
Emprunt	55 846,56	

Opérations sous mandat - recettes	500,00	
TOTAL	**56 346,56**	**0,00**
Virement de la section de fonctionnement	836,00	
Dotations aux amortissements	252,00	
Restes à réaliser	1 034 019,36	
Affectation du résultat	16,62	
Recettes nettes	**1 091 470,54**	

DEPENSES (€)	Crédits ouverts	Crédits annulés
Opération sous mandat - dépenses	500,00	
TOTAL	**500,00**	**0,00**
Amortissement des subventions	1 088,00	
Restes à réaliser	333 225,73	
Reprise du résultat de clôture	756 656,81	
Dépenses nettes	**1 091 470,54**	

Vu la délibération n°2018-162 du 25 juin 2018 portant affectation des résultats 2017 du budget annexe SPANC,
Vu l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2017,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,
DECIDE :

- **Approuver** le budget supplémentaire 2018 relatif au budget annexe SPANC arrêté tant en dépenses qu'en recettes à la somme de **1 092 558,54 €**.

1.4 Budget annexe Eau : compte de gestion 2017

Les résultats de l'exercice du budget Eau tels qu'ils résultent du **compte de gestion** sont les suivants :

RESULTATS D'EXECUTION DE L'EXERCICE 2017

	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT (2016) (€)	**PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT** (€)	**RESULTAT DE L'EXERCICE (2017)** (€)	**RESULTAT DE CLOTURE (2017)** (€)
INVESTISSEMENT	30,50	0,00	82 966,56	**82 997,06**
FONCTIONNEMENT	529 606,97	0,00	36 939,47	**566 546,44**
TOTAL	**529 637,47**	**0,00**	**119 906,03**	**649 543,50**

Le compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenu par le trésorier est concordant avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenu par M. le Président de la communauté d'agglomération du Pays de Dreux. Le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés, et il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-12, L.2121-31, D.2343-3 et 5,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Considérant que le compte de gestion fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,
DECIDE :

- **D'adopter** le compte de gestion du trésorier du budget annexe Eau pour l'exercice 2017 dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif de l'année 2017.

Budget annexe Eau : compte administratif 2017

Le tableau ci-dessous reprend une vue d'ensemble du compte administratif 2017 du budget annexe Eau :

	FONCTIONNEMENT		**INVESTISSEMENT**	
	DEPENSES (€)	RECETTES (€)	DEPENSES (€)	RECETTES (€)
Alloué	732 955,87	732 955,87	444 604,10	444 604,10
Réalisé	128 012,80	164 952,27	72 053,73	155 020,29
Résultat de l'exercice	**36 939,47**		**82 966,56**	
Reprise du résultat N-1	529 606,97		30,50	
Résultat de clôture	**566 546,44**		**82 997,06**	
Restes à réaliser			10 339,51	7 797,00
Résultats nets	**566 546,44**		**80 454,55**	

L'usine de dénitrification qui dessert les communes (anciennement « Dreux Agglomération »), hors bassin de Vert en Drouais, est gérée via une concession et n'apparait donc pas dans ce compte administratif.

Dépenses et recettes (hors reprise de résultats) se répartissent ainsi :

EN FONCTIONNEMENT :

	ALLOUE 2017 €	REALISE 2017 €
DEPENSES		
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	75 581,00	19 514,30
012 - CHARGES DE PERSONNEL	42 574,00	38 259,79
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 900,00	95,56
66 – INTERETS D'EMPRUNT	9 900,00	8 560,95
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	471 400,87	906,18
022 - DEPENSES IMPREVUES	10 000,00	0,00
Sous total dépenses réelles de fonctionnement	***614 355,87***	***67 336,78***
042 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	118 600,00	60 676,02
Sous total dépenses d'ordre de fonctionnement	***118 600,00***	***60 676,02***
Total	**732 955,87**	**128 012,80**
RECETTES		
70 – VENTES D'EAU EN GROS PRINCIPALEMENT	65 000,00	79 821,10
74 - SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS (AGENCE DE L'EAU, SUEZ, EAU DE PARIS)	78 803,90	58 532,72
75 – LOYERS BAUX ENVIRONNEMENTAUX	2 600,00	2 175,72
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 505,00	1,00
Sous total recettes réelles de fonctionnement	***147 908,90***	***140 530,54***
042 - AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS	55 440,00	24 421,73
Sous total recettes d'ordre de fonctionnement	***55 440,00***	***24 421,73***
Total	**203 348,90**	**164 952,27**

EN INVESTISSEMENT :

	ALLOUE 2017 €	REALISE 2017 €
DEPENSES		
16 – REMBOURSEMENT DU CAPITAL EMPRUNTE	32 850,00	32 806,00
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	210 653,51	7 814,00
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	145 660,59	7 012,00
Sous total dépenses réelles d'investissement	***389 164,10***	***47 632,00***
040 – AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS	55 440,00	24 421,73
Sous total dépenses d'ordre d'investissement	***55 440,00***	***24 421,73***
Total	**444 604,10**	**72 053,73**
RECETTES		
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES (AGENCE DE L'EAU, REGION)	325 973,60	93 438,09
21 – VENTE D'UNE PARCELLE	0,00	906,18
Sous total recettes réelles d'investissement	***325 973,60***	***94 344,27***
040 – DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	118 600,00	60 676,02

Sous total recettes d'ordre d'investissement	***118 600,00***	***60 676,02***
Total	**444 573,60**	**155 020,29**

Les **dépenses réelles d'investissement**, hors remboursement du capital emprunté, correspondent à des travaux de neutralisation de cuves à fioul, des travaux dans le cadre de la DUP Abime à Vernouillet et une étude préalable à un diagnostic de dépollution de sol.

Monsieur HAMEL, Président, quitte la séance et la présidence du conseil est assurée par Monsieur Michel LETHUILLIER, 3ième Vice-président.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-12, L.2121-14, L.2121-31, R.2121-8 et D.2343-3 et 5,
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2017,
Considérant que le compte de gestion adopté précédemment fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif,

M. HAMEL s'étant retiré,
Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,
DECIDE :

- **D'approuver** le compte administratif de l'exercice 2017 du budget annexe Eau de la communauté d'agglomération du Pays de Dreux.

Budget annexe Eau : affectation des résultats 2017

Il convient d'affecter les résultats de clôture de l'exercice 2017 du Budget annexe Eau, qui ont été constatés au Compte Administratif 2017, soit :

- section de fonctionnement : **566 546,44 €**,
- section d'investissement : **82 997,06 €.**

Dans le cadre de l'affectation des résultats, il convient de prendre également en compte les restes à réaliser (en section d'investissement) qui s'élèvent pour 2017 à :

Dépenses	10 339,51 €
Recettes	7 797,00 €
Solde	**-2 542,51 €**

Aussi, conformément à l'Instruction Budgétaire et Comptable M49, il est proposé d'affecter les résultats de clôture de l'exercice 2017 de la manière suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT
RECETTES
82 997,06 € au compte R001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté »,

SECTION DE FONCTIONNEMENT
RECETTES
566 546,44 € au compte R002 « Résultat de fonctionnement reporté ».

Les restes à réaliser 2017 ainsi que cette affectation de résultats seront repris au budget supplémentaire 2018.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,
Vu le compte administratif 2017 du Budget annexe Eau,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,
DECIDE :

- **D'approuver** l'affectation des résultats de clôture de l'exercice 2017 du Budget annexe Eau proposée ci-dessus.

Budget annexe Eau : budget supplémentaire 2018

Le budget supplémentaire 2018 du budget annexe Eau s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de :
- **601 286,44 €** en section de fonctionnement,
- **36 679,51 €** en section d'investissement,

soit **un total de 637 965,95 €.**

Les principales caractéristiques de ce budget supplémentaire sont les suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES (€)	Crédits ouverts	Crédits annulés
Produits exceptionnels (échange de terrains) [1]	12 500,00	
TOTAL	**12 500,00**	**0,00**
Amortissements de subventions	22 240,00	
Reprise des résultats de clôture	566 546,44	
Recettes nettes	**601 286,44**	

DEPENSES (€)	Crédits ouverts	Crédits annulés
Charges à caractère général	11 953,00	
Charges exceptionnelles	488 360,99	
TOTAL	**500 313,99**	**0,00**
Virement à la section d'investissement	86 814,45	
Sortie d'un terrain échangé [1]	12 500,00	
Dotations aux amortissements	1 658,00	
Dépenses nettes	**601 286,44**	

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES (€)	Crédits ouverts	Crédits annulés
Emprunt		155 087,00
TOTAL	**0,00**	**155 087,00**
Sortie d'un terrain échangé [1]	12 500,00	
Virement de la section de fonctionnement	86 814,45	
Dotations aux amortissements	1 658,00	
Reprise du résultat de clôture	82 997,06	
Restes à réaliser	7 797,00	
Recettes nettes	**36 679,51**	

DEPENSES (€)	Crédits ouverts	Crédits annulés

Echange de terrain avec soulte [1]	4 100,00	
TOTAL	**4 100,00**	**0,00**
Amortissements de subventions	22 240,00	
Restes à réaliser	10 339,51	
Dépenses nettes	**36 679,51**	

[1] Ecritures générées par un échange de terrains avec versement d'une soulte à l'agglomération

Vu la délibération n°2018-166 du 25 juin 2018 portant affectation des résultats 2017 du budget annexe Eau,
Vu l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2017,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,
DECIDE :

- **D'approuver** le budget supplémentaire 2018 relatif au budget annexe Eau arrêté tant en dépenses qu'en recettes à la somme de **637 965,95 €**.

1.5 Budget annexe Déchets : compte de gestion 2017

Les résultats de l'exercice du budget Déchets tels qu'ils résultent du **compte de gestion** sont les suivants :

RESULTATS D'EXECUTION DE L'EXERCICE 2017

	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT (2016) (€)	**PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT** (€)	**RESULTAT DE L'EXERCICE (2017)** (€)	**RESULTAT DE CLOTURE (2017)** (€)
INVESTISSEMENT	-104 880,12	0,00	-774 571,80	**-879 451,92**
FONCTIONNEMENT	45 438,70	45 438,70	671 243,67	**671 243,67**
TOTAL	**-59 441,42**	**45 438,70**	**-103 328,13**	**-208 208,25**

Le compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenu par le trésorier est concordant avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenu par M. le Président de la communauté d'agglomération du Pays de Dreux. Le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés, et il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-12, L.2121-31, D.2343-3 et 5,
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Considérant que le compte de gestion fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,
DECIDE :

- **D'adopter** le compte de gestion du trésorier du budget annexe Déchets pour l'exercice 2017 dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif de l'année 2017.

Budget annexe Déchets : compte administratif 2017

Le tableau ci-dessous reprend une vue d'ensemble du compte administratif 2017 du budget Déchets :

	FONCTIONNEMENT		**INVESTISSEMENT**	
	DEPENSES (€)	RECETTES (€)	DEPENSES (€)	RECETTES (€)
Alloué	18 779 477,10	18 779 477,10	2 678 924,95	2 678 924,95
Réalisé	18 440 533,78	19 111 777,45	1 827 370,46	1 052 798,66
Résultat de l'exercice	**671 243,67**		**-774 571,80**	
Reprise du résultat N-1	0,00		-104 880,12	
Résultat de clôture	**671 243,67**		**-879 451,92**	
Restes à réaliser			14 439,09	4 150,00
Résultats nets	**671 243,67**		**-889 741,01**	

Dépenses et recettes (hors reprise de résultats) se répartissent ainsi :

<u>EN FONCTIONNEMENT :</u>

	ALLOUE 2017 €	**REALISE 2017 €**
DEPENSES		
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	9 113 566,06	9 018 312,70
012 - CHARGES DE PERSONNEL	3 138 842,00	3 138 014,64
014 - REMBOURSEMENT DE TEOM	25 500,00	19 150,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 891 740,04	4 881 114,95
66 - INTERETS D'EMPRUNT	366 000,00	333 155,30
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES (REGULARISATION TVA DEDUCTIBLE ANNEES 2015 ET 2016)	98 123,00	55 766,49
Sous total dépenses réelles de fonctionnement	***17 633 771,10***	***17 445 514,08***
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	148 000,00	0,00
042 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	997 706,00	995 019,70
Sous total dépenses d'ordre de fonctionnement	***1 145 706,00***	***995 019,70***
Total	**18 779 477,10**	**18 440 533,78**
RECETTES		
013 - REMBOURSEMENTS DE FRAIS DE PERSONNEL	25 000,00	23 635,01
70 - VENTE DE PRODUITS ET DE PRESTATIONS, LOCATIONS DE CAISSONS, APPORTS EN DECHETTERIE, REDEVANCE SPECIALE…	2 223 110,00	2 315 777,88
73 - TEOM	14 460 098,00	14 493 949,00
74 – SOUTIENS DES ECO ORGANISMES, AIDES VERSEES AU TITRE DES CONTRATS AIDES	1 615 078,00	1 793 217,12
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00	3 207,85
76 - PRODUITS FINANCIERS	0,00	2,20
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	148 191,10	175 851,16
Sous total recettes réelles de fonctionnement	***18 471 477,10***	***18 805 640,22***

042 - AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS	308 000,00	306 137,23
Sous total recettes d'ordre de fonctionnement	***308 000,00***	***306 137,23***
Total	**18 779 477,10**	**19 111 777,45**

EN INVESTISSEMENT :

	ALLOUE 2017 €	**REALISE 2017 €**
DEPENSES		
16 - REMBOURSEMENT DU CAPITAL EMPRUNTE	870 000,00	778 394,93
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	22 980,00	0,00
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 290 102,51	725 983,75
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	82 962,32	16 854,55
Sous total dépenses réelles d'investissement	***2 266 044,83***	***1 521 233,23***
040 - AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS	308 000,00	306 137,23
Sous total dépenses d'ordre d'investissement	***308 000,00***	***306 137,23***
Total	**2 574 044,83**	**1 827 370,46**
RECETTES		
10 – AFFECTATION DU RESULTAT 2016	184 927,70	45 438,70
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES (SUBVENTION ANRU)	48 788,25	12 340,26
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 299 503,00	0,00
Sous total recettes réelles d'investissement	***1 533 218,95***	***57 778,96***
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	148 000,00	0,00
040 – DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	997 706,00	995 019,70
Sous total recettes d'ordre d'investissement	***1 145 706,00***	***995 019,70***
Total	**2 678 924,95**	**1 052 798,66**

Les **immobilisations corporelles** correspondent principalement à l'acquisition de matériels (conteneurs, bacs, colonnes …) et à des travaux réalisés dans différentes déchetteries. Les **immobilisations en cours** correspondent aux dépenses de maitrise d'œuvre pour le réaménagement de la déchetterie d'Anet.

Monsieur HAMEL, Président, quitte la séance et la présidence du conseil est assurée par
Monsieur Michel LETHUILLIER, 3ième Vice-président.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-12, L.2121-14, L.2121-31, R.2121-8 et D.2343-3 et 5,
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2017,
Considérant que le compte de gestion adopté précédemment fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif,

M. HAMEL s'étant retiré,
Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,
DECIDE :

- **D'approuver** le compte administratif de l'exercice 2017 du budget annexe Déchets de la communauté d'agglomération du Pays de Dreux.

Budget annexe Déchets : affectation des résultats 2017

Il convient d'affecter les résultats de clôture de l'exercice 2017 du budget annexe Déchets, qui ont été constatés au Compte Administratif 2017, soit :

- section de fonctionnement : **671 243,67 €**,
- section d'investissement : **-879 451,92 €.**

Dans le cadre de l'affectation des résultats, il convient de prendre également en compte les restes à réaliser (en section d'investissement) qui s'élèvent pour 2017 à :

Dépenses	14 439,09 €
Recettes	4 150,00 €
Solde	**-10 289,09 €**

Aussi, conformément à l'Instruction Budgétaire et Comptable M14, il est proposé d'affecter les résultats de clôture de l'exercice 2017 de la manière suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

879 451,92 € au compte D001 « Solde d'investissement reporté »

RECETTES

671 243,67 € au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé ».

Les restes à réaliser 2017 ainsi que cette affectation de résultats seront repris au budget supplémentaire 2018.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,
Vu le compte administratif 2017 du Budget annexe Déchets,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,

DECIDE :

- **D'approuver** l'affectation des résultats de clôture de l'exercice 2017 du Budget annexe Déchets proposée ci-dessus.

Budget annexe Déchets : budget supplémentaire 2018

Le budget supplémentaire 2018 du budget annexe Déchets s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de :

- **25 380,00 €** en section de fonctionnement,
- **897 271,01 €** en section d'investissement,

soit **un total de 922 651,01 €.**

Les principales caractéristiques de ce budget supplémentaire sont les suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES (€)	Crédits ouverts	Crédits annulés
Produits exceptionnels	25 000,00	
TOTAL	**25 000,00**	**0,00**
Amortissement des subventions	380,00	
Recettes nettes	**25 380,00**	

DEPENSES (€	Crédits ouverts	Crédits annulés
Charges exceptionnelles		3 600,00
TOTAL	**0,00**	**3 600,00**
Virement à la section d'investissement	11 849,00	
Dotations aux amortissements	17 131,00	
Dépenses nettes	**25 380,00**	

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES (€)	Crédits ouverts	Crédits annulés
Emprunt	192 897,34	
TOTAL	**192 897,34**	**0,00**
Affectation du résultat	671 243,67	
Dotations aux amortissements	17 131,00	
Virement de la section de fonctionnement	11 849,00	
Restes à réaliser	4 150,00	
Recettes nettes	**897 271,01**	

DEPENSES (€)	Crédits ouverts	Crédits annulés
Emprunt : ajustement des crédits	3 000,00	
TOTAL	**3 000,00**	**0,00**
Amortissement des subventions	380,00	
Restes à réaliser	14 439,09	
Reprise du résultat de clôture	879 451,92	
Dépenses nettes	**897 271,01**	

Vu la délibération n°2018-170 du 25 juin 2018 portant affectation des résultats 2017 du budget annexe Déchets,
Vu l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2017,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,
DECIDE :

- **D'approuver** le budget supplémentaire 2018 relatif au budget annexe Déchets arrêté tant en dépenses qu'en recettes à la somme de **922 651,01 €**.

1.6 Budget annexe Centre de tri : compte de gestion 2017

Les résultats de l'exercice du budget Centre de tri tels qu'ils résultent du **compte de gestion** sont les suivants :
RESULTATS D'EXECUTION DE L'EXERCICE 2017

	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT (2016) (€)	**PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT** (€)	**RESULTAT DE L'EXERCICE (2017)** (€)	**RESULTAT DE CLOTURE (2017)** (€)
INVESTISSEMENT	58 094,83	0,00	-306 091,18	**-247 996,35**
FONCTIONNEMENT	176 383,89	0,00	407 409,45	**583 793,34**
TOTAL	**234 478,72**	**0,00**	**101 318,27**	**335 796,99**

Le compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenu par le trésorier est concordant avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenu par M. le Président de la communauté d'agglomération du Pays de Dreux. Le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés, et il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-12, L.2121-31, D.2343-3 et 5,
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Considérant que le compte de gestion fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,
DECIDE :

- **D'adopter** le compte de gestion du trésorier du budget annexe Centre de tri pour l'exercice 2017 dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif de l'année 2017.

Budget annexe Centre de tri : compte administratif 2017

Le tableau ci-dessous reprend une vue d'ensemble du compte administratif 2017 du budget annexe Centre de tri :

	FONCTIONNEMENT		**INVESTISSEMENT**	
	DEPENSES (€)	RECETTES (€)	DEPENSES (€)	RECETTES (€)
Alloué	3 917 347,89	3 917 347,89	1 331 008,83	1 331 008,83
Réalisé	3 215 533,06	3 622 942,51	1 105 384,06	799 292,88
Résultat de l'exercice	**407 409,45**		**-306 091,18**	
Reprise du résultat N-1	176 383,89		58 094,83	
Résultat de clôture	**583 793,34**		**-247 996,35**	
Restes à réaliser			328,30	
Résultats nets	**583 793,34**		**-248 324,65**	

Dépenses et recettes (hors reprise de résultats) se répartissent ainsi :

EN FONCTIONNEMENT :

	ALLOUE 2017 €	REALISE 2017 €
DEPENSES		
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 170 870,00	1 156 840,45
012 - CHARGES DE PERSONNEL	1 130 000,00	1 129 853,86
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	35 651,00	532,99
66 - INTERETS D'EMPRUNT	143 000,00	124 846,87
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	164 912,89	4 166,01
Sous total dépenses réelles de fonctionnement	***2 644 433,89***	***2 416 240,18***
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	437 914,00	0,00
042 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	835 000,00	799 292,88
Sous total dépenses d'ordre de fonctionnement	***1 272 914,00***	***799 292,88***
Total	**3 917 347,89**	**3 215 533,06**
RECETTES		
013 – REMBOURSEMENTS DE FRAIS DE PERSONNEL	15 000,00	17 191,43
70 - FACTURATION DES PRESTATIONS DE TRI	2 950 639,00	3 097 173,40
74 - AIDES VERSEES AU TITRE DES CONTRATS AIDES	370 325,00	108 743,46
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	5 000,00	5 579,44
Sous total recettes réelles de fonctionnement	***3 340 964,00***	***3 228 687,73***
042 - AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS	400 000,00	394 254,78
Sous total recettes d'ordre de fonctionnement	***400 000,00***	***394 254,78***
Total	**3 740 964,00**	**3 622 942,51**

EN INVESTISSEMENT :

	ALLOUE 2017 €	REALISE 2017 €
DEPENSES		
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	610 000,00	600 716,48
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	290 494,83	110 412,80
020 - DEPENSES IMPREVUES	30 514,00	0,00
Sous total dépenses réelles d'investissement	***931 008,83***	***711 129,28***
040 - AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS	400 000,00	394 254,78
Sous total dépenses d'ordre d'investissement	***400 000,00***	***394 254,78***
Total	**1 331 008,83**	**1 105 384,06**
RECETTES		
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	437 914,00	0,00
040 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	835 000,00	799 292,88
Sous total recettes d'ordre d'investissement	***1 272 914,00***	***799 292,88***
Total	**1 272 914,00**	**799 292,88**

Les **immobilisations corporelles** correspondent principalement à l'achat d'outillages spécifiques et à des dépenses de réfection de voirie.

Monsieur HAMEL, Président, quitte la séance et la présidence du conseil est assurée par Monsieur Michel LETHUILLIER, 3ième Vice-président.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-12, L.2121-14, L.2121-31, R.2121-8 et D.2343-3 et 5,
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2017,
Considérant que le compte de gestion adopté précédemment fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif,

M. HAMEL s'étant retiré,
Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,
DECIDE :

- **D'approuver** le compte administratif de l'exercice 2017 du budget annexe Centre de Tri de la communauté d'agglomération du Pays de Dreux.

Budget annexe Centre de tri : affectation des résultats 2017

Il convient d'affecter les résultats de clôture de l'exercice 2017 du budget annexe Centre de tri, qui ont été constatés au Compte Administratif 2017, soit :

- section de fonctionnement : **583 793,34 €**,
- section d'investissement : **-247 996,35 €.**

Dans le cadre de l'affectation des résultats, il convient de prendre également en compte les restes à réaliser (en section d'investissement) qui s'élèvent pour 2017 à :

Dépenses	328,30 €
Recettes	- €
Solde	**-328,30 €**

Aussi, conformément à l'Instruction Budgétaire et Comptable M14, il est proposé d'affecter les résultats de clôture de l'exercice 2017 de la manière suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT
DEPENSES
247 996,35 € au compte D001 « Solde d'investissement reporté »,

RECETTES
248 324,65 € au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé ».

SECTION DE FONCTIONNEMENT
RECETTES
335 468,69 € au compte R002 « Résultat de fonctionnement reporté ».

Les restes à réaliser 2017 ainsi que cette affectation de résultats seront repris au budget supplémentaire 2018.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,
Vu le compte administratif 2017 du Budget annexe Centre de Tri,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,
DECIDE :

- **D'approuver** l'affectation des résultats de clôture de l'exercice 2017 du Budget annexe Centre de Tri proposée ci-dessus.

Budget annexe Centre de tri : budget supplémentaire 2018

Le budget supplémentaire 2018 du budget annexe Centre de tri s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de :
- **335 468,69 €** en section de fonctionnement,
- **254 445,65 €** en section d'investissement,

soit **un total de 589 914,34 €.**

Les principales caractéristiques de ce budget supplémentaire sont les suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES (€)	Crédits ouverts	Crédits annulés
Reprise du résultat de clôture	335 468,69	
Recettes nettes	**335 468,69**	

DEPENSES (€)	Crédits ouverts	Crédits annulés
Charges à caractère général	20 110,00	
Charges du personnel	38 000,00	
Charges exceptionnelles	271 237,69	
TOTAL	**329 347,69**	**0,00**
Dotations aux amortissements	6 121,00	
Dépenses nettes	**335 468,69**	

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES (€)	Crédits ouverts	Crédits annulés
Affectation du résultat	248 324,65	
Dotations aux amortissements	6 121,00	
Recettes nettes	**254 445,65**	

DEPENSES (€)	Crédits ouverts	Crédits annulés
Travaux et installations	6 121,00	
TOTAL	**6 121,00**	**0,00**
Restes à réaliser	328,30	
Reprise du résultat de clôture	247 996,35	
Dépenses nettes	**254 445,65**	

Vu la délibération n°2018-174 du 25 juin 2018 portant affectation des résultats 2017 du budget annexe Centre de tri,
Vu l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2017,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,
DECIDE :

- **D'approuver** le budget supplémentaire 2018 relatif au budget annexe Centre de tri arrêté tant en dépenses qu'en recettes à la somme de **589 914,34 €**.

1.7 Budget annexe Office de Tourisme : compte de gestion 2017

Les résultats de l'exercice du budget Office de Tourisme tels qu'ils résultent du **compte de gestion** sont les suivants :

RESULTATS D'EXECUTION DE L'EXERCICE 2017

	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT (2016) (€)	**PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2017** (€)	**RESULTAT DE L'EXERCICE 2017** (€)	**RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2017** (€)
INVESTISSEMENT	-16 101,75	0,00	27 395,80	**11 294,05**
FONCTIONNEMENT	67 724,77	17 541,75	-19 297,59	**30 885,43**
TOTAL	**51 623,02**	**17 541,75**	**8 098,21**	**42 179,48**

Le compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenu par le trésorier est concordant avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenu par M. le Président de la communauté d'agglomération du Pays de Dreux. Le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés, et il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-12, L.2121-31, D.2343-3 et 5,
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Considérant que le compte de gestion fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,
DECIDE :

- **D'adopter** le compte de gestion du trésorier du budget annexe office de Tourisme pour l'exercice 2017 dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif de l'année 2017.

Budget annexe Office de Tourisme : compte administratif 2017

L'Office de Tourisme de l'Agglo du Pays de Dreux est géré via une régie dotée de la seule autonomie financière.
Le tableau ci-dessous reprend une vue d'ensemble du compte administratif 2017 de ce budget :

	FONCTIONNEMENT		**INVESTISSEMENT**	
	DEPENSES (€)	RECETTES (€)	DEPENSES (€)	RECETTES (€)
Alloué	561 883,02	561 883,02	365 368,75	365 368,75
Réalisé	442 475,99	423 178,40	7 680,60	35 076,40
Résultat de l'exercice	**-19 297,59**		**27 395,80**	
Reprise du résultat N-1	50 183,02		-16 101,75	
Résultat de clôture	**30 885,43**		**11 294,05**	
Restes à réaliser			7 707,00	3 303,85
Résultats nets	**30 885,43**		**6 890,90**	

Dépenses et recettes (hors reprise de résultats) se répartissent ainsi :

EN FONCTIONNEMENT :

	ALLOUE 2017 €	REALISE 2017 €
DEPENSES		
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	141 805,00	97 507,27
012 - CHARGES DE PERSONNEL	324 306,00	296 461,29
014 – REVERSEMENT DE LA TAXE ADDITIONNELLE A LA TAXE DE SEJOUR AU DEPARTEMENT	10 000,00	9 705,46
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE *dont subventions aux associations*	23 400,00	23 051,60 *22 900,00*
66 – INTERETS D'EMPRUNT	969,00	469,35
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	10 661,40	300,00
022 - DEPENSES IMPREVUES	20 000,00	0,00
Sous total dépenses réelles de fonctionnement	***531 141,40***	***427 494,97***
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	7 921,62	0,00
042 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	22 820,00	14 981,02
Sous total dépenses d'ordre de fonctionnement	***30 741,62***	***14 981,02***
Total	**561 883,02**	**442 475,99**
RECETTES		
70 - PRODUITS DE LA VENTE DE PRODUITS LOCAUX ET DE BILLETTERIE	82 500,00	56 700,36
73 – TAXE DE SEJOUR	110 000,00	124 714,33
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	33 200,00	9 743,71
75 – PRISE EN CHARGE DU DEFICIT PAR LE BUDGET PRINCIPAL	285 000,00	232 000,00
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 000,00	20,00
Total	**511 700,00**	**423 178,40**

EN INVESTISSEMENT :

	ALLOUE 2017 €	REALISE 2017 €
DEPENSES		
16 – REMBOURSEMENT DU CAPITAL EMPRUNTE	2 500,00	2 281,68
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	7 776,00	0,00
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	44 991,00	5 398,92
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	294 000,00	0,00
Total	**349 267,00**	**7 680,60**
RECETTES		
10 – AFFECTATION DU RESULTAT 2016 + FCTVA	72 706,75	20 095,38
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	182 035,38	0,00

16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	79 885,00	0,00
Sous total recettes réelles d'investissement	***334 627,13***	***20 095,38***
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	7 921,62	0,00
040 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	22 820,00	14 981,02
Sous total recettes d'ordre d'investissement	***30 741,62***	***14 981,02***
Total	**365 368,75**	**35 076,40**

Les **immobilisations corporelles** correspondent à du renouvellement de matériels et à l'achat de vidéos pour la promotion du territoire.

Monsieur HAMEL, Président, quitte la séance et la présidence du conseil est assurée par Monsieur Michel LETHUILLIER, 3ième Vice-président.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-12, L.2121-14, L.2121-31, R.2121-8 et D.2343-3 et 5,
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2017,
Considérant que le compte de gestion adopté précédemment fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif,

M. HAMEL s'étant retiré,
Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,
DECIDE :

- **D'approuver** le compte administratif de l'exercice 2017 du budget annexe Office de Tourisme de la communauté d'agglomération du Pays de Dreux.

Budget annexe Office de Tourisme : affectation des résultats 2017

Il convient d'affecter les résultats de clôture de l'exercice 2017 du Budget annexe Office de Tourisme, qui ont été constatés au Compte Administratif 2017, soit :

- section de fonctionnement : **30 885,43 €,**
- section d'investissement : **11 294,05 €.**

Dans le cadre de l'affectation des résultats, il convient de prendre également en compte les restes à réaliser (en section d'investissement) qui s'élèvent pour 2017 à :

Dépenses	7 707,00 €
Recettes	3 303,85 €
Solde	**-4 403,15 €**

Aussi, conformément à l'Instruction Budgétaire et Comptable M14, il est proposé d'affecter ces résultats de la manière suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT
RECETTES
11 294,05 € au compte R001 « Solde d'investissement reporté »,

SECTION DE FONCTIONNEMENT
RECETTES
30 885,43 € au compte R002 « Résultat de fonctionnement reporté ».

Les restes à réaliser 2017 ainsi que cette affectation de résultats seront repris au budget supplémentaire 2018.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,
Vu le compte administratif 2017 du Budget annexe Office de Tourisme,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,
DECIDE :

- **D'approuver** l'affectation des résultats de clôture de l'exercice 2017 du Budget annexe Office de Tourisme proposée ci-dessus.

Budget annexe Office de Tourisme : budget supplémentaire 2018

Le budget supplémentaire 2018 du budget annexe Office de Tourisme s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de :
- **30 885,43 €** en section de fonctionnement,
- **15 657,90 €** en section d'investissement,

soit **un total de 46 543,33 €.**

Les principales caractéristiques de ce budget supplémentaire sont les suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES (€)	Crédits ouverts	Crédits annulés
Reprise du résultat de clôture	30 885,43	
Recettes nettes	**30 885,43**	

DEPENSES (€)	Crédits ouverts	Crédits annulés
Charges à caractère général	650,00	
Dépenses exceptionnelles et imprévues	29 175,43	
TOTAL	**29 825,43**	**0,00**
Dotations aux amortissements	1 060,00	
Dépenses nettes	**30 885,43**	

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES (€)	Crédits ouverts	Crédits annulés
Dotations aux amortissements	1 060,00	
Reprise du résultat de clôture	11 294,05	
Restes à réaliser	3 303,85	
Recettes nettes	**15 657,90**	

DEPENSES (€)	Crédits ouverts	Crédits annulés
Immobilisations corporelles	7 950,90	
TOTAL	**7 950,90**	**0,00**
Restes à réaliser	7 707,00	
Dépenses nettes	**15 657,90**	

Vu la délibération n°2018-178 du 25 juin 2018 portant affectation des résultats 2017 du budget annexe Office de Tourisme,
Vu l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2017,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,
DECIDE :

- **D'approuver** le budget supplémentaire 2018 relatif au budget annexe Office de Tourisme arrêté tant en dépenses qu'en recettes à la somme de **46 543,33 €.**

Budget annexe Atelier à Spectacle : compte de gestion 2017

Les résultats de l'exercice du budget Atelier à spectacle tels qu'ils résultent du **compte de gestion** sont les suivants :
RESULTATS D'EXECUTION DE L'EXERCICE 2017

	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT (2016) (€)	**PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2017** (€)	**RESULTAT DE L'EXERCICE 2017** (€)	**RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2017** (€)
INVESTISSEMENT	-461,12	0,00	-85 335,85	**-85 796,97**
FONCTIONNEMENT	24 456,13	7 209,87 €	83 442,52	**100 688,78**
TOTAL	**23 995,01**	**7 209,87 €**	**- 1 893,33**	**14 891,81**

Le compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenu par le trésorier est concordant avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenu par M. le Président de la communauté d'agglomération du Pays de Dreux. Le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés, et il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-12, L.2121-31, D.2343-3 et 5,
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Considérant que le compte de gestion fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,
DECIDE :

- **D'adopter** le compte de gestion du trésorier du budget annexe Atelier à Spectacle pour l'exercice 2017 dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif de l'année 2017.

Budget annexe Atelier à Spectacle : compte administratif 2017

Le tableau ci-dessous reprend une vue d'ensemble du compte administratif 2017 du budget annexe Atelier à spectacle :

	FONCTIONNEMENT		**INVESTISSEMENT**	
	DEPENSES (€)	RECETTES (€)	DEPENSES (€)	RECETTES (€)
Alloué	1 483 945,26	1 483 945,26	208 808,40	208 808,40
Réalisé	1 313 292,54	1 396 735,06	181 568,23	96 232,38
Résultat de l'exercice	**83 442,52**		**-85 335,85**	

Reprise du résultat N-1	17 246,26		-461,12	
Résultat de clôture	**100 688,78**		**-85 796,97**	
Restes à réaliser			19 643,50	3 434,88
Résultats nets	**100 688,78**		**-102 005,59**	

Dépenses et recettes (hors reprise de résultats) se répartissent ainsi :

EN FONCTIONNEMENT :

	ALLOUE 2017 €	**REALISE 2017 €**
DEPENSES		
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	671 925,00	619 993,35
012 - CHARGES DE PERSONNEL	591 581,00	585 790,06
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 000,00	0,00
66 - INTERETS D'EMPRUNT	29 300,00	25 732,02
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	500,00	0,00
022 - DEPENSES IMPREVUES	5 529,26	0,00
Sous total dépenses réelles de fonctionnement	***1 300 835,26***	***1 231 515,43***
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	38 110,00	0,00
042 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	145 000,00	81 777,11
Sous total dépenses d'ordre de fonctionnement	***183 110,00***	***81 777,11***
Total	**1 483 945,26**	**1 313 292,54**
RECETTES		
013 - REMBOURSEMENT DE FRAIS DE PERSONNEL	0,00	534,38
70 - BILLETTERIE, VENTES AU BAR ET DE PRODUITS DERIVES	147 000,00	129 548,72
74 - SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS FINANCIERES	255 299,00	214 055,80
75 - SUBVENTION D'EQUILIBRE ET PRODUITS DE LOCATIONS DE SALLES	1 061 400,00	1 044 341,25
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	5 450,00
Sous total recettes réelles de fonctionnement	***1 463 699,00***	***1 393 930,15***
042 - AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS	3 000,00	2 804,91
Sous total recettes d'ordre de fonctionnement	***3 000,00***	***2 804,91***
Total	**1 466 699,00**	**1 396 735,06**

EN INVESTISSEMENT :

	ALLOUE 2017 €	REALISE 2017 €
DEPENSES		
16 - REMBOURSEMENT DU CAPITAL EMPRUNTE	145 000,00	144 235,72
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6 420,00	0,00
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	53 927,28	34 527,60
Sous total dépenses réelles d'investissement	***205 347,28***	***178 763,32***
040 - AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS	3 000,00	2 804,91
Sous total dépenses d'ordre d'investissement	***3 000,00***	***2 804,91***
Total	**208 347,28**	**181 568,23**
RECETTES		
10 - AFFECTATION DU RESULTAT 2016 + FCTVA	14 064,87	14 455,27
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	6 293,00	0,00
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	4 840,53	0,00
024 - PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	500,00	0,00
Sous total recettes réelles d'investissement	***25 698,40***	***14 455,27***
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	38 110,00	0,00
040 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	145 000,00	81 777,11
Sous total recettes d'ordre d'investissement	***183 110,00***	***81 777,11***
Total	**208 808,40**	**96 232,38**

Monsieur HAMEL, Président, quitte la séance et la présidence du conseil est assurée par Monsieur Michel LETHUILLIER, 3ième Vice-président.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-12, L.2121-14, L.2121-31, R.2121-8 et D.2343-3 et 5,
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2017,
Considérant que le compte de gestion adopté précédemment fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif,

M. HAMEL s'étant retiré,
Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,
DECIDE :

- **D'approuver** le compte administratif de l'exercice 2017 du budget annexe Atelier à Spectacle de la communauté d'agglomération du Pays de Dreux.

Budget annexe Atelier à Spectacle : affectation des résultats 2017

Il convient d'affecter les résultats de clôture de l'exercice 2017, qui ont été constatés au Compte Administratif 2017, soit :

- section de fonctionnement : **100 688,78 €**,
- section d'investissement : **-85 796,97 €.**

Dans le cadre de l'affectation des résultats, il convient de prendre également en compte les restes à réaliser (en section d'investissement) qui s'élèvent pour 2017 à :

Dépenses	19 643,50 €
Recettes	3 434,88 €
Solde	**-16 208,62 €**

Aussi, conformément à l'Instruction Budgétaire et Comptable M14, il est proposé d'affecter les résultats de clôture de l'exercice 2017 de la manière suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT
DEPENSES
85 796,97 € au compte D001 « Solde d'investissement reporté »,

RECETTES
100 688,78 € au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé ».

Les restes à réaliser 2017 ainsi que cette affectation de résultats seront repris au budget supplémentaire 2018.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,
Vu le compte administratif 2017 du Budget annexe Atelier à Spectacle,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,
DECIDE :

- **D'approuver** l'affectation des résultats de clôture de l'exercice 2017 du Budget annexe Atelier à Spectacle proposée ci-dessus.

Budget annexe Atelier à Spectacle : budget supplémentaire 2018

Le budget supplémentaire 2018 du budget annexe Atelier à spectacle s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de :
- **105 440,47 €** en section d'investissement,

soit **un total de 105 440,47 €.**
Les principales caractéristiques de ce budget supplémentaire sont les suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES (€)	Crédits ouverts	Crédits annulés
FCTVA	1 316,81	
TOTAL	**1 316,81**	**0,00**
Affectation du résultat	100 688,78	
Restes à réaliser	3 434,88	
Recettes nettes	**105 440,47**	

DEPENSES (€)	Crédits ouverts	Crédits annulés
Reprise du résultat de clôture	85 796,97	
Restes à réaliser	19 643,50	
Dépenses nettes	**105 440,47**	

Vu la délibération n°2018-182 du 25 juin 2018 portant affectation des résultats 2017 du budget annexe Atelier à spectacle,
Vu l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2017,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,
DECIDE :

- **D'approuver** le budget supplémentaire 2018 relatif au budget annexe Atelier à spectacle arrêté tant en dépenses qu'en recettes à la somme de **105 440,47 €.**

1.9 Budget annexe Transport : compte de gestion 2017

Les résultats de l'exercice du budget Transport tels qu'ils résultent du **compte de gestion** sont les suivants :

RESULTATS D'EXECUTION DE L'EXERCICE 2017

	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT (2016) (€)	**PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2017** (€)	**RESULTAT DE L'EXERCICE 2017** (€)	**RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2017** (€)
INVESTISSEMENT	-158 579,93	0,00	-288 602,71	**-447 182,64**
FONCTIONNEMENT	1 336,86	0,00	189 766,34	**191 103,20**
TOTAL	**-157 243,07**	**0,00**	**-98 836,37**	**-256 079,44**

Le compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenu par le trésorier est concordant avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenu par M. le Président de la communauté d'agglomération du Pays de Dreux. Le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés, et il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-12, L.2121-31, D.2343-3 et 5,
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Considérant que le compte de gestion fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,
DECIDE :

- **D'adopter** le compte de gestion du trésorier du budget annexe Transport pour l'exercice 2017 dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif de l'année 2017.

Budget annexe Transport : compte administratif 2017

Le tableau ci-dessous reprend une vue d'ensemble du compte administratif 2017 du budget Transport :

	FONCTIONNEMENT		**INVESTISSEMENT**	
	DEPENSES (€)	RECETTES (€)	DEPENSES (€)	RECETTES (€)
Alloué	10 007 810,93	10 007 810,93	2 508 159,93	2 508 159,93
Réalisé	9 806 883,70	9 996 650,04	1 356 566,41	1 067 963,70
Résultat de l'exercice	**189 766,34**		**-288 602,71**	
Reprise du résultat N-1	1 336,86		-158 579,93	
Résultat de clôture	**191 103,20**		**-447 182,64**	
Restes à réaliser			218 941,73	309 550,00
Résultats nets	**191 103,20**		**-356 574,37**	

Dépenses et recettes (hors reprise des résultats) se répartissent ainsi :

EN FONCTIONNEMENT :

	ALLOUE 2017 €	**REALISE 2017 €**
DEPENSES		
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL (DSP + MARCHES DE TRANSPORT)	8 174 691,00	8 028 890,88
012 - CHARGES DE PERSONNEL	325 891,00	311 275,51
014 - REMBOURSEMENT DE VERSEMENT TRANSPORT	60 000,00	54 017,31
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (AO2)	1 389 229,00	1 387 544,82
66 - CHARGES FINANCIERES	9 700,00	6 536,83
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 000,00	0,00
Sous total dépenses réelles de fonctionnement	***9 961 511,00***	***9 788 265,35***
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	6 299,93	0,00
042 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	40 000,00	18 618,35
Sous total dépenses d'ordre de fonctionnement	***46 299,93***	***18 618,35***
Total	**10 007 810,93**	**9 806 883,70**
RECETTES		
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	400,00	11,87
70 - RECETTES USAGERS	402 158,00	555 210,52
73 - VERSEMENT TRANSPORT	5 900 000,00	5 925 618,82
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS (*dont subvention d'équilibre du budget principal*)	3 698 916,07	3 495 945,85
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00	17 403,06
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	5 000,00	2 459,92
Sous total recettes réelles de fonctionnement	***10 006 474,07***	***9 996 650,04***
Total	**10 006 474,07**	**9 996 650,04**

EN INVESTISSEMENT :

	ALLOUE 2017 €	REALISE 2017 €
DEPENSES		
16 – REMBOURSEMENT DU CAPITAL EMPRUNTE	40 000,00	38 105,60
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	119 800,00	18 902,40
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	76 480,00	38 172,31
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	2 013 300,00	1 199 697,04
Sous total dépenses réelles d'investissement	***2 249 580,00***	***1 294 877,35***
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	100 000,00	61 689,06
Sous total dépenses d'ordre d'investissement	***100 000,00***	***61 689,06***
Total	**2 349 580,00**	**1 356 566,41**
RECETTES		
10 - FCTVA	384 719,00	94 936,91
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	1 687 000,00	892 719,38
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	290 141,00	0,00
Sous total recettes réelles d'investissement	***2 361 860,00***	***987 656,29***
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	6 299,93	0,00
040 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	40 000,00	18 618,35
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	100 000,00	61 689,06
Sous total recettes d'ordre d'investissement	***146 299,93***	***80 307,41***
Total	**2 508 159,93**	**1 067 963,70**

Les **immobilisations en cours** correspondent aux travaux de construction de la gare routière, les subventions correspondantes étant inscrites au chapitre 13 en recettes d'investissement.

Monsieur HAMEL, Président, quitte la séance et la présidence du conseil est assurée par
Monsieur Michel LETHUILLIER, 3ième Vice-président.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-12, L.2121-14, L.2121-31, R.2121-8 et D.2343-3 et 5,
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2017,
Considérant que le compte de gestion adopté précédemment fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif,

M. HAMEL s'étant retiré,
Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,
DECIDE :

- **D'approuver** le compte administratif de l'exercice 2017 du budget annexe Transport de la communauté d'agglomération du Pays de Dreux.

Budget annexe Transport : affectation des résultats 2017

Il convient d'affecter les résultats de clôture de l'exercice 2017 du budget annexe Transport, qui ont été constatés au Compte Administratif 2017, soit :

- section de fonctionnement : **191 103,20 €**,
- section d'investissement : **-447 182,64 €.**

Dans le cadre de l'affectation des résultats, il convient de prendre également en compte les restes à réaliser (en section d'investissement) qui s'élèvent pour 2017 à :

Dépenses	218 941,73 €
Recettes	309 550,00 €
Solde	**90 608,27 €**

Aussi, conformément à l'Instruction Budgétaire et Comptable M43, il est proposé d'affecter les résultats de clôture de l'exercice 2017 de la manière suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT
DEPENSES
447 182,64 € au compte D001 « Solde d'investissement reporté »,
RECETTES
191 103,20 € au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé ».

Les restes à réaliser 2017 ainsi que cette affectation de résultats seront repris au budget supplémentaire 2018.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M43,
Vu le compte administratif 2017 du Budget annexe Transport,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,
DECIDE :

- **D'approuver** l'affectation des résultats de clôture de l'exercice 2017 du Budget annexe Transport proposée ci-dessus.

1.10 Budget annexe Location Vente : compte de gestion 2017

Les résultats de l'exercice du budget Location Vente tels qu'ils résultent du **compte de gestion** sont les suivants :
RESULTATS D'EXECUTION DE L'EXERCICE 2017

	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT (2016) (€)	**PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT** (€)	**RESULTAT DE L'EXERCICE (2017)** (€)	**RESULTAT DE CLOTURE (2017)** (€)
INVESTISSEMENT	-432 047,29	0,00	81 165,63	**-350 881,66**
FONCTIONNEMENT	64 514,53	64 514,53	11 768,34	**11 768,34**
TOTAL	**-367 532,76**	**64 514,53**	**92 933,97**	**-339 113,32**

Le compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenu par le trésorier est concordant avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenu par M. le Président de la communauté d'agglomération du Pays de Dreux. Le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes

figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés, et il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-12, L.2121-31, D.2343-3 et 5,
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Considérant que le compte de gestion fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,
DECIDE :

- **D'adopter** le compte de gestion du trésorier du budget annexe Location Vente pour l'exercice 2017 dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif de l'année 2017.

Budget annexe Location Vente : compte administratif 2017

Le tableau ci-dessous reprend une vue d'ensemble du compte administratif 2017 du budget annexe Location Vente :

	FONCTIONNEMENT		**INVESTISSEMENT**	
	DEPENSES (€)	RECETTES (€)	DEPENSES (€)	RECETTES (€)
Alloué	391 274,00	391 274,00	1 719 347,29	1 719 347,29
Réalisé	309 954,21	321 722,55	369 915,44	451 081,07
Résultat de l'exercice	**11 768,34**		**81 165,63**	
Reprise du résultat N-1	0,00		-432 047,29	
Résultat de clôture	**11 768,34**		**-350 881,66**	
Restes à réaliser			842 152,63	878 600,00
Résultats nets	**11 768,34**		**-314 434,29**	

Dépenses et recettes (hors reprise de résultats) se répartissent ainsi :

<u>EN FONCTIONNEMENT :</u>

	ALLOUE 2017 €	**REALISE 2017 €**
DEPENSES		
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	214 140,00	136 268,41
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 500,00	783,77
66 - INTERETS D'EMPRUNT	48 130,00	47 614,77
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 500,00	1 283,34
Sous total dépenses réelles de fonctionnement	***267 270,00***	***185 950,29***
042 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	124 004,00	124 003,92
Sous total dépenses d'ordre de fonctionnement	***124 004,00***	***124 003,92***
Total	**391 274,00**	**309 954,21**

RECETTES		
70 –CHARGES REFACTUREES AUX LOCATAIRES	101 575,00	51 479,60
74 – DGD AERODROME	27 385,00	27 385,00
75 – LOYERS ET REDEVANCES	202 314,00	190 116,28
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	5 000,00	0,00
Sous total recettes réelles de fonctionnement	***336 274,00***	***268 980,88***
042 - AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS	55 000,00	52 741,67
Sous total recettes d'ordre de fonctionnement	***55 000,00***	***52 741,67***
Total	**391 274,00**	**321 722,55**

EN INVESTISSEMENT :

	ALLOUE 2017 €	**REALISE 2017 €**
DEPENSES		
16 – REMBOURSEMENT DU CAPITAL EMPRUNTE	95 500,00	93 996,23
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	93 800,00	10 888,99
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	1 043 000,00	212 288,55
Sous total dépenses réelles d'investissement	***1 232 300,00***	***317 173,77***
040 – AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS	55 000,00	52 741,67
Sous total dépenses d'ordre d'investissement	***55 000,00***	***52 741,67***
Total	**1 287 300,00**	**369 915,44**
RECETTES		
10 – AFFECTATION DU RESULTAT 2016	64 514,53	64 514,53
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	1 156 298,96	257 298,96
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	374 529,80	5 263,66
Sous total recettes réelles d'investissement	***1 595 343,29***	***327 077,15***
040 – DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	124 004,00	124 003,92
Sous total recettes d'ordre d'investissement	***124 004,00***	***124 003,92***
Total	**1 719 347,29**	**451 081,07**

Les **immobilisations en cours** correspondent aux opérations liées au Pôle Gare, les subventions correspondantes figurent en recettes d'investissement.

Monsieur HAMEL, Président, quitte la séance et la présidence du conseil est assurée par Monsieur Michel LETHUILLIER, 3ième Vice-président.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-12, L.2121-14, L.2121-31, R.2121-8 et D.2343-3 et 5,
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2017,
Considérant que le compte de gestion adopté précédemment fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif,

M. HAMEL s'étant retiré,
Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,

DECIDE :

- **D'approuver** le compte administratif de l'exercice 2017 du budget annexe Location Vente de la communauté d'agglomération du Pays de Dreux.

Budget annexe Location Vente : affectation des résultats 2017

Il convient d'affecter les résultats de clôture de l'exercice 2017 du budget annexe Location Vente, qui ont été constatés au Compte Administratif 2017, soit :

- section de fonctionnement : **11 768,34 €,**
- section d'investissement : **-350 881,66 €.**

Dans le cadre de l'affectation des résultats, il convient de prendre également en compte les restes à réaliser (en section d'investissement) qui s'élèvent pour 2017 à :

Dépenses	842 152,63 €
Recettes	878 600,00 €
Solde	**36 447,37 €**

Aussi, conformément à l'Instruction Budgétaire et Comptable M14, il est proposé d'affecter les résultats de clôture de l'exercice 2017 de la manière suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT
DEPENSES
350 881,66 € au compte D001 « Solde d'investissement reporté »,
RECETTES
11 768,34 € au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé ».

Les restes à réaliser 2017 ainsi que cette affectation de résultats seront repris au budget supplémentaire 2018.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,
Vu le compte administratif 2017 du Budget annexe Location Vente,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,
DECIDE :

- **D'approuver** l'affectation des résultats de clôture de l'exercice 2017 du Budget annexe Location Vente proposée ci-dessus.

Budget annexe Location Vente : budget supplémentaire 2018

Le budget supplémentaire 2018 du budget annexe Location Vente s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de :
- **15 000 €** en section de fonctionnement,
- **1 198 534,29 €** en section d'investissement,

soit **un total de 1 213 534,29 €.**

Les principales caractéristiques de ce budget supplémentaire sont les suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES (€)	Crédits ouverts	Crédits annulés
Locations ponctuelles	15 000,00	
TOTAL	**15 000,00**	**0,00**
Recettes nettes	**15 000,00**	

DEPENSES (€)	Crédits ouverts	Crédits annulés
Charges à caractère général	3 580,00	
TOTAL	**3 580,00**	**0,00**
Virement à la section d'investissement	11 204,00	
Dotations aux amortissements	216,00	
Dépenses nettes	**15 000,00**	

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES (€)	Crédits ouverts	Crédits annulés
Emprunt	296 745,95	
TOTAL	**296 745,95**	**0,00**
Dotations aux amortissements	216,00	
Virement de la section de fonctionnement	11 204,00	
Restes à réaliser	878 600,00	
Affectation du résultat	11 768,34	
Recettes nettes	**1 198 534,29**	

DEPENSES (€)	Crédits ouverts	Crédits annulés
Immobilisations corporelles	5 500,00	
TOTAL	**5 500,00**	**0,00**
Restes à réaliser	842 152,63	
Reprise du résultat de clôture	350 881,66	
Dépenses nettes	**1 198 534,29**	

Vu la délibération n°2018-190 du 25 juin 2018 portant affectation des résultats 2017 du budget annexe Location Vente,
Vu l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2017,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,
DECIDE :

- **D'approuver** le budget supplémentaire 2018 relatif au budget annexe Location Vente arrêté tant en dépenses qu'en recettes à la somme de **1 213 534,29 €.**

Budget annexe Lotissement : compte de gestion 2017

Les résultats de l'exercice du budget Lotissement tels qu'ils résultent du **compte de gestion** sont les suivants :
RESULTATS D'EXECUTION DE L'EXERCICE 2017

	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT (2016) (€)	**PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT** (€)	**RESULTAT DE L'EXERCICE (2017)** (€)	**RESULTAT DE CLOTURE (2017)** (€)
INVESTISSEMENT	-1 777 885,43	0,00	-23 930,51	**-1 801 815,94**
FONCTIONNEMENT	-168 250,54	0,00	511 432,75	**343 182,21**
TOTAL	**-1 946 135,97**	**0,00**	**487 502,24**	**-1 458 633,73**

Le compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenu par le trésorier est concordant avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenu par M. le Président de la communauté d'agglomération du Pays de Dreux. Le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés, et il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-12, L.2121-31, D.2343-3 et 5,
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Considérant que le compte de gestion fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,
DECIDE :

- **D'adopter** le compte de gestion du trésorier du budget annexe Lotissement pour l'exercice 2017 dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif de l'année 2017.

Budget annexe Lotissement : compte administratif 2017

Le tableau ci-dessous reprend une vue d'ensemble du compte administratif 2017 de ce budget :

	FONCTIONNEMENT		**INVESTISSEMENT**	
	DEPENSES (€)	RECETTES (€)	DEPENSES (€)	RECETTES (€)
Alloué	5 402 274,54	5 402 274,54	5 223 385,43	5 223 385,43
Réalisé	3 438 088,63	3 949 521,38	3 132 668,30	3 108 737,79
Résultat de l'exercice	**511 432,75**		**-23 930,51**	
Reprise du résultat N-1	-168 250,54		-1 777 885,43	
Résultat de clôture	**343 182,21**		**-1 801 815,94**	

Dépenses et recettes (hors reprise des résultats) se répartissent ainsi :

EN FONCTIONNEMENT :

	ALLOUE 2017 €	REALISE 2017 €
DEPENSES		
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	402 600,00	228 242,72
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	600,00	0,00
66 - INTERETS D'EMPRUNT	52 060,00	50 554,06
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 280 264,00	0,00
Sous total dépenses réelles de fonctionnement	***1 735 524,00***	***278 796,78***
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	145 500,00	0,00
042 - ANNULATION DU STOCK INITIAL	3 300 000,00	3 108 737,79
043 - INTEGRATION DES CHARGES FINANCIERES	53 000,00	50 554,06
Sous total dépenses d'ordre de fonctionnement	***3 498 500,00***	***3 159 291,85***
Total	**5 234 024,00**	**3 438 088,63**
RECETTES		
70 - VENTES DE TERRAINS	1 612 074,54	415 008,01
74 - SUBVENTIONS	433 000,00	457 283,79
75 - LOYERS	4 200,00	3 333,33
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	32 615,75
Sous total recettes réelles de fonctionnement	***2 049 274,54***	***908 240,88***
042 - CONSTATATION DU STOCK FINAL	3 300 000,00	2 990 726,44
043 - INTEGRATION DES CHARGES FINANCIERES	53 000,00	50 554,06
Sous total recettes d'ordre de fonctionnement	***3 353 000,00***	***3 041 280,50***
Total	**5 402 274,54**	**3 949 521,38**

EN INVESTISSEMENT :

	ALLOUE 2017 €	REALISE 2017 €
DEPENSES		
16 - REMBOURSEMENT DU CAPITAL EMPRUNTE	145 500,00	141 941,86
Sous total dépenses réelles d'investissement	***145 500,00***	***141 941,86***
040 - CONSTATATION DU STOCK FINAL	3 300 000,00	2 990 726,44
Sous total dépenses d'ordre d'investissement	***3 300 000,00***	***2 990 726,44***
Total	**3 445 500,00**	**3 132 668,30**
RECETTES		
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 777 885,43	0,00
Sous total recettes réelles d'investissement	***1 777 885,43***	***0,00***
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	145 500,00	0,00
040 - ANNULATION DU STOCK INITIAL	3 300 000,00	3 108 737,79
Sous total recettes d'ordre d'investissement	***3 445 500,00***	***3 108 737,79***
Total	**5 223 385,43**	**3 108 737,79**

Monsieur HAMEL, Président, quitte la séance et la présidence du conseil est assurée par Monsieur Michel LETHUILLIER, 3ième Vice-président.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-12, L.2121-14, L.2121-31, R.2121-8 et D.2343-3 et 5,
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Considérant que le compte de gestion adopté précédemment fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif,

M. HAMEL s'étant retiré,
Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,
DECIDE :

- **D'approuver** le compte administratif de l'exercice 2017 du budget annexe Lotissement de la communauté d'agglomération du Pays de Dreux.

1.12 Budget annexe ZAC Les Forts : compte de gestion 2017

Les résultats de l'exercice du budget ZAC Les Forts tels qu'ils résultent du **compte de gestion** sont les suivants :
RESULTATS D'EXECUTION DE L'EXERCICE 2017

	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT (2016) (€)	**PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT** (€)	**RESULTAT DE L'EXERCICE (2017)** (€)	**RESULTAT DE CLOTURE (2017)** (€)
INVESTISSEMENT	-767 811,64	0,00	-8 319,26	**-776 130,90**
FONCTIONNEMENT	218 658,40	0,00	-1 970,42	**216 687,98**
TOTAL	**-549 153,24**	**0,00**	**-10 289,68**	**-559 442,92**

Le compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenu par le trésorier est concordant avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenu par M. le Président de la communauté d'agglomération du Pays de Dreux. Le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés, et il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-12, L.2121-31, D.2343-3 et 5,
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Considérant que le compte de gestion fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,
DECIDE :

- **D'adopter** le compte de gestion du trésorier du budget annexe ZAC Les Forts pour l'exercice 2017 dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif de l'année 2017.

Budget annexe ZAC Les Forts : compte administratif 2017

Le tableau ci-dessous reprend une vue d'ensemble de ce compte administratif :

	FONCTIONNEMENT		**INVESTISSEMENT**	
	DEPENSES (€)	RECETTES (€)	DEPENSES (€)	RECETTES (€)
Alloué	1 758 858,40	1 758 858,40	2 223 311,64	2 223 311,64
Réalisé	1 079 758,16	1 077 787,74	1 082 807,29	1 074 488,03
Résultat de l'exercice	**-1 970,42**		**-8 319,26**	
Reprise du résultat N-1	218 658,40		-767 811,64	
Résultat de clôture	**216 687,98**		**-776 130,90**	

Dépenses et recettes (hors reprise des résultats) se répartissent ainsi :

EN FONCTIONNEMENT :

	ALLOUE 2017 €	**REALISE 2017 €**
DEPENSES		
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	46 600,00	5 144,45
66 - INTERETS D'EMPRUNT	37 705,00	0,00
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	195,00	62,84
Sous total dépenses réelles de fonctionnement	***84 500,00***	***5 207,29***
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	329 158,40	0,00
042 - ANNULATION DU STOCK INITIAL	1 345 000,00	1 074 488,03
043 - INTEGRATION DES CHARGES FINANCIERES	200,00	62,84
Sous total dépenses d'ordre de fonctionnement	***1 674 358,40***	***1 074 550,87***
Total	**1 758 858,40**	**1 079 758,16**
RECETTES		
70 – VENTES DE TERRAINS	90 000,00	0,00
Sous total recettes réelles de fonctionnement	***90 000,00***	***0,00***
042 - CONSTATATION DU STOCK FINAL	1 450 000,00	1 077 724,90
043 - INTEGRATION DES CHARGES FINANCIERES	200,00	62,84
Sous total recettes d'ordre de fonctionnement	***1 450 200,00***	***1 077 787,74***
Total	**1 540 200,00**	**1 077 787,74**

EN INVESTISSEMENT :

	ALLOUE 2017 €	**REALISE 2017 €**
DEPENSES		
16 - REMBOURSEMENT DU CAPITAL EMPRUNTE	5 500,00	5 082,39
Sous total dépenses réelles d'investissement	***5 500,00***	***5 082,39***
040 - CONSTATATION DU STOCK FINAL	1 450 000,00	1 077 724,90
Sous total dépenses d'ordre d'investissement	***1 450 000,00***	***1 077 724,90***
Total	**1 455 500,00**	**1 082 807,29**

RECETTES		
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	549 153,24	0,00
Sous total recettes réelles d'investissement	***549 153,24***	***0,00***
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	329 158,40	0,00
040 - ANNULATION DU STOCK INITIAL	1 345 000,00	1 074 488,03
Sous total recettes d'ordre d'investissement	***1 674 158,40***	***1 074 488,03***
Total	**2 223 311,64**	**1 074 488,03**

Monsieur HAMEL, Président, quitte la séance et la présidence du conseil est assurée par Monsieur Michel LETHUILLIER, 3ième Vice-président.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-12, L.2121-14, L.2121-31, R.2121-8 et D.2343-3 et 5,
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Considérant que le compte de gestion adopté précédemment fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif,

M. HAMEL s'étant retiré,
Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,
DECIDE :

- **D'approuver** le compte administratif de l'exercice 2017 du budget annexe ZAC Les Forts de la communauté d'agglomération du Pays de Dreux.

1.13 Budget annexe ZAC Porte Sud : compte de gestion 2017

Les résultats de l'exercice du budget ZAC Porte Sud tels qu'ils résultent du **compte de gestion** sont les suivants :

RESULTATS D'EXECUTION DE L'EXERCICE 2017

	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT (2016) (€)	**PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT** (€)	**RESULTAT DE L'EXERCICE (2017)** (€)	**RESULTAT DE CLOTURE (2017)** (€)
INVESTISSEMENT	-2 463 186,23	0,00	-278 168,62	**-2 741 354,85**
FONCTIONNEMENT	-253 713,71	0,00	-74 710,58	**-328 424,29**
TOTAL	**-2 716 899,94**	**0,00**	**-352 879,20**	**-3 069 779,14**

Le compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenu par le trésorier est concordant avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenu par M. le Président de la communauté d'agglomération du Pays de Dreux. Le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés, et il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-12, L.2121-31, D.2343-3 et 5,
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Considérant que le compte de gestion fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,

DECIDE :

- **D'adopter** le compte de gestion du trésorier du budget annexe ZAC Porte Sud pour l'exercice 2017 dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif de l'année 2017.

Budget annexe ZAC Porte Sud : compte administratif 2017

Le tableau ci-dessous reprend une vue d'ensemble de ce compte administratif :

	FONCTIONNEMENT		**INVESTISSEMENT**	
	DEPENSES (€)	RECETTES (€)	DEPENSES (€)	RECETTES (€)
Alloué	5 906 713,71	5 906 713,71	7 668 186,23	7 668 186,23
Réalisé	5 047 292,08	4 972 581,50	5 066 248,19	4 788 079,57
Résultat de l'exercice	**-74 710,58**		**-278 168,62**	
Reprise du résultat N-1	-253 713,71		-2 463 186,23	
Résultat de clôture	**-328 424,29**		**-2 741 354,85**	

Dépenses et recettes (hors reprise des résultats) se répartissent ainsi :

<u>EN FONCTIONNEMENT :</u>

	ALLOUE 2017 €	**REALISE 2017 €**
DEPENSES		
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	85 850,00	41 424,83
66 - INTERETS D'EMPRUNT	113 000,00	108 893,84
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	136 150,00	0,00
Sous total dépenses réelles de fonctionnement	***335 000,00***	***150 318,67***
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	405 000,00	0,00
042 - ANNULATION DU STOCK INITIAL	4 800 000,00	4 788 079,57
043 - INTEGRATION DES CHARGES FINANCIERES	113 000,00	108 893,84
Sous total dépenses d'ordre de fonctionnement	***5 318 000,00***	***4 896 973,41***
Total	**5 653 000,00**	**5 047 292,08**
RECETTES		
70 – VENTES DE TERRAINS	793 713,71	0,00
Sous total recettes réelles de fonctionnement	***793 713,71***	***0,00***
042 - CONSTATATION DU STOCK FINAL	5 000 000,00	4 863 687,66
043 - INTEGRATION DES CHARGES FINANCIERES	113 000,00	108 893,84
Sous total recettes d'ordre de fonctionnement	***5 113 000,00***	***4 972 581,50***
Total	**5 906 713,71**	**4 972 581,50**

EN INVESTISSEMENT :

	ALLOUE 2017 €	REALISE 2017 €
DEPENSES		
16 - REMBOURSEMENT DU CAPITAL EMPRUNTE	205 000,00	202 560,53
Sous total dépenses réelles d'investissement	***205 000,00***	***202 560,53***
040 - CONSTATATION DU STOCK FINAL	5 000 000,00	4 863 687,66
Sous total dépenses d'ordre d'investissement	***5 000 000,00***	***4 863 687,66***
Total	**5 205 000,00**	**5 066 248,19**
RECETTES		
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	2 463 186,23	0,00
Sous total recettes réelles d'investissement	***2 463 186,23***	***0,00***
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	405 000,00	0,00
040 - ANNULATION DU STOCK INITIAL	4 800 000,00	4 788 079,57
Sous total recettes d'ordre d'investissement	***5 205 000,00***	***4 788 079,57***
Total	**7 668 186,23**	**4 788 079,57**

Monsieur HAMEL, Président, quitte la séance et la présidence du conseil est assurée par Monsieur Michel LETHUILLIER, 3ième Vice-président.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-12, L.2121-14, L.2121-31, R.2121-8 et D.2343-3 et 5,
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Considérant que le compte de gestion adopté précédemment fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif,

M. HAMEL s'étant retiré,
Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,
DECIDE :

- **D'approuver** le compte administratif de l'exercice 2017 du budget annexe ZAC Porte Sud de la communauté d'agglomération du Pays de Dreux.

1.14 Budget annexe ZAC des Merisiers : compte de gestion 2017

Les résultats de l'exercice du budget ZAC des Merisiers tels qu'ils résultent du **compte de gestion** sont les suivants :
RESULTATS D'EXECUTION DE L'EXERCICE 2017

	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT (2016) (€)	**PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT** (€)	**RESULTAT DE L'EXERCICE (2017)** (€)	**RESULTAT DE CLOTURE (2017)** (€)
INVESTISSEMENT	-1 486 959,13	0,00	807 522,94	-679 436,19
FONCTIONNEMENT	1 077 368,17	0,00	-777 787,43	299 580,74
TOTAL	**-409 590,96**	**0,00**	**29 735,51**	**-379 855,45**

Le compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenu par le trésorier est concordant avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenu par M. le Président de la communauté d'agglomération du Pays de Dreux. Le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés, et il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-12, L.2121-31, D.2343-3 et 5,
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Considérant que le compte de gestion fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,
DECIDE :

- **D'adopter** le compte de gestion du trésorier du budget annexe ZAC des Merisiers pour l'exercice 2017 dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif de l'année 2017.

Budget annexe ZAC des Merisiers : compte administratif 2017

Le tableau ci-dessous reprend une vue d'ensemble de ce compte administratif :

	FONCTIONNEMENT		**INVESTISSEMENT**	
	DEPENSES (€)	RECETTES (€)	DEPENSES (€)	RECETTES (€)
Alloué	3 414 968,17	3 414 969,17	3 288 959,13	3 288 959,13
Réalisé	1 543 581,48	765 794,05	729 581,10	1 537 104,04
Résultat de l'exercice	**-777 787,43**		**807 522,94**	
Reprise du résultat N-1	1 077 368,17		-1 486 959,13	
Résultat de clôture	**299 580,74**		**-679 436,19**	

Dépenses et recettes (hors reprise des résultats) se répartissent ainsi :

<u>EN FONCTIONNEMENT :</u>

	ALLOUE 2017 €	**REALISE 2017 €**
DEPENSES		
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	70 100,00	5 214,04
66 - INTERETS D'EMPRUNT	1 650,00	631,70
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	393 750,00	0,00
Sous total dépenses réelles de fonctionnement	***465 500,00***	***5 845,74***
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 179 368,17	0,00
042 - ANNULATION DU STOCK INITIAL	1 700 000,00	1 537 104,04
043 - INTEGRATION DES CHARGES FINANCIERES	70 100,00	631,70
Sous total dépenses d'ordre de fonctionnement	***2 949 468,17***	***1 537 735,74***
Total	**3 414 968,17**	**1 543 581,48**

RECETTES		
70 – VENTES DE TERRAINS	537 500,00	0,00
74 – SUBVENTION ACQUISITION FONCIERE	0,00	85 000,00
75 - LOYERS	0,00	726,16
Sous total recettes réelles de fonctionnement	***537 500,00***	***85 726,16***
042 - CONSTATATION DU STOCK FINAL	1 730 000,00	679 436,19
043 - INTEGRATION DES CHARGES FINANCIERES	70 100,00	631,70
Sous total recettes d'ordre de fonctionnement	***1 800 100,00***	***680 067,89***
Total	**2 337 600,00**	**765 794,05**

EN INVESTISSEMENT :

	ALLOUE 2017 €	**REALISE 2017 €**
DEPENSES		
16 - REMBOURSEMENT DU CAPITAL EMPRUNTE	72 000,00	50 144,91
Sous total dépenses réelles d'investissement	***72 000,00***	***50 144,91***
040 - CONSTATATION DU STOCK FINAL	1 730 000,00	679 436,19
Sous total dépenses d'ordre d'investissement	***1 730 000,00***	***679 436,19***
Total	**1 802 000,00**	**729 581,10**
RECETTES		
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	409 590,96	0,00
Sous total recettes réelles d'investissement	***409 590,96***	***0,00***
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 179 368,17	0,00
040 - ANNULATION DU STOCK INITIAL	1 700 000,00	1 537 104,04
Sous total recettes d'ordre d'investissement	**2 879 368,17**	**1 537 104,04**
Total	**3 288 959,13**	**1 537 104,04**

Monsieur HAMEL, Président, quitte la séance et la présidence du conseil est assurée par Monsieur Michel LETHUILLIER, 3ième Vice-président.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-12, L.2121-14, L.2121-31, R.2121-8 et D.2343-3 et 5,
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Considérant que le compte de gestion adopté précédemment fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif,

M. HAMEL s'étant retiré,
Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,
DECIDE :

- **D'approuver** le compte administratif de l'exercice 2017 du budget annexe ZAC Les Merisiers de la communauté d'agglomération du Pays de Dreux.

1.15 Budget annexe ZAC des Livraindières : compte de gestion 2017

Les résultats de l'exercice du budget ZAC des Livraindières tels qu'ils résultent du **compte de gestion** sont les suivants :

RESULTATS D'EXECUTION DE L'EXERCICE 2017

	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT (2016) (€)	**PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT** (€)	**RESULTAT DE L'EXERCICE (2017)** (€)	**RESULTAT DE CLOTURE (2017)** (€)
INVESTISSEMENT	-203 213,23	0,00	396 136,05	192 922,82
FONCTIONNEMENT	78 101,39	0,00	-298 755,63	-220 654,24
TOTAL	**-125 111,84**	**0,00**	**97 380,42**	**-27 731,42**

Le compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenu par le trésorier est concordant avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenu par M. le Président de la communauté d'agglomération du Pays de Dreux. Le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés, et il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-12, L.2121-31, D.2343-3 et 5,
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Considérant que le compte de gestion fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,
DECIDE :

- **D'adopter** le compte de gestion du trésorier du budget annexe ZAC des Livraindières pour l'exercice 2017 dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif de l'année 2017.

Budget annexe ZAC des Livraindières : compte administratif 2017

Le tableau ci-dessous reprend une vue d'ensemble de ce compte administratif :

	FONCTIONNEMENT		**INVESTISSEMENT**	
	DEPENSES (€)	RECETTES (€)	DEPENSES (€)	RECETTES (€)
Alloué	2 114 146,39	2 114 146,39	2 020 213,23	2 020 213,23
Réalisé	1 330 588,30	1 031 832,67	799 077,18	1 195 213,23
Résultat de l'exercice	**-298 755,63**		**396 136,05**	
Reprise du résultat N-1	78 101,39		-203 213,23	
Résultat de clôture	**-220 654,24**		**192 922,82**	

Dépenses et recettes (hors reprise des résultats) se répartissent ainsi :

EN FONCTIONNEMENT :

	ALLOUE 2017 €	REALISE 2017 €
DEPENSES		
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	52 000,00	51 923,65
66 - INTERETS D'EMPRUNT	48 750,00	41 725,71
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	68 295,00	0,00
Sous total dépenses réelles de fonctionnement	***169 045,00***	***93 649,36***
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	145 101,39	0,00
042 - ANNULATION DU STOCK INITIAL	1 750 000,00	1 195 213,23
043 - INTEGRATION DES CHARGES FINANCIERES	50 000,00	41 725,71
Sous total dépenses d'ordre de fonctionnement	***1 945 101,39***	***1 236 938,94***
Total	**2 114 146,39**	**1 330 588,30**
RECETTES		
70 – VENTES DE TERRAINS	236 045,00	255 029,78
Sous total recettes réelles de fonctionnement	***236 045,00***	***255 029,78***
042 - CONSTATATION DU STOCK FINAL	1 750 000,00	735 077,18
043 - INTEGRATION DES CHARGES FINANCIERES	50 000,00	41 725,71
Sous total recettes d'ordre de fonctionnement	***1 800 000,00***	***776 802,89***
Total	**2 036 045,00**	**1 031 832,67**

EN INVESTISSEMENT :

	ALLOUE 2017 €	REALISE 2017 €
DEPENSES		
16 - REMBOURSEMENT DU CAPITAL EMPRUNTE	67 000,00	64 000,00
Sous total dépenses réelles d'investissement	***67 000,00***	***64 000,00***
040 - CONSTATATION DU STOCK FINAL	1 750 000,00	735 077,18
Sous total dépenses d'ordre d'investissement	***1 750 000,00***	***735 077,18***
Total	**1 817 000,00**	**799 077,18**
RECETTES		
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	125 111,84	0,00
Sous total recettes réelles d'investissement	***125 111,84***	***0,00***
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	145 101,39	0,00
040 - ANNULATION DU STOCK INITIAL	1 750 000,00	1 195 213,23
Sous total recettes d'ordre d'investissement	***1 895 101,39***	***1 195 213,23***
Total	**2 020 213,23**	**1 195 213,23**

Monsieur HAMEL, Président, quitte la séance et la présidence du conseil est assurée par Monsieur Michel LETHUILLIER, 3ième Vice-président.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-12, L.2121-14, L.2121-31, R.2121-8 et D.2343-3 et 5,
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Considérant que le compte de gestion adopté précédemment fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif,

M. HAMEL s'étant retiré,
Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,
DECIDE :

- **D'approuver** le compte administratif de l'exercice 2017 du budget annexe ZAC des Livraindières de la communauté d'agglomération du Pays de Dreux.

1.16 Budget annexe ZAC de Coutumel : compte de gestion 2017

Les résultats de l'exercice du budget ZAC de Coutumel tels qu'ils résultent du **compte de gestion** sont les suivants :
RESULTATS D'EXECUTION DE L'EXERCICE 2017

	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT (2016) (€)	**PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT** (€)	**RESULTAT DE L'EXERCICE (2017)** (€)	**RESULTAT DE CLOTURE (2017)** (€)
INVESTISSEMENT			-92 166,63	**-92 166,63**
FONCTIONNEMENT			30 571,93	**30 571,93**
TOTAL			**-61 594,70**	**-61 594,70**

Ce budget ayant été créé au 1er janvier 2017, il n'y a pas de résultat 2016 à reprendre.

Le compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenu par le trésorier est concordant avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenu par M. le Président de la communauté d'agglomération du Pays de Dreux. Le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés, et il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-12, L.2121-31, D.2343-3 et 5,
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Considérant que le compte de gestion fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,
DECIDE :

- **D'adopter** le compte de gestion du trésorier du budget annexe ZAC de Coutumel pour l'exercice 2017 dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif de l'année 2017.

Budget annexe ZAC de Coutumel : compte administratif 2017

Le tableau ci-dessous reprend une vue d'ensemble du compte administratif 2017 du budget annexe ZAC de Coutumel :

	FONCTIONNEMENT		**INVESTISSEMENT**	
	DEPENSES (€)	RECETTES (€)	DEPENSES (€)	RECETTES (€)
Alloué	104 790,00	104 790,00	92 170,00	92 170,00
Réalisé	9 928,07	40 500,00	92 166,63	0,00
Résultat de l'exercice	**30 571,93**		**-92 166,63**	
Reprise du résultat N-1	-		-	
Résultat de clôture	**30 571,93**		**-92 166,63**	

Ce budget a été créé au 1er janvier 2017, par conséquent, il n'y a pas de résultat 2016 à reprendre.
Dépenses et recettes se répartissent ainsi :

EN FONCTIONNEMENT :

	ALLOUE 2017 €	**REALISE 2017 €**
DEPENSES		
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	95 000,00	139,00
66 - INTERETS D'EMPRUNT	9 790,00	9 789,07
Total	**104 790,00**	**9 928,07**
RECETTES		
70 – VENTES DE TERRAINS	104 790,00	40 500,00
Total	**104 790,00**	**40 500,00**

EN INVESTISSEMENT :

	ALLOUE 2017 €	**REALISE 2017 €**
DEPENSES		
16 - REMBOURSEMENT DU CAPITAL EMPRUNTE	92 170,00	92 166,63
Total	**92 170,00**	**92 166,63**
RECETTES		
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	92 170,00	0,00
Total	**92 170,00**	**0,00**

Le transfert des terrains, propriété de la commune, n'étant pas intervenu en 2017, il n'y avait pas lieu de calculer des stocks.

Monsieur HAMEL, Président, quitte la séance et la présidence du conseil est assurée par Monsieur Michel LETHUILLIER, 3ième Vice-président.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-12, L.2121-14, L.2121-31, R.2121-8 et D.2343-3 et 5,
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Considérant que le compte de gestion adopté précédemment fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif,

M. HAMEL s'étant retiré,
Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,
DECIDE :

- **D'approuver** le compte administratif de l'exercice 2017 du budget annexe ZAC de Coutumel de la communauté d'agglomération du Pays de Dreux.

1.17 Budget annexe Parcs de stationnement : budget supplémentaire 2018

Le budget annexe Parcs de stationnement a été créé au 1er janvier 2018 par délibération n°2018-64 du 9 avril 2018.

L'exploitation de parcs spécialement aménagés pour le stationnement des véhicules automobiles, situés hors de la voie publique, s'exerçant dans un cadre concurrentiel, elle constitue un service public à caractère industriel et commercial et les opérations y afférentes doivent être retracées dans un budget distinct annexé au budget de la communauté.

Dans un 1er temps, il était envisagé d'inscrire sur ce budget à la fois les opérations relatives à la construction du parking silo et celles relatives au parc de stationnement de la gare de Marchezais Broué. Or, après vérification, il apparait que seul le parking silo est un équipement entrant dans la catégorie Service Public Industriel et Commercial. Le parc de stationnement de Marchezais Broué présente en effet un caractère administratif, car il s'agit d'une organisation du stationnement sur voirie. Cette opération peut donc être portée par le budget principal.

Le budget supplémentaire 2018 du budget annexe Parcs de stationnement s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de :
- **20 000,00 €** en section de fonctionnement,
- **120 000,00 €** en section d'investissement,

soit **un total de 140 000,00 €.**

Les principales caractéristiques de ce budget supplémentaire sont les suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES (€)	Crédits ouverts	Crédits annulés
Recettes de stationnement	20 000,00	
Recettes nettes	**20 000,00**	

DEPENSES (€)	Crédits ouverts	Crédits annulés
Charges à caractère général (gestion parking)	20 000,00	
Dépenses nettes	**20 000,00**	

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES (€)	Crédits ouverts	Crédits annulés
Subventions	96 000,00	
Emprunt	24 000,00	
Recettes nettes	**120 000,00**	

DEPENSES (€)	Crédits ouverts	Crédits annulés
Acquisition de matériel de caisse et de contrôle d'accès	120 000,00	
Dépenses nettes	**120 000,00**	

M. Chéron constate que concernant les subventions d'équilibre tous les budgets ont réalisé des efforts mis à part la subvention d'équilibre de l'Atelier à spectacle qui continue d'augmenter même légèrement. M. Lethuillier répond qu'il y a une volonté de réduire cette subvention au titre de l'année 2019 de 10% environ (soit 100 000 euros au prochain budget). M. Lethuillier précise qu'il y a une recherche d'économies et d'essayer de tendre vers 1 million d'économies de ces dépenses mais que cela est vraisemblablement possible. Cela pourra être vérifier lors du compte administratif 2018, il y aura peut-être une amorce dès lors que les tarifs ont variés et surtout que les dépenses doivent être réduites et maîtrisées. D'ailleurs, il n'y a pas eu de dépassement de la consommation par rapport au budget primitif.

M. Hamel précise que des groupes de travail ont été mis en place afin de faire un certain nombre de propositions. Il y a eu un examen budget par budget des subventions d'équilibre. Les groupes de travail ont fait des propositions afin de réaliser des économies. Il en sera tenu compte pour le budget 2019. Dès 2019 il faudra voir de quelle manière réduire les subventions d'équilibre d'un certain nombre de budgets. M. Hamel rappelle que la situation de la Communauté d'agglomération est saine mais il faut dégager davantage d'excédents budgétaires pour satisfaire de nouveaux investissements et pour permettre de limiter l'emprunt. Il s'agit de trouver des solutions pour augmenter l'autofinancement, cela a déjà été réalisé en 2017 et il faudra faire aussi bien en 2018.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,
DECIDE :

- **D'approuver** le budget supplémentaire 2018 relatif au budget annexe Parcs de stationnement arrêté tant en dépenses qu'en recettes à la somme de **140 000,00 €.**

2. Budget annexe Centre de tri :

Clôture de l'autorisation de programme «Construction d'un centre de formation»

Par délibération du 17 décembre 2010, le conseil communautaire de Dreux agglomération a approuvé la création, sur le budget annexe Centre de tri, d'une autorisation de programme portant sur la construction d'un centre de formation d'un montant initial de 1 425 000,00 € HT, avec inscription de crédits de paiement sur les exercices 2010, 2011 et 2012.

Cette autorisation de programme a été révisée à plusieurs reprises, la dernière révision datant de décembre 2013, son montant étant porté à 1 530 000,00 € HT réparti ainsi :

- Crédits de paiement 2010 : 100 000 € HT
- Crédits de paiement 2011 : 175 000 € HT
- Crédits de paiement 2012 : 744 000 € HT
- Crédits de paiement 2013 : 431 000 € HT
- Crédits de paiement 2014 : 80 000 € HT

Cette opération étant terminée, il convient par délibération de clôturer l'autorisation de programme correspondante. Le bilan de cette autorisation de programme est le suivant :

Année	Crédits de paiement (€ HT)	Mandaté (€ HT)
2010	100 000,00	99 978,39
2011	175 000,00	174 795,45
2012	744 000,00	740 708,41
2013	431 000,00	430 243,74
2014	80 000,00	16 617,32
Total	**1 530 000,00**	**1 462 343,31**

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,

DECIDE :

- **D'approuver** la clôture de l'autorisation de programme portant sur la construction d'un centre de formation.

3. Budget annexe Assainissement : rattrapage exceptionnel des amortissements

L'amortissement des immobilisations est obligatoire pour les collectivités et les groupements dont la population est égale ou supérieure à 3 500 habitants et leurs établissements publics (article L. 2321-2-27° du Code général des collectivités territoriales).

Ces dépenses constituent des dépenses obligatoires au sens de l'article R. 2321-1 du Code général des collectivités territoriales.

Considérant l'arrêté préfectoral n°2013093-003 du 3 avril 2013 portant création de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux avec comme compétence optionnelle l'assainissement des eaux usées effectif au 1er janvier 2014, ce transfert de compétences entraîne obligatoirement la mise à disposition de l'EPCI des biens utilisés à la date du transfert pour l'exercice de cette compétence.

Pour ces biens mis à disposition à la suite de la fusion, sur le budget assainissement, et pour lesquels aucun amortissement n'a été pratiqué depuis 2014, il est proposé un rattrapage exceptionnel sur l'exercice 2018 des amortissements non réalisés, par opération d'ordre budgétaire, ce qui représente un montant global de 2 143 306 €.

Il est proposé d'appliquer les règles suivantes :

- pour les biens acquis à partir de l'exercice 2013 : application des durées d'amortissement de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,
- pour les biens acquis avant l'exercice 2013 : maintien des modalités et durées d'amortissement fixées par la collectivité d'origine.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget supplémentaire 2018 du budget Assainissement.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2321-2-27°, 28° et R. 2321-1,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,
DECIDE :

- **D'approuver** le rattrapage exceptionnel des amortissements des biens mis à disposition de la communauté d'agglomération au 1er janvier 2014, suite au transfert de la compétence « Assainissement des eaux usées ».

ADMINISTRATION GENERALE

Vie institutionnelle

4. Abrogations de certaines délégations d'attributions du Conseil au Bureau et au Président

Rapporteur : Gérard HAMEL

Le Président ou le bureau de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dans son ensemble, peut recevoir, pour la durée du mandat, délégation d'une partie des attributions du conseil communautaire à l'exception :

- du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances,
- de l'approbation du compte administratif,
- des dispositions à caractère budgétaire prises par un EPCI à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 du CGCT,
- des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'EPCI,
- de l'adhésion de l'établissement à un établissement public,
- de la délégation de la gestion d'un service public,
- des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Par délibération n°2014-141 du 14 avril 2014, le Conseil communautaire avait notamment donné délégation au bureau pour un bon fonctionnement de la communauté d'agglomération en vue de :
« 14° créer tout emploi à temps complet ou non complet d'agents publics ainsi que décider des suppressions de ces emplois, à l'exception des emplois fonctionnels et de cabinet ainsi que ceux de l'article 3 (1° et 2°) de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 ;
21° fixer et réviser le régime indemnitaire de la communauté d'agglomération ; »

De même, la délibération n°2014-142 du 14 avril 2018 attribuait par délégation du Conseil au Président compétence pour décider de :
« 28° créer les emplois et engager par recrutement direct, en tant que de besoin et pour répondre aux nécessités de service, des agents non titulaires pour un accroissement temporaire d'activité ou un accroissement saisonnier d'activité, dans les conditions fixées par l'article 3 (1° et 2°) de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 ;
29° créer les emplois et procéder aux recrutements des contrats de travail de droit privé tels ceux d'apprentissage et d'aides à l'insertion, à l'accès et au retour à l'emploi ; »

Il est proposé au Conseil Communautaire de rapporter ces deux délégations octroyées au bureau et au Président. En effet, les délibérations sur les créations de poste et sur le régime indemnitaire sont de la compétence exclusive du Conseil communautaire étant donné leur caractère budgétaire.

Vu l'article L. 5211-10 1° du Code Général des Collectivités Territoriales,

M. Hamel rappelle que le Conseil communautaire avait donné un certain nombre de délégations au Bureau notamment la création de tout emploi à temps complet et non complet d'agents publics ainsi que de fixer et réviser le régime indemnitaire de la Communauté d'agglomération. Or la Préfecture estime que cette délégation n'est pas légale dès lors que la création d'un emploi impose le vote de crédits et leur inscription au sein du budget. La création d'un emploi étant étroitement liée au vote du budget la Préfecture estime qu'il faut considérer la prérogative de création d'un emploi comme attachée à la compétence du vote du budget et elle ne peut donc pas faire l'objet d'une délégation au bureau.

M. Depondt précise que concernant le SIE-ELY (syndicat intercommunal d'énergies), la préfecture avait demandé d'abroger les délibérations et non de les rapporter afin de pouvoir reprendre toutes les délibérations de création de postes prises par l'organe incompétent. Dans le cas contraire le personnel est mis dans une situation ambiguë où il n'y a plus de délibérations qui créé son poste puisqu'elle est rapportée et donc annulée à la date où elle a été prise de sorte que toutes les délibérations du bureau postérieur perdent de la légalité et il faudrait donc les reprendre toutes avec effet rétroactif.

M. Sourisseau précise que la préfecture ne revient pas sur ce qui a été fait antérieurement mais demande une modification des délégations à partir d'aujourd'hui.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,
DECIDE :

- **De rapporter** les délégations 14° et 21° attribuées au bureau par la délibération n°2014-141 ;
- **De rapporter** les délégations n°28° et 29° attribuées au Président par la délibération n°2014-142.

Ressources humaines

5. Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Gérard SOURISSEAU

Afin de doter la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux des moyens humains nécessaires au bon fonctionnement des services, il est proposé la création d'un poste d'adjoint technique territorial (filière technique – catégorie C) à temps complet afin de permettre la nomination directe d'un agent contractuel, présent au sein des effectifs du Service Patrimoine Bâti et Moyens Généraux depuis deux ans, dans le cadre d'un Contrat de droit privé CUI-CAE. Il exerce les missions de gestionnaire du patrimoine bâti chargé de la maintenance et de l'entretien.

Il est également proposé la création d'un emploi permanent (filière administrative – catégorie A – attaché principal) afin de permettre le recrutement à temps complet du Directeur du Développement Economique Territorial Emploi et Numérique de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux.

Les missions dévolues à cet agent seront les suivantes : assistance auprès des élus et du Directeur Général des Services pour la définition des orientations stratégiques en matière de développement économique, territorial et numérique de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, traduction opérationnelle des orientations politiques du projet de développement économique défini en plans d'actions, structuration, animation et aide au développement des filières du territoire en lien avec les autres directions concernées, direction de la Maison de l'Emploi et pilotage de la politique Emploi et Formation du territoire, accompagnement des projets d'implantation et de développement des entreprises sur le territoire communautaire, gestion et animation des Zones d'Activités économiques en lien avec les partenaires et les

communes membres du territoire, participation et définition de la stratégie de marketing territorial à destination des acteurs économiques et des entreprises du territoire.

Cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel recruté pour une période de trois ans, dès lors qu'il s'agit d'un emploi permanent de niveau catégorie A lorsque les besoins du service ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté.
Il est envisagé de procéder au recrutement d'un contractuel pour une durée de trois ans. La rémunération sera comprise entre le 1er échelon et le 9ème échelon de la grille indiciaire des attachés principaux au regard de l'expérience professionnelle et des diplômes du candidat retenu, assortie du régime indemnitaire en vigueur.

Enfin, afin de pourvoir l'emploi de chargé de prospection et développement économique vacant au sein du Pôle Développement Economique Territorial Emploi et Numérique, il est proposé la création d'un poste permanent d'attaché territorial (filière administrative – catégorie A).

Les missions exercées par ce chargé de prospection seront les suivantes : mise en place d'un programme de prospection et accompagnement de l'implantation d'entreprises exogènes, promotion de l'offre foncière et immobilière d'entreprise de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, participation à l'organisation des évènements économiques du Pôle, etc.

Cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel recruté pour une période de trois ans, dès lors qu'il s'agit d'un emploi permanent de niveau catégorie A lorsque les besoins du service ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté.
Il est envisagé de procéder au recrutement d'un contractuel pour une durée de trois ans. La rémunération sera comprise entre le 1er échelon et le 11ème échelon de la grille indiciaire des attachés territoriaux au regard de l'expérience professionnelle et des diplômes du candidat retenu, assortie du régime indemnitaire en vigueur.

Les créations n'emportent aucune modification des inscriptions budgétaires approuvées par la délibération n°2018-68 du 9 avril 2018 relative au budget principal de la Communauté d'agglomération ayant inscrit les crédits correspondant au Chapitre 012,

A M. Simo qui demande si ces créations impactent le budget, M. Sourisseau répond que non, qu'il y a même une source d'économie puisque les postes qui sont remplacés étaient de postes de grades supérieurs, notamment un poste d'administrateur.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,
DECIDE :

- **De créer** à compter du 27 juin 2018, le poste d'adjoint technique ci-dessus détaillé,
- **De créer** à compter du 1er juillet 2018, les postes d'attaché principal et d'attaché territorial à temps complet détaillés ci-dessus.

◤ENFANCE, JEUNESSE, FAMILLE ET SPORT

Sport

6. Intérêt communautaire de la compétence « Équipements culturels et sportifs » à compter du 1er janvier 2019

Rapporteur : Gérard HAMEL
Le Conseil communautaire du 14 décembre 2015 a statué par délibération n°2016-366 sur l'intérêt communautaire des équipements suivants :

1. Equipements culturels d'intérêt communautaire :

- l'Atelier à spectacle à Vernouillet,
- la médiathèque L'Odyssée à Dreux,

- le conservatoire à rayonnement intercommunal à Dreux,

2. Equipements sportifs d'intérêt communautaire :

- le centre aquatique COVAL à Saint Rémy-sur-Avre,
- le gymnase de Châteauneuf-en-Thymerais,
- le gymnase de Brezolles,
- le dojo de St-Lubin-des-Joncherêts.

A cette occasion, le Conseil communautaire avait précisé le protocole suivant : *«S'agissant de la piscine de Vernouillet, afin de compléter l'intérêt communautaire, et d'un commun accord, la commune et l'agglomération du Pays de Dreux devront proposer les solutions et mesurer les moyens et les incidences techniques et financières de son transfert pour permettre à l'EPCI de gérer l'équipement à un niveau de service au moins équivalent à celui exercé par la commune tout en intégrant les mises à niveaux nécessaires imposées par l'Agence Régionale de Santé. Ce n'est qu'au vu des conclusions et des préconisations émanant du rapport technique et financier établi par les deux parties, que le bureau exécutif, et ensuite le conseil communautaire devront entériner l'intérêt communautaire du nouvel équipement à transférer à l'agglomération ainsi que les transferts de charges correspondants (…).»*

En effet, actuellement, l'offre territoriale en matière d'équipement «piscine» ne couvre pas le ratio de 0,02 m²/habitant préconisé par le Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports. Notre territoire souffre ainsi d'un déficit théorique de 1 030 m² de plan d'eau.

Dans ce cadre, trois études relatives à la piscine de Vernouillet et à son transfert ont été réalisées entre la Communauté d'agglomération et la Commune de Vernouillet, assistés par les cabinets AMEX et H2O.

1. UNE PISCINE D'INTERET COMMUNAUTAIRE NECESSITANT UN NOUVEAU PROJET D'ETABLISSEMENT

La piscine de Vernouillet a été construite en 1974 lors du plan «Mille piscines». Cet équipement a largement dépassé la durée de vie moyenne estimée à 30 ans (source Jeunesse et Sport 09/2014).

La répartition de l'origine géographique des différents publics confirme le rayonnement intercommunal de cet équipement, à savoir :

	Vernolitain	**Agglo hors Vernouillet**	**Hors Agglo**
Public « nageurs »	18 %	**67 %**	**15 %**
Public « école de natation »	31 %	**65 %**	**4 %**
Public « aquafitness »	12 %	**72 %**	**16 %**

L'Education Nationale exige un enseignement «Natation Scolaire» conforme aux attentes du «Savoir-nager», promouvant et facilitant l'accès à la natation scolaire. Actuellement, 46 % des classes de cycle 2 de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux ne bénéficient pas de séances de natation scolaire ou d'un enseignement dans des conditions adaptées aux attentes de l'Education Nationale.

Sur la base de l'analyse de l'existant sur notre territoire, et afin de répondre aux attentes des différents publics, le projet de réhabilitation/extension le plus pertinent est évalué à 7,2 millions d'euros hors taxes (source étude H2O). La construction d'une nouvelle piscine d'un périmètre équivalent a été valorisée à 12 millions d'euros hors taxes (source étude AMEX).
Enfin, pour répondre notamment aux nombreuses et nouvelles attentes des publics, une réhabilitation à l'identique est logiquement écartée.

En effet, le projet de réhabilitation et extension retenu intègre les objectifs de la maîtrise du déficit d'exploitation et de l'adéquation à la pluralité des usages.
En effet, la stratégie de modernisation de l'équipement en vue de renforcer sa fréquentation doit :

- répondre aux nouvelles attentes du public : aspect ludique, bien-être, activités aqua-fitness,
- développer l'attractivité du territoire en proposant une nouvelle offre « loisirs » qualitative.

Nous proposerions ainsi les offres suivantes :

INSTALLATIONS EXISTANTES A REHABILITER	NOUVELLES INSTALLATIONS
1 BASSIN SPORTIF 5 LIGNES D'EAU	1 BASSIN LUDIQUE ET DE LOISIRS
1 BASSIN D'APPRENTISSAGE ET D'ACTIVITES	1 ESPACE BIEN ETRE
	1 PLAGE AQUALUDIQUE (pas de surveillance nécessaire)
	1 PENTAGLISSE (option)

De plus, l'équipement rénové permettra d'accueillir plus de classes de cycle 2 (du CP au CE2) et ce, évidemment en complément, y compris tarifaire, de celles déjà accueillies sur le Complexe AgglOcéane.

Le Compte d'Exploitation Prévisionnel optimisé met en avant les éléments principaux suivants :
- une hausse de +17,63 % des recettes actuelles (sur la base des fréquentations AgglOcéane),
- une nouvelle offre qui entraîne une hausse du panier moyen de +43,12 % notamment grâce à l'offre bien-être et aquafitness,
- une économie de 12,43 % sur les fluides liée à l'intégration d'équipements nouvelle génération, et ce malgré une augmentation de la surface de plan d'eau.

Ce Compte d'Exploitation Prévisionnel intégrant les recettes et dépenses du nouvel établissement une fois réhabilité et étendu, dégagerait un déficit d'environ 340 000 €. A titre de comparaison, une simulation du compte d'exploitation prévisionnel de l'établissement uniquement réhabilité à l'identique engendre un déficit de 424 000 €.

2. LES SUBVENTIONS ET RESTE A CHARGE

L'enveloppe des subventionnements sur ce projet serait de 3 millions d'euros, selon la décomposition suivante :
- Contrat Régional de Solidarité Territoriale (2018-2023) : 2 millions d'euros,
- Fonds Départemental d'Investissement 500 000 € (FDI 2016-2017), 500 000€ (FDI 2018-2019).
-
- Enfin, à ce stade, d'autres recherches de financements seraient également envisageables :
- CNDS à hauteur de 20 % maximum de la dépense subventionnable (forte probabilité d'accord, car pratique associative historiquement implantée dans la structure). On notera que le taux moyen accordé en 2011 était de 11 %,
- ADEME sur des équipements spécifiques.

3. PRINCIPES D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES

3.1 TRANSFERTS LIES AUX INVESTISSEMENTS DE REHABILITATION/EXTENSION

En intégrant les subventions mentionnées préalablement, hors CNDS et ADEME, l'enveloppe résiduelle à financer serait de 4,2 millions d'euros.

Les principes de répartition seraient les suivants :
- 50 % de l'investissement pris en charge par la commune de Vernouillet soit 2,1 millions,
- 50 % de l'investissement pris en charge par la Communauté d'agglomération soit 2,1 millions.

Le financement de la commune se ferait par le biais d'un Fonds de Concours versé à la Communauté d'agglomération. Cette dernière réalisera un auto-financement pour la part de l'investissement lui revenant, via la provision déjà constituée. Il n'y aura donc pas de recours à l'emprunt.

3.2 TRANSFERTS LIES AU FONCTIONNEMENT

Une analyse des données financières a été faite sur les quatre dernières années dans le but de dégager les charges financières et les recettes moyennes. Le déficit d'exploitation constaté est de 365 874 €.

L'évaluation des charges et des produits de cet équipement se base sur les données financières de la commune de Vernouillet et sur la méthode de comptabilité analytique nommée BAPA (Bâtiment, Activités, Personnel, Administration).

L'analyse de ces données assortie d'un travail conjoint d'optimisation financière, permet d'établir le portage du déficit d'exploitation suivant :

- environ 75 % du déficit d'exploitation porté par la commune de Vernouillet (50 % déficit « public » + 100 % du déficit lié aux associations),
- environ 25 % du déficit d'exploitation porté par la Communauté d'agglomération (soit 50 % déficit « public »).

A partir de ces données, le déficit d'exploitation moyen pourrait être réparti entre la communauté d'agglomération du Pays de Dreux et la commune ainsi :

- prise en charge par la commune du déficit : 273 467 €,
- prise en charge par la Communauté d'agglomération du déficit lié au public « Agglo » (hors Vernouillet) : 92 408 €.

Ainsi, sur la base du projet de réhabilitation/extension, le transfert de la piscine de Vernouillet à la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux s'effectuerait selon la répartition prévisionnelle suivante à compter du 1er janvier 2019 :

Prise en charge Vernouillet : 367 232 €/an	**Prise en charge Agglomération :** 92 408 €/an
DEFICIT D'EXPLOITATION : Prise en charge du déficit relatif aux associations et au public de Vernouillet via déduction de l'allocation de compensation : 273 467 €/an	**DEFICIT D'EXPLOITATION :** Prise en charge du déficit relatif au public Agglo (hors Vernouillet) : 92 408 €/an
ANNUITE REHABILITATION/EXTENSION : Versement d'un fonds de concours par la Commune à la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux d'environ : 2,1 millions	**ANNUITE REHABILITATION/EXTENSION :** Autofinancement, déduction faite des subventions et fonds de concours, soit environ : 2,1 millions

Pour permettre le transfert effectif au 1er janvier 2019, les autorités territoriales devront accomplir, dès septembre, un certain nombre de démarches administratives comme les consultations en vue notamment du transfert du personnel et la création des régies comptables. De plus, l'optimisation et le transfert des contrats par voie d'avenant et l'élaboration du budget 2019 auront lieu à l'automne 2018.

De même, en prévision de cette échéance, la Commune de Vernouillet confie par convention de mandat, à compter du 1er octobre 2018 et ceci jusqu'au 31 décembre 2018, la création du projet de réhabilitation/extension de la Piscine, ceci notamment pour notifier les actes conservatoires relatifs aux subventions d'investissement. La gestion de l'équipement reste communale pendant cette période.

Etant donné que l'exercice des compétences est subordonné à la reconnaissance de leur intérêt communautaire, cet intérêt est déterminé par le conseil de la communauté d'agglomération à la majorité des deux tiers.

Vu les articles L. 5216-5 II 3° et III, L. 5216-7-1 et L. 5215-27 du code général des collectivités territoriales,
Vu les statuts de la Communauté d'agglomération du Pays de DREUX, notamment l'article 5.2.3,
Vu la délibération n°2015-366 du 14 décembre 2015 définissant l'intérêt communautaire des équipements culturels et sportifs,
Vu l'avis favorable à la majorité des voix exprimées du Comité des maires du 11 juin 2018,
Vu le projet de Compte d'Exploitation Prévisionnel,

M. Chéron demande si le budget prévisionnel de 7,2 millions est basé sur les études réalisées en 2015.
A M. Chéron qui trouve dommage de ne pas avoir réalisé une simulation en ce qui concerne la recherche d'amiante ainsi que les problèmes de fondations pour l'extension qui risquent de gonfler l'enveloppe. Il est répondu que la contrainte concernant les fondations impacterait l'emprise au sol s'il s'avère que le sous-sol nécessite des fondations spéciales il ne serait alors pas possible de surélever en R+1. L'architecte ne pourra mettre un bassin balnéo au premier étage bien qu'il y ait moins de murs au niveau de l'implantation. Il pourra par exemple y avoir un espace bien être à l'étage mais une forme sèche et humide au rez-de-chaussée donc il n'y a pas réellement d'inquiétude au niveau des fondations c'est juste l'implantation qui sera différente. En ce qui concerne l'amiante, l'étude H2O n'a pas intégré cette problématique. En référence à la piscine de Vélizy-Villacoublay, qui correspond exactement au même schéma, deux choses ont été notées ; d'une part il n'y avait pas d'amiante et d'autre part il y avait un mécontentement de la part des usagers parce qu'après un an de fermeture, leur a été présenté la même piscine mais en neuf.

Il est répondu positivement à la question de M. Hamel, à savoir si les 7,2 millions correspondent à une enveloppe fixe et si dans le cas d'éventuelles surprises, le projet pourrait évoluer pour rester dans la même enveloppe.

M. Depondt estime qu'il y a un problème d'ordre du jour dès lors que dans la suite de la séance il va être question de la SEMCADD. M. Depondt estime donc que dans une période où l'on cherche à faire des économies, il n'est pas judicieux de faire des dépenses comme celles de la piscine.

M. Marleix précise que son opposition n'est pas sur la prise de compétence par l'Agglo et qu'il est même important de trouver une solution rapidement pour la remise aux normes de cette piscine, et tant pis si l'usager est déçu d'autant que contrairement à Vélizy, il y a une piscine avec un espace ludique à Saint-Rémy qui est tout proche. La difficulté c'est d'aller au-delà, c'est-à-dire qu'il aurait peut -être été plus opportun de séparer en deux le projet, avec une première partie de réhabilitation et ensuite une tranche optionnelle pour la partie ludique. Par ailleurs, M. Marleix précise que si la situation de l'Agglo est saine, il n'en demeure pas moins que le Conseil communautaire a voté une hausse de la fiscalité il y a peu de temps avec une volonté de réduire les dépenses de fonctionnement or en l'espèce il s'agit d'augmenter les dépenses de fonctionnement.
M. Marleix rappelle également qu'il y a d'autres perspectives pour l'Agglomération et notamment le projet de l'A154, la Communauté d'agglomération s'est engagée à apporter une contribution de 7,5 millions d'euros si le projet se concrétise or aujourd'hui ne sont inscrit que 2,5 millions d'euros. Le sujet de la SEMCADD est aussi à prendre en compte dès lors que l'Agglo pourrait être appelée au titre des garanties d'emprunt.
Enfin, M. Marleix ajoute qu'il est regrettable que l'Agglomération soit l'une des seules à ne pas verser d'aides économiques aux entreprises, artisans et commerçants, par ailleurs cela prive les entreprises d'aides de la part de la région qui n'est qu'un complément, il est donc selon M. Marleix plus important de verser des aides économiques aux entreprises que de construire un bassin ludique.

Il est précisé que si l'on se limite à la réhabilitation le déficit sera le même car on perd de la recette (notamment généré par l'espace bien être ou les activités attractives). Il y aurait moins d'attractivité si l'on propose le même équipement avec une remise à niveau.

M. Frard rappelle que les conditions de transfert en 2004, lors de la construction de la Communauté d'agglomération, n'étaient pas les mêmes qu'aujourd'hui, il s'agissait des conditions de transfert dits « Chevènement », c'est-à-dire que l'on ne s'occupait que du transfert des charges et des produits. Aujourd'hui on prend en compte les charges à venir. Par ailleurs, entre 2007 et 2008, il y a eu sur le territoire une perte de 5 000 à 6 000 emplois industriels, qui a entrainé le report du transfert de la piscine à cette date. M. Frard précise que sont avancés ici des arguments dont il n'a jamais été question auparavant (notamment la

SEMCADD ou les aides économiques), le projet n'a pourtant pas évolué en termes de conception depuis l'an passé, ce qui a évolué c'est la charge pour l'Agglo dès lors que l'an passé la charge pour l'Agglo était de 251 000 euros alors que cette année elle est de 92 000 euros sans que la charge pour Vernouillet n'ai évolué.

M. Simo ajoute que sans être contre le projet de transfert, ce qui pose des difficultés c'est qu'il n'y a pas de plan B c'est-à-dire que soit le transfert se fait dans les conditions décrites ici soit elle ferme. Par ailleurs, avec deux piscines à 5 km d'écarts, il n'y a pas de maillage territorial. Il aurait été intéressant selon M. Simo que l'étude exposée, qui a énoncé que 67% des usagers étaient hors Agglo et 15% seulement de Vernouillet, précise la part de drouais et de vernolitains qui fréquentent cette piscine, cela permettrait d'avoir une connaissance réelle de la population qui vient hors de cette centralisation.
M. Simo ajoute que le fait de prendre cette décision en fin de mandat, avec une fin de travaux en 2021, est problématique, puisqu'on peut se demander qui sera présent pour assumer la décision prise en séance. M. Simo estime qu'il serait plus raisonnable de reporter cette décision au début du prochain mandat.

M. Hamel précise que le territoire a besoin d'être attractif, ce qui suppose l'installation d'entreprises, de richesses et donc d'emplois, il s'agit de la ligne de conduite de l'Agglomération. Cet investissement fait parti de l'attractivité du territoire, c'est-à-dire, comment attirer des entreprises et ses salariés sans équipement aquatique adapté. Les entreprises ne demandent pas que de l'aide financière mais de savoir dans quel environnement elles vont se trouver. A ceux qui estiment qu'il serait plus simple de construire une piscine neuve, M. Hamel précise que le coût d'une piscine neuve est de 12 millions d'euros a minima, tandis que dans le cas présent avec la participation de la commune de Vernouillet et un investissement de 7,2 millions, la participation de l'Agglo est de 2,1 millions d'euros.
En réponse à M. Simo concernant l'échéance électorale, M. Hamel estime qu'il ne faut pas s'arrêter 2 ans avant sous prétexte que les projets ne seront pas terminés avant la fin du mandat. Il faut prendre ses responsabilités financières et ce jusqu'au dernier moment. Il faut conserver le souci de livrer aux successeurs une administration gérée sainement.
Enfin, en ce qui concerne l'autoroute A154, l'Agglomération a provisionné. Cela peut éventuellement coûter plus cher mais cela peut aussi coûter moins cher voir ne rien coûter. Cependant par précaution, la collectivité a provisionné.

Le Conseil Communautaire, à la majorité qualifiée des suffrages exprimés, (11 contre sur 81 votants)
DECIDE :

- **De confirmer** l'intérêt communautaire, au titre de la compétence optionnelle Equipements culturels et sportifs, des équipements suivants :
  1. **Equipements culturels d'intérêt communautaire :**
- l'Atelier à spectacle à Vernouillet,
- la médiathèque L'Odyssée à Dreux,
- le conservatoire à rayonnement intercommunal à Dreux,
  2. **Equipements sportifs d'intérêt communautaire :**
     - le centre aquatique COVAL à Saint Rémy-sur-Avre,
     - le gymnase de Châteauneuf-en-Thymerais,
     - le gymnase de Brezolles,
     - le dojo de St-Lubin-des-Joncherêts.
- **De définir** d'intérêt communautaire, au titre de la compétence optionnelle Equipements culturels et sportifs, **la Piscine de Vernouillet** et ceci à compter du 1er janvier 2019 ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention de mandat par laquelle la Commune de Vernouillet confie à la Communauté d'agglomération la réhabilitation/extension de la Piscine.

7. Délégation de Service Public - Centre Aquatique SNC COVAL « AgglOcéane » : rapport d'activité 2017 du délégataire

Rapporteur : Daniel FRARD

Dans le cadre d'une délégation de service public, l'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le délégataire produit chaque année à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service. Ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Dès la communication de ce rapport, son examen est mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

SNC COVAL (groupe Action Développement Loisirs), délégataire chargé de l'exploitation du centre aquatique « AgglOcéane », a présenté son rapport d'activité 2017.

Le rapport annuel du délégataire fait état des principaux éléments suivants :

Les objectifs 2017 :

- développer l'attractivité de l'Espace Océane : parcours de relaxation, aqua-sophrologie, modelages, animations Zen,
- développer la clientèle ALSH et Comités d'Entreprise,
- ouverture d'un second jour aux anniversaires.

Les faits marquants de l'année :

- le changement de nom du Centre Aquatique (jeu-concours) initié à l'occasion du 4ème anniversaire de l'établissement dorénavant nommé AgglOcéane,
- treize jours de fermeture pour travaux : rupture d'une canalisation d'arrivée d'eau, reprise d'une partie du carrelage et de la membrane du bassin polyvalent,
- modification du Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours (POSS) : un surveillant dédié à l'espace balnéo et deux surveillants à minima sur le bassin polyvalent,
- le nombre de conventions « Ass'Eau » signées (destinées aux CE et associations) a atteint le nombre de trente-deux,
- renouvellement de l'opération « Comme un poisson dans l'eau » avec le Secours Populaire,
- partenariat avec la Ligue contre le Cancer dans le cadre de l'opération « Octobre Rose ».

Les fréquentations :

Une fréquentation totale de 88 269 personnes sur l'année 2017, soit un écart de 2 244 personnes par rapport à l'objectif du contrat.
La fréquentation des scolaires a connu une hausse de + 1 233 enfants entre 2016 et 2017.

Les recettes :

568 993 € de recettes ont été générées sur 2017, ce qui représente 82,6 % de l'objectif du Compte d'Exploitation Prévisionnel.
Il faut relever que ces résultats démontrent une progression de l'activité, car en 2016, ce même ratio était de 67%.

Les charges :

Le total des charges de l'exercice 2017 dépasse de 6,1 % le montant prévisionnel. Cet écart s'explique notamment par une hausse de la masse salariale (modification POSS).

Perspectives 2018 :

- continuer de développer l'attractivité de l'Espace Océane : parcours de relaxation, aqua-sophrologie, modelages, animations Zen,
- développer la clientèle ALSH et notamment par le biais de packs « Union des loisirs »,
- fidéliser les usagers malgré les périodes de fermeture liées aux travaux.

Ce rapport a été présenté à la Commission Consultative des Services Publics Locaux le 15 juin 2018.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1411-3 et 1413-1,
Vu le rapport d'activité 2017,
Vu l'avis de la Commission consultative des services publics locaux en date du 15 juin 2018,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,
DECIDE :

- **De prendre acte** de la présentation du rapport d'activité 2017 du délégataire du centre aquatique « AgglOcéane ».

8. Partenariat Public Privé (PPP) - Centre Aquatique «AgglOcéane» : rapport d'activité du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017 du partenaire

Rapporteur : Daniel FRARD

Le financement, la conception, la construction, l'entretien et la maintenance du centre aquatique « AgglOcéane » fait l'objet d'un contrat de partenariat public privé avec la société AUXIFIP.

Dans le cadre d'un partenariat public privé, l'article L. 1414-14 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le partenaire produit chaque année à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du partenariat public privé et une analyse de la qualité de service. Ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Dès la communication de ce rapport, son examen est mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

Les principaux éléments de ce rapport sont les suivants :

Compte-rendu technique

AUXIFIP par le biais de son partenaire SOGEA est chargé de surveiller le patrimoine, c'est-à-dire :

- de suivre le vieillissement de l'ensemble des composantes de l'ouvrage,
- de vérifier le bon déroulement des prestations préventives et curatives réalisées par l'exploitant.

L'outil de suivi GEMABAS utilisé par SOGEA référence les demandes d'intervention.
A ce jour, quatre demandes font l'objet d'un suivi spécifique, nécessitant des réunions régulières avec le partenaire :

- absence d'évacuation plages bassin extérieur (travaux prévus en juin 2018),
- détérioration joint de dilatation et carreaux,
- oxydation en zone balnéo,
- défaut d'étanchéité de la membrane armée des bassins.

Il faut noter deux événements marquants sur l'année 2017 :

- janvier : rupture d'une canalisation d'arrivée d'eau générale à la suite de l'affaissement d'un regard d'eau pluvial ayant entraîné deux jours et demi de fermeture,
- septembre : intervention sur le bassin polyvalent pour remplacement et reprise de la membrane.

Malgré cette-dernière intervention, le défaut d'étanchéité perdure et ce sur les trois bassins. Une nouvelle phase de travaux est prévue en juin 2018.

Compte-rendu financier

Ce document a vocation à faire un bilan financier de l'exploitation du Centre Aquatique AgglOcéane, dans le cadre du contrat de PPP passé par la Communauté d'agglomération avec AUXIFIP, et dont SOGEA CENTRE est en charge de la maintenance.
Le loyer R3 est le montant du loyer versé par la collectivité au partenaire pour la rémunération des obligations d'entretien, de maintenance et d'exploitation.

Ce rapport a été présenté à la Commission Consultative des Services Publics Locaux le 15 juin 2018.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 1414-14,
Vu le rapport d'activité,
Vu l'avis de la Commission consultative des services publics locaux en date du 15 juin 2018,

A M. Simo qui demande si les coûts sont compris dans la garantie décennale, il est répondu que l'Agglomération n'est pas propriétaire de la structure. Toutes les problématiques sont réglées entre Auxifip (PPP) et SOGEA (constructeur), les différentes opérations sont donc transparentes pour la collectivité. M. Frard précise que si financièrement cela est transparent pour l'Agglomération il n'en demeure pas moins, qu'en cas de difficultés, pour le bon fonctionnement de la structure, les différentes personnes se retournent vers le délégataire et la collectivité.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,
DECIDE :

- **De prendre acte** du rapport d'activité du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017 du partenaire du centre aquatique «AglOcéane».

9. Centre Aquatique «AglOcéane» : Fixation des tarifs applicables à compter du 1er juillet 2018

Rapporteur : Daniel FRARD

Dans le cadre de sa Délégation de Service Public (DSP) par voie d'affermage, la société SNC COVAL (groupe Action Développement Loisirs) exploite le centre aquatique « AglOcéane ». De ce fait, les bâtiments et les équipements sont entièrement et exclusivement affectés au délégataire. Le contrat a été conclu le 27 juin 2016 et arrivera à échéance le 31 décembre 2020.

En application du contrat qui prévoit la possibilité de réviser les tarifs au 1er juillet de chaque année par application d'une clause d'indexation, le délégataire a donc proposé les tarifs ci-dessous, applicables à compter du 1er juillet 2018.
Ainsi, la tarification proposée à compter du 1er juillet 2018 est la suivante :

PROPOSITION TARIFS AGGLOCEANE AU 1er JUILLET 2018		
GRILLE TARIFAIRE - EN € TTC		
ENTREES	**Tarifs actuels**	**Proposition 2018**
ESPACE AQUATIQUE Tarif public		
Adulte (à partir de 16 ans)	6,20 €	6,40 €
Enfant (de 3 à 15 ans inclus)	5,00 €	5,20 €
Enfant de moins de 3 ans	Gratuit	Gratuit
10 entrées adulte	55,00 €	57,00 €
10 entrées enfant	45,00 €	47,50 €
Pass 4 family (4 personnes dont 2 adultes max)	17,00 €	18,00 €
Entrée groupe (à partir de 10 personnes)	4,50 €	4,50 €
ESPACE AQUATIQUE Tarif Résidents de la CAPD		
Adulte (à partir de 16 ans)	5,10 €	5,20 €
Enfant (de 3 à 15 ans inclus)	3,90 €	4,10 €
Enfant de moins de 3 ans	Gratuit	Gratuit
10 entrées adulte	46,00 €	47,00 €
10 entrées enfant	35,00 €	37,00 €
Pass 4 family (4 personnes dont 2 adultes max)	13,00 €	13,70 €
Entrée groupe (à partir de 10 personnes)	3,50 €	3,70 €
ESPACE AQUATIQUE & ESPACE BIEN-ÊTRE Tarif unique		
Entrée Liberté	16,00 €	16,00 €
10 entrées Liberté	138,00 €	138,00 €
Entrée Duo Liberté	30,00 €	30,00 €
PASS-ACTIVITES AQUATIQUES Tarif unique		
PASS-ACTIVITES BASIC (toutes les activités sauf PREMIUM)		
Séance	12,50 €	12,60 €
10 séances	110,00 €	112,00 €
Stage intensif de natation sur 5 jours (vacances)	50,00 €	51,00 €
Stage intensif de natation sur 10 jours (vacances)	98,00 €	100,00 €
Pass-annuel de natation (un accès hebdomadaire hors vacances de septembre à juin)	241,00 €	248,00 €

	Tarifs actuels	Proposition 2018
PASS-ACTIVITES PREMIUM : bébés nageurs, aquabiking, aquafusion		
Séance	15,00 €	16,00 €
10 séances	130,00 €	135,00 €
ABONNEMENTS : accès illimité en toute liberté Tarif unique		
ADULTES		
ACCES AUX ESPACES		
Classic (accès illimité à l'espace aquatique) FLEX	22,00 €	22,50 €
ANNUEL	240,00 €	250,00 €
Liberté (accès illimité aux espaces aquatique et bien-être) FLEX	35,00 €	36,50 €
ANNUEL	390,00 €	400,00 €
ACCES AUX ESPACES ET AUX ACTIVITES		
Essential (accès illimité aux espaces et aux activités d'aquasports BASIC) FLEX	41,00 €	42,50 €
ANNUEL	460,00 €	470,00 €
Excellence (accès illimité aux espaces et aux activités d'aquasports BASIC et PREMIUM sur la base de 2 séances max/hebdo) FLEX	49,00 €	52,50 €
ANNUEL	560,00 €	580,00 €
FRAIS D'ADHESION (uniquement lors de la 1ère souscription pour un abonnement annuel)	29,00 €	29,90 €
ENFANTS		
ACCES AUX ESPACES		
Ludiboo flexible (accès illimité à l'espace aquatique)	14,00 €	14,50 €
Ludiboo annuel (accès illimité à l'espace aquatique)	150,00 €	158,00 €
ACCES AUX ESPACES ET AUX ACTIVITES		
Kid's (accès à l'espace aquatique en illimité un an de date à date et à une séance hebdomadaire de kid's mania hors vacances)	370,00 €	380,00 €
SCOLAIRES, ASSOCIATIONS, CLUBS Tarif Public		
SCOLAIRES : coût d'une séance pour une classe (sur la base de 2 classes/créneau)		
Scolaires du 1er degré : 1 séance de 45 minutes pour 1 classe (40 minutes / pédagogie incluse)	89,00 €	91,00 €
Scolaires du 2nd degré : 1 séance de 60 minutes pour 1 classe (60 minutes / hors pédagogie)	50,00 €	51,00 €
SCOLAIRES, ASSOCIATIONS, CLUBS Tarif Résidents de la CAPD		
SCOLAIRES : coût d'une séance pour une classe (sur la base de 2 classes/créneau)		
Scolaires du 1er degré : 1 séance de 45 minutes pour 1 classe (40 minutes / pédagogie incluse)	61,00 €	61,00 €
Scolaires du 2nd degré : 1 séance de 60 minutes pour 1 classe (60 minutes / hors pédagogie)	40,00 €	40,00 €
CLUBS/ASSOCIATIONS : hors surveillance et pédagogie Tarif unique		
1 heure ligne d'eau	26,00 €	26,00 €
1 heure bassin polyvalent ou bassin sportif extérieur	76,00 €	76,00 €
1 heure bassin sportif extérieur	95,00 €	100,00 €
1 heure de prestation pédagogique	32,00 €	34,00 €

	Tarifs actuels	Proposition 2018
LOCATIONS EQUIPEMENT Tarif unique		
Espace aquatique intérieur et extérieur à la 1/2 journée (personnel accueil et entretien compris)	1 350,00 €	1 400,00 €
Espace aquatique intérieur et extérieur à la journée (personnel accueil et entretien compris)	2 430,00 €	2 450,00 €
Espace bien-être à la 1/2 journée (personnel accueil et entretien compris)	900,00 €	950,00 €
Espace bien-être à la journée (personnel accueil et entretien compris)	1 620,00 €	1 650,00 €
Équipement dans sa totalité à la 1/2 journée (personnel accueil et entretien compris)	2 100,00 €	2 150,00 €
Équipement dans sa totalité à la journée (personnel accueil et entretien compris)	3 780,00 €	3 800,00 €
AUTRES PRESTATIONS Tarif unique		
Forfait anniversaire (sur la base de 10 enfants / animation / goûter / boisson)	130,00 €	132,00 €
Anniversaire : enfant supplémentaire	12,00 €	12,50 €
Entrée animation et événementiel	de 6 à 40 €	de 6 à 40 €
Entrée découverte (accès à tous les espaces et à toutes les activités pendant 1 journée)	20,00 €	21,00 €
UNION DES LOISIRS = Chocolaterie CLUIZEL	3,50 €	3,50 €
UNION DES LOISIRS = Labyrinthe du THYMERAIS	3,50 €	3,50 €
UNION DES LOISIRS = Centre Nautique Drouais (Optimiste, catamaran, planche à voile)	15,00 €	15,00 €
Location local bien-être demi-journée	25,00 €	25,00 €
Location local bien-être journée	50,00 €	50,00 €
Vente ou recréation de cartes	4,00 €	5,00 €
Vente ou recréation de bracelets	6,00 €	6,50 €
Tarifs CE : jusqu'à 10% de réduction sur l'ensemble des prestations (hors prestations unitaires) en fonction du volume d'achat réalisé		

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,

DECIDE :

- **De fixer** les tarifs relatifs aux différentes activités proposées par le centre aquatique «AgglOcéane» dans le cadre de la délégation de service public, aux montants indiqués ci-dessus, applicables au 1er juillet 2018,
- **D'autoriser** Monsieur le Président ou son représentant à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en place de cette nouvelle tarification.

Enfance, Jeunesse, Famille

10.Délégation de Service Public – «PEP 28» Brezolles/Laons : rapport d'activité 2017 du délégataire

Rapporteurs : Martine ROUSSET et Daniel FRARD

Dans le cadre d'une délégation de service public, l'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le délégataire produit chaque année à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service. Ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Dès la communication de ce rapport, son examen est mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

L'Association PEP 28, délégataire, a présenté un rapport d'activité 2017 relatif aux services publics suivants :

- la halte-garderie de Brezolles,
- le relais d'assistants maternels (RAM) de Brezolles,
- l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) périscolaire de Brezolles et Laons,
- l'ALSH Extrascolaire Enfance de Brezolles,
- l'accueil « jeunes » de Brezolles.

Le rapport annuel du délégataire fait état des principaux éléments suivants :

Les objectifs 2017 :

- assurer le bon fonctionnement et la bonne gestion des structures Petite Enfance, Enfance et Jeunesse du secteur de Brezolles,
- création d'un secteur Jeunes,
- réflexion sur l'évolution de la Halte-Garderie en Multi-Accueil,
- mise en place d'un RAM itinérant.

Les faits marquants de l'année :

- **Ouverture d'un secteur Jeunes** à l'occasion des vacances d'automne 2017, situé dans les locaux de l'ancien siège de la Communauté de communes à Brezolles. Cette structure fonctionne pendant les vacances scolaires sur les après-midi (sauf à Noël et en août).
L'habilitation est accordée pour l'accueil de 12 jeunes, sachant que 7 jeunes sont accueillis en moyenne par jour. Ces chiffres sont satisfaisants compte tenu de l'ouverture récente d'une telle structure, dès lors que ce public est parfois difficile à capter.

- **Halte-Garderie** : l'établissement fonctionne le mardi et jeudi en journée et le vendredi matin avec 10 places pour le midi qui sont réservées tous les jours. Le délégataire constate que ces plages horaires ne sont pas adaptées pour les parents qui travaillent et qui multiplient les modes de garde.
Une option vise à transformer la structure en Multi accueil, ce qui permettrait de répondre aux besoins des familles qui recherchent un mode de garde en structure collective. Le délégataire a décidé son ouverture au 1er septembre 2018 puisque l'habilitation vient d'être obtenue.

- **RAM** :
Le délégataire a constaté une baisse du nombre des assistantes maternelles sur ce territoire :

	2014	2017
Assistantes maternelles agréées PMI (AM) sur le territoire du RAM	34	25
Assistantes maternelles agréées en activité	24	16
Nombre d'enfants accueillis	89	78

L'absence de l'éducatrice, responsable à la fois du RAM comme de la Halte-Garderie depuis le mois d'octobre 2017, a constitué une difficulté pour la bonne organisation de ce service. Ce manque d'encadrant a été compensé en ce qui concerne les tâches administratives de la Halte-Garderie par la coordinatrice PEP 28 et quelques ateliers du RAM ont été menés par une auxiliaire de puériculture travaillant à la Halte-Garderie.

En revanche, l'orientation qui consistait à développer un RAM itinérant avec l'ouverture d'un 2ème atelier pressenti sur la commune de Laons, n'a pu être menée à son terme.

Les fréquentations :

Halte-Garderie de BREZOLLES

9 579,50 heures réalisées et 11 719,76 heures facturées.
Taux d'occupation annuel : 62,54 % pour les heures réalisées
74,51 % pour les heures facturées.

ALSH Extrascolaire

PERIODES	Heures Prévisionnelles	Heures réalisées	Taux de fréquentation
Hiver	3 200	1 832	57,25 %
Printemps	3 200	1 728	54,00 %
Juillet	9 120	7 760	85,10 %
Automne	3 200	2 768	86,50 %
TOTAL	1 872	14 088	75,25 %

Taux de fréquentation attendu dans le contrat Enfance Jeunesse 65% fréquentation annuelle supérieure de + 10,25 %.

ALSH Périscolaire Brezolles : Matin, Soir

PERIODES	Heures Prévisionnelles	Heures réalisées	Taux de fréquentation
Périscolaire 3 – 6 ans	14 973	10 932	73 %
Périscolaire 6-11 ans	15 976	17 160	107,4 %
TOTAL	30 949	28 092	90,7 %

Taux de fréquentation attendu dans le CEJ 60% fréquentation annuelle supérieure de + 30,70 %.

ALSH Périscolaire Brezolles : mercredi

PERIODES	Heures Prévisionnelles	Heures réalisées	Taux de fréquentation
Mercredi 3 – 6 ans	5 742	4 542	22,3 %
Mercredi 6-11 ans	9 396	7 357	36,10 %
TOTAL	15 138	11 899	58,40 %

Taux de fréquentation attendu dans le CEJ 60% fréquentation annuelle supérieure de – 1,60 %.

ALSH Périscolaire Laons : Matin, Soir

PERIODES	Heures Prévisionnelles	Heures réalisées	Taux de fréquentation
Périscolaire 3 – 6 ans	5 706	4 817	84,40 %
Périscolaire 6-11 ans	15 976	7 547	47,20 %
TOTAL	21 682	12 364	57 %

Taux de fréquentation attendu dans le CEJ 60% fréquentation annuelle supérieure de – 3 %.
Le nombre de places pour les 6-11 ans est à réajuster en faveur des 3-6 ans

Le secteur jeunes

PERIODES	Capacité théorique	Heures réalisées	Taux de fréquentation
Vacances AUTOMNE	864 heures	321	36 %
Séjour Juillet 2017	600	500	83,30 %

Aux vacances d'Automne, premiers chiffres positifs au regard d'un service jeunes et d'une première ouverture.
Habitation 12 Jeunes, 11 jeunes accueillis, dont 7 jeunes en moyenne par jour aux vacances d'Automne.

Les budgets
Halte-Garderie

Les dépenses	
Consommables	8 485,78 €
Services extérieurs	2 371,70 €
Autres services extérieurs (dont 7.782,79 € Gestion DSP)	8 869,01 €
Charges de personnel	74 531,39 €
Charges financières et exception.	59,38 €
Dotations	0,00 €
TOTAL DEPENSES	94 317,26 €

Les recettes	
Prestations de service	46 979,64 €
Participation usagers	9 184,22 €
Subvention d'équilibre Agglo	38 153,40 €
TOTAL RECETTES	94 317,26 €

Contribution annuelle versée par la Communauté d'agglomération dans le cadre de la DSP : 38 153 €

RAM

Les dépenses	
Consommables	1 343,13 €
Services extérieurs	775,74 €
Autres services extérieurs (dont 1 358,15 € Gestion DSP)	1 808,86 €
Charges de personnel	12 520,94 €
Charges exceptionnelles	0,00 €
Dotations	0,00 €
TOTAL DEPENSES	16 448,67 €

Les recettes	
Prestations de service	6 742,00 €
Subventions département	250,00 €
Subvention d'équilibre Agglo	9 456,67 €
TOTAL RECETTES	16 448,67 €

Contribution annuelle versée par la Communauté d'agglomération dans le cadre de la DSP : 9 457 €

Les Périscolaires

Les dépenses	Brezolles	Laons
Consommables	2 393,42 €	144,92 €
Services extérieurs	0,00 €	0,00 €
Autres services extérieurs (dont 7.080.03 € Gestion DSP)	7 616,79 €	3 871,06 €
Charges de personnel	75 697,04 €	42 866,90 €
Charges financières	39,77 €	0,00 €
Dotations	0,00 €	
TOTAL DEPENSES	85 747,02 €	46 882,88

Les recettes	Brezolles	Laons
Prestations de service	15 169,68 €	6 676,56 €
Participation usagers	33 872,09 €	14 079,86 €
Subvention d'équilibre Agglo	33 705,25 €	25 028,16 €
Produit sur exercice antérieur	0,00	1 098,30
TOTAL RECETTES	82 747,02 €	46 882,88 €

Pour le Périscolaire de Brezolles, on note un déficit de 3.000 €.
Contribution annuelle versée par la Communauté d'agglomération dans le cadre de la DSP : 25 028 €

L'ALSH Extrascolaire + mercredi

Les dépenses	
Consommables	25 709,60 €
Services extérieurs	2 671,79 €
Autres services extérieurs (dont 13 068,11€ Gestion DSP)	18 247,09 €
Charges de personnel	111 023,24€
Charges financières	291,26 €
Charges exceptionnelles	0,00 €
Dotations	326,40€
TOTAL DEPENSES	158 269,38 €

Les recettes	
Prestations de service	18 977,87 €
Participation usagers	41 128,90 €
Subvention d'équilibre Agglo	85 257,74 €
Produits exceptionnels	9 893,59 €
TOTAL RECETTES	155 258,10 €

Pour l'accueil de loisirs, on note un déficit de 3 011,28 € ;

Contribution annuelle versée par la Communauté d'agglomération dans le cadre de la DSP : 85 258 €

La participation 2017 de la collectivité étant fixée contractuellement, et la DSP étant assumée par le délégataire à ses risques et périls, celle-ci est exactement conforme au prévisionnel issu des comptes d'exploitation prévisionnel à savoir : **191 601,23 €**
Le déficit 2017, d'un montant de 6 011,28 € est donc à la charge de l'Association des PEP 28.

Perspectives 2018 :

a) Halte-Garderie
- poursuivre les démarches pour la transformation de la Halte-Garderie en Multi-Accueil,
- continuer le travail en lien avec la PMI et les différents partenariats de la Collectivité, de l'Association et du département,
- continuer l'implication des parents dans la vie de la structure,
- stabiliser l'équipe et régler la problématique de l'absence de Directrice (arrêts maladie courts et reconduits).

b) RAM
- poursuivre les démarches afin de mettre en place un RAM itinérant (sur la Commune de Laons),
- effectuer un travail de communication pour mieux faire connaître le RAM notamment auprès des familles et via une information ciblée aux Mairies qui accueillent régulièrement des jeunes parents cherchant une Assistante Maternelle.

c) Enfance
- réflexion quant à une extension des heures de fermeture du périscolaire du soir et du mercredi soir : cerner si la demande exprimée par quelques familles est motivée,
- réflexion sur l'augmentation de places pour le périscolaire de Laons,
- créer un lien plus étroit avec l'école, comme le préconise le futur « Plan mercredis ».

d) Jeunesse
- communiquer et promouvoir le secteur jeunes, tout récent,
- travailler en partenariat avec le Collège,
- maintenir un séjour au mois de juillet et mettre en place des veillées ados.

e) Généralités
- travailler les passerelles entre les différents services d'accueil éducatifs, de loisirs et scolaires (école maternelle, école élémentaire, collège et structures Petite Enfance, Enfance, Jeunesse),
- continuer à inciter les salariés à partir en formation, l'Association proposant de nombreuses thématiques en interne.

Conformément à l'article L. 1413-1 du Code général des collectivités territoriales, ce rapport a été présenté à la Commission Consultative des Services Publics Locaux le 15 juin 2018.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1411-3 et 1413-1,
Vu le rapport d'activité 2017,
Vu l'avis de la Commission consultative des services publics locaux en date du 15 juin 2018,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,
DECIDE :

- **De prendre acte** de la présentation du rapport d'activité 2017 du délégataire concernant la gestion des structures Petite Enfance, Enfance, Jeunesse dont la gestion a été confiée au PEP 28.

◤ACCUEILS DE PROXIMITE

Portage des repas

11 Modification de la grille tarifaires : Fixation des tarifs au 1er juillet 2018

Rapporteur : Martine ROUSSET

Par délibération en date du 12 décembre 2016, le conseil communautaire a validé l'harmonisation des tarifs du service de portage de repas à domicile, avec effet au 1er Janvier 2017. Ce nouveau tarif n'engendre pas de changement sur le secteur de Saint-Rémy-sur-Avre.

Pour rappel, la grille tarifaire applicable depuis le 1er Janvier 2017 est la suivante :

	TARIFS TTC AGGLOMERATION 2017		TARIFS TTC HORS AGGLOMERATION 2017	
	Personne non imposable	Personne imposable	Personne non imposable	Personne imposable
Repas complet (5 composantes)	6,80 €	7,80 €	8,50 €	9,75 €
Supplément Potage	0,75 €		0,75 €	
Supplément Pain (1/2 baguette)	0,40 €		0,40 €	

Afin d'optimiser les recettes de ce service d'action sociale, tout en limitant l'impact pour les bénéficiaires, la commission *ad hoc* a étudié une nouvelle tarification 2018 simplifiée en incluant le supplément potage, tout en maintenant la distinction entre personne imposable et non imposable.

	TARIFS TTC AGGLOMERATION 2018		TARIFS TTC HORS AGGLOMERATION 2018	
	Personne non imposable	Personne imposable	Personne imposable	Personne non imposable
Repas complet	7,80 €	8,80 €	11 € (potage inclus)	9,75 € (potage inclus)

Pour rappel, le coût de revient d'un repas est de 12,63 €.

Vu l'avis de la Commission Enfance, Action sociale et Sports en date du 20 juin 2018,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,

DECIDE :

◥ **De fixer** les nouveaux tarifs à compter du 1er juillet 2018, tels qu'ils figurent ci-dessus.

Aménagement et équilibre du territoire

11. Schéma de Cohérence Territoriale de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux : Bilan de la concertation et arrêt

Rapporteur : Olivier MARLEIX

Conformément à l'article R. 143-7 du code de l'urbanisme, la délibération arrêtant le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) peut simultanément tirer le bilan de la concertation, en l'application de l'article L. 103-6 du même code.

Les modalités de concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du schéma, les acteurs du territoire, ont été énoncées et formalisées conformément aux dispositions légales en vigueur par délibération n°2014-508 du 29 septembre 2014 :

- colloque, séminaire, questionnaires à destination de différents acteurs du territoire,
- organisation d'ateliers et réunions publiques,
- parution dans le journal de l'agglomération et publication spécifique au SCoT,
- mise à disposition d'un dossier d'information avec un registre sur lequel chacun pourra consigner ses observations (Pôle Aménagement et Equilibre du Territoire).

Ainsi, des réunions avec les services représentant les Personnes Publiques Associées, que constituent les services de l'Etat, des Conseils Départementaux et Régionaux, des Chambres Consulaires, etc., ont été organisées à chaque étape de la procédure.

Des ateliers, séminaires et des colloques thématiques ont également été tenus avec les dirigeants des mêmes organismes auxquels s'ajoutaient, les élus membres de la Communauté d'agglomération, les associations, les transporteurs, etc.

Des réunions publiques ont également été organisées à la fin du diagnostic et du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) dont les dates, l'heure et les lieux ont été communiqués dans la presse locale et sur le site internet de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux.

Les informations relatives au SCoT ont été mises en ligne sur le site internet de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux sous la rubrique « SCoT » avec possibilité pour le public d'émettre des avis depuis le formulaire de contact et la boîte à lettre électronique mise à disposition. Les documents du SCoT ont été mis en téléchargement dès leur validation par la Communauté d'agglomération.

Des expositions publiques itinérantes se sont tenues dans les communes de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux pour présenter le diagnostic, le PADD et le Document d'orientations et d'objectifs (DOO) aux habitants de juillet 2017 à février 2018.

Globalement il ressort des modalités de concertation, qui ont été réalisées tout au long de la démarche de SCoT, qu'elles n'ont pas suscité beaucoup d'observations ou remarques de la population et des personnes concernées.

Il est rappelé également que :

- les membres du conseil ont été mobilisés à de nombreuses reprises pour échanger sur le sujet de SCoT (comités de pilotage, ateliers, commission aménagement, groupes de travail, etc.),
- en parallèle de la démarche SCoT, l'étude du Programme Local de l'Habitat a été réalisée à la même échelle permettant d'alimenter le SCoT en recherchant une plus grande cohérence,
- les personnes publiques associées ont pu prendre connaissance du projet en amont, leur permettant ainsi de réagir avant l'arrêt du SCoT,
- les acteurs locaux ont pu s'informer régulièrement de l'avancement du projet notamment grâce à la mise en ligne des documents sur le site internet dédié.

Au total, entre septembre 2014 et février 2018, une cinquantaine de réunions ont permis aux élus, à la population et aux partenaires associés de s'exprimer sur le diagnostic, les enjeux, les objectifs et orientations du projet de SCoT.

Après plus de trois ans d'études, le projet du SCoT de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux est finalisé et comprend, conformément au code de l'urbanisme, les documents suivants :

1. Un rapport de présentation qui :
- expose le diagnostic,
- décrit l'articulation du schéma avec les autres documents d'urbanisme,
- analyse l'état initial de l'environnement et les perspectives de son évolution,
- explique les choix retenus pour établir le PADD et le Document d'Orientations et d'Objectifs ;

2. Un PADD qui présente le projet partagé,

3. Un DOO qui regroupe les dispositions prescriptives du SCoT et en précise la portée juridique.

Les élus ont fait le choix d'articuler leur projet de territoire autour de trois objectifs forts à relever :
- axe 1 : conforter l'organisation territoriale hiérarchisée de la Communauté d'agglomération,
- axe 2 : saisir les opportunités de développement qui s'offrent au territoire,
- axe 3 : valoriser les spécificités environnementales du territoire.

Le débat sur les orientations générales du PADD a eu lieu lors du conseil communautaire du 26 septembre 2016.

Une fois arrêté, le projet de SCoT sera transmis aux personnes publiques associées visées à l'article L. 143-20 du code de l'urbanisme qui disposent de trois mois pour donner leur avis. Le projet de SCoT arrêté, ainsi que les avis des personnes publiques associées, seront soumis à enquête publique conformément aux dispositions du code de l'environnement. A l'issue de cette enquête, le projet de SCoT sera éventuellement modifié pour tenir compte, notamment, des observations du public et des personnes associées et sera approuvé par le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux.

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles R. 143-7, L. 103-6 et L. 143-20,
Vu la délibération n°2014-508 en date du 29 septembre 2014 approuvant le lancement de la procédure d'élaboration du Schéma de cohérence territoriale,
Vu la délibération n°2016-270 en date du 26 septembre 2016 prenant acte du débat du PADD,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,
DECIDE :
- **D'approuver** le bilan de la concertation,
- **D'arrêter** le projet de SCoT tel que défini à ce jour,
- **D'autoriser** Monsieur le Président ou son représentant à transmettre le projet de SCoT pour avis aux personnes publiques associées.

Transports

13. Délégation de service public du transport urbain : rapport d'activité 2017 du délégataire

Rapporteur : Jacques LEMARE
Dans le cadre d'une délégation de service public, l'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le délégataire produit chaque année à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service. Ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécutions du service public.

Un contrat de Délégation de Service Public pour les services de transport de l'agglomération, exploité par Keolis Drouais, est mis en œuvre depuis le 1er janvier 2016 jusqu'au 31 décembre 2020.
Le périmètre des activités du délégataire porte sur les services suivants :

- le réseau urbain Linéad sur 5 communes du cœur d'agglomération (Dreux, Vernouillet, Luray, Chérisy et Ste-Gemme-Moronval),
- le transport à la demande et le transport des personnes à mobilité réduite sur les 78 communes de l'agglomération.

L'analyse du rapport d'activité 2017 de la DSP Linéad fait état des éléments principaux suivants :

1. L'exploitation du réseau

1.1 Le réseau Linéad

Le réseau se caractérise ainsi :

- cinq lignes régulières (4 en 2016),
- une ligne le dimanche,
- un service de soirée,
- une navette de centre-ville gratuite les vendredis et samedis (nouveauté 2017),
- un service de transport à la demande et de transport des personnes à mobilité réduite sur les 78 communes de la Communauté d'agglomération,
- Nombre de km parcourus : 1 080 501 km dont TAD (954 020 km en 2016). 878 318 km pour les bus urbains (792 854 km en 2016). L'évolution kilométrique ne remet pas en cause l'offre kilométrique de référence au-delà ou en deçà des 2% de variation du kilométrage commercial annuel de l'année de référence, ni les moyens mis en œuvre pour l'exploitation du service.
- 1 047 045 titres validés hors TAD (1 010 726 en 2016 et 977 450 en 2015 comprenant le TAD)

Le réseau urbain a évolué au 2 janvier 2017 avec la mise en place d'un nouveau réseau plus structuré autour de la ligne 1 (fréquence de 15 min en heure de pointe) et la création de 2 nouvelles lignes :

- **la ligne 5** qui dessert le parvis de l'hôpital de Dreux, ainsi que les communes de Luray, Sainte-Gemme-Moronval et Chérisy,
- **la citadine** qui dessert le vendredi et le samedi le centre-ville de Dreux avec des points de correspondance avec les autres lignes au niveau de la Gare et du Vieux-Pré, gratuitement.

Le réseau des lignes régulières a fait l'objet d'adaptations complémentaires pour répondre aux demandes des clients, en juillet 2017, notamment sur la ligne 1 :

- création d'une branche en Y pour desservir les quartiers Prod'homme et Bas Buissons en remplacement de la ligne 3,
- augmentation de la fréquence de passage des bus entre 9h00 et 16h00 en passant d'une fréquence d'un bus toutes les 20 minutes.

1.2 Le service de Transport à la Demande (TAD) et de Transport des Personnes à Mobilité Réduite (TPMR)

En 2017 sur l'ensemble des 78 communes de la Communauté d'agglomération :

- 202 183 kms ont été parcourus pour le TAD – TPMR (106 166 km en 2016) :
  - Ce kilométrage reste inférieur au plafond fixé par la DSP à 206 000 km.
- 13 538 voyages ont été effectués en TAD – TPMR (11 099 en 2016) :
  - 4 114 voyages d'arrêt à arrêt (2 698 en 2016),
  - 9 424 voyages d'adresse à adresse pour PMR (8 401 en 2016).

Ce service fonctionne sur trois périmètres :

- le cœur d'agglomération (5 communes centre) en TPMR (adresse à adresse) :
  - 7 213 voyages en 2017 (6 933 en 2016).
- la partie Est de l'agglomération pour le TAD et le TPMR :
  - 1 856 voyages en 2017 (965 en 2016).
- et la partie Ouest de l'agglomération pour le TAD et le TPMR :
  - 4 469 voyages en 2017 (3 201 en 2016).

Les motifs de déplacements pour l'année 2017 recensés sont les suivants : 28 % achats (31% en 2016), 24 % loisirs (26% en 2016), 21 % le travail (motif non défini en 2016), 20 % la santé (29% en 2016).

1.3 Les contrôles

En 2017, 26 991 contrôles de titres ont été réalisés. Le taux de contrôle s'établit pour l'année 2017 à 2,8 % du nombre de voyages (3,9 % en 2016), soit un taux inférieur à l'engagement contractuel de 3 %.

1.4 La qualité de service

Il est indiqué dans le rapport d'activité 2017 que 99,9 % des courses ont été réalisées mais aucun indicateur de contrôle interne, prévu contractuellement, n'est présenté.

2. Les investissements portés par le délégataire

2.1 Les véhicules

L'acquisition d'un nouveau véhicule a été réalisée en novembre 2017 ce qui a permis de réduire l'âge moyen du parc de véhicule à 4,4 ans, (5,3 ans pour les autobus) soit un rajeunissement général du parc amené à 4,4 ans (âge moyen des bus en 2016 : 5,7 ans), ce qui est mieux que prévu dans le contrat.

L'important rajeunissement du parc de véhicules a permis de diminuer fortement le nombre de pannes. Le nombre de pannes **« rouges »,** qui pénalisent le service (retard ou course non réalisée en tout ou partie) est passé de 1,23 / 10 000 km parcourus à 0,74 (soit sous le seuil des 1% définis dans le contrat).

De même, le coût d'entretien du matériel roulant est passé de 377 000 € en 2016 à 320 000 € en 2017, soit 0,30 € / km (0,44 € / km en 2016).

Les nouveaux véhicules sont plus petits (10,50 m au lieu de 12 m) pour plus de facilité de circulation.

Le PPI prévoit encore 2 véhicules en renouvellement en 2018.

La sinistralité est inquiétante en 2017 :

- augmentation des accrochages de 70% par rapport à 2016 et de 122% par rapport à 2015,
- 51 accrochages interne en 2017, soit près d'un par semaine.

2.2 Le matériel embarqué

Un nouveau système billettique a été déployé fin 2017. Il intègre les fonctionnalités du système précédent et apporte des innovations tel que la gestion intégrale des recettes dans un progiciel et la sécurisation des données dans un serveur de type « Cloud ». Le suivi de la fréquentation sera donc affiné en 2018.

Le nouveau système a nécessité le remplacement de tous les supports de billetterie :

- les cartes à puce sont remplacées par une nouvelle carte sans contact,
- les tickets magnétiques sont remplacés par un ticket à QR-code ou une carte sans contact rechargeable.

Le matériel embarqué (pupitre, valideur, portables de contrôle) et les terminaux de vente ont été remplacés par de nouveaux équipements.

Ce changement de la billettique a été réalisé sans impact sur la subvention forfaitaire d'équilibre (SFE).

Les 20 bus circulant sur le réseau sont équipés d'un Système d'Aide à l'Exploitation et d'Information Voyageurs (SAEIV) dans les véhicules permettant d'avoir une information en temps réel du réseau.

En complément du système embarqué, 5 bornes d'informations aux voyageurs ont été implantés aux principaux arrêts du réseau, conformément au contrat.

Tous les véhicules sont équipés d'un système de vidéosurveillance (composé de 3 caméras, d'un micro et d'un enregistreur numérique) et de radiophonies, permettant ainsi de simplifier les relations entre l'exploitation et les conducteurs sur le terrain.

2.3 Le mobilier urbain

En 2017, outre l'entretien courant des poteaux d'arrêt prévu dans le contrat, 12 poteaux neufs ont été implantés pour remplacer des poteaux détériorés, pour déplacer des arrêts et pour créer de nouveaux arrêts.

3. La gestion du personnel

3.1 L'effectif

L'effectif total de Keolis Drouais s'élève à 47 salariés (43 en 2016) dont 41 conducteurs (39 en 2016), plus 6,8 ETP mis à disposition par Keolis Eure-et-Loir ou Kéolis S.A. (10,4 ETP en 2016). Il est a noté que contractuellement, le Manager d'exploitation devrait intégrer la société dédiée et non pas mis à disposition. Le délégataire justifie cet état par le statut de cadre de la personne concernée.

À la suite de 6 départs connus en 2017 (11 en 2016), l'âge moyen du personnel est passé de 42 ans en 2016 à 40 ans en 2017, de 43 à 40 ans pour les conducteurs.

3.2 L'absentéisme

Le taux d'absentéisme a été légèrement amélioré en 2017 avec 14,40 % (16,61 % en 2016). Ce taux demeure néanmoins très élevé et atypique ; il est justifié par le délégataire par des absences longues de quelques salariés : 10 personnes concentrent 90 % de l'absentéisme. Cependant, des mesures ont été prises par Kéolis Drouais pour réduire ce taux et 2 arrêts de travail de longue durée ont été soldés en 2017 par une procédure de licenciement pour inaptitude.

3.3 La formation et l'insertion :

728 heures de formations ont été dispensées en 2017 (987 heures en 2016).
26 119,62 heures d'insertion ont été effectuées en 2017 pour 28 salariés en CDI et un salarié en CDD.

4. L'action commerciale

Une nouvelle agence commerciale, l'Agglomobilité, a été inauguré en avril 2017, sur le site de la gare de Dreux, et regroupe dans un même espace de vente les deux réseaux du territoire : Keolis et Transbeauce. Le coût total des travaux s'est élevé à 116 000 € HT contre 73 500 € prévus. Ce montant fait l'objet de l'article 2 de l'avenant 1 de la DSP, signé en février 2017.
Outre la diffusion des guides voyageurs, plans de réseau et dépliants informatifs actualisés, la mise en place de la nouvelle billettique a fait l'objet d'un important dispositif de communication en décembre 2017 : distribution du dépliant explicatif dans les boites aux lettres et sur les points de diffusion et campagnes de communication dans les véhicules, en agence et sur le site internet.
Le site Linéad.fr a été visité 75 867 fois en 2017.
En outre, l'information par SMS s'est largement développée pour les situations perturbées (travaux, intempéries) avec 437 inscrits au service (54 en 2016).
La campagne de communication « Prenez la parole » réalisée en 2017 a permis d'enregistrer 96 réclamations de clients en 2017 (104 en 2016).

5. Les éléments financiers

5.1 Les charges

Les charges 2017 prévues contractuellement étaient estimées à 4 487 192 €, actualisées à 4 542 204 €. Les charges réelles enregistrées s'élèvent à 4 443 251 € soit -2,18 % (98 953 € d'économies réalisées).

Les charges de structures sont globalement conformes aux prévisions, en revanche, Kéolis Drouais réalise un montant de marge réel deux fois supérieur au montant prévisionnel en 2017 : 109 082 €.

Le coût kilométrique réalisé est en dessous des prévisions (-18 %) et en forte baisse par rapport à 2016 malgré 11 % de km effectué en plus et un kilométrage 2017 conforme aux prévisions.

5.2 Les recettes

L'avenant 1 à la convention, signé en février 2017, ayant pour objet la prise en compte des coûts liés aux travaux de l'agence commerciale, la modification des conditions d'entretien des biens mis à disposition du Délégataire par la Communauté d'agglomération du pays de Dreux et la modification des indices pour donner suite à la mise à jour de la nomenclature INSEE, a modifié le montant total de la SFE.

Pour 2017, il était prévu :
- 3 644 428 € pour les services réguliers, actualisé à 3 689 227 €,
- et 514 557 € pour les services TAD et TPRM,
- soit un total de 4 203 784 € actualisés.

La SFE facturée en 2017 s'élevait à :
- 3 675 681 € pour les services réguliers (le ratio de couverture initialement prévu n'est donc pas atteint)

- 538 058 € pour les services de TAD-TPMR (514 557 € + 23 791 € de dépassement de plancher fixé à 0.233 € HT du km au-delà du 100 000ème km, le TAD ayant généré 102 183 km supplémentaire en 2017).
- Soit un total de 4 213 739 €.

Les recettes de billetterie, tickets TAD compris, s'élèvent à 767 884 € (750 183 € en 2016), soit une différence de – 11,8 % par rapport à l'engagement de recettes contractuel (852 977 €). L'érosion des recettes enregistrée en 2016 était due principalement à la diminution de la subvention accordée aux jeunes scolaires par la Ville de Dreux. En 2017, les effets conjugués du nouveau réseau et des évolutions tarifaires ont permis de rattraper ce retard sans pour autant le combler par rapport à l'engagement prévisionnel de la DSP.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1411-3 et 1413-1,
Vu le rapport d'activité 2017,
Vu l'avis de la Commission transport en date du 15 juin 2018,
Vu l'avis de la Commission consultative des services publics locaux en date du 15 juin 2018,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,
DECIDE :

- **De prendre acte** de la présentation du rapport d'activité du délégataire de transport urbain Keolis Drouais pour l'année 2017.

14. Avenant n°3 à la DSP Linéad : autorisation de signature

Rapporteur : Jacques LEMARE

Par délibération en date du 28 septembre 2015, le Conseil communautaire a autorisé le Président à signer la convention de délégation de service publique pour l'exploitation du réseau de transports urbains de la Communauté d'agglomération. Le contrat a pris effet au 1er janvier 2016 et se terminera le 31 décembre 2020.

Un premier avenant, signé en mars 2017, a eu principalement pour objet d'acter la prise en compte des coûts liés aux travaux de l'agence commerciale «L'Agglomobilités» et la modification des conditions d'entretien des biens mis à disposition du Délégataire par la Communauté d'agglomération du pays de Dreux.
Un second avenant adopté en mars 2018 a eu pour objet d'acter l'extension du service de Transport à la Demande aux 81 communes de la Communauté d'agglomération, la mise à jour de l'offre de transport du réseau de lignes régulières à compter du 26 février 2018 et le remplacement du système billettique.

Afin de répondre au mieux aux attentes des usagers du réseau Linéad, ce projet d'avenant n°3 a pour objet :
- l'intégration de la ligne régulière n°6 « Dreux – Saint-Lubin-des-Joncherets »,
- la modification de la grille tarifaire du réseau.

1. L'intégration de la ligne régulière n°6 « Dreux – Saint-Lubin-des-Joncherets »

Depuis le 1er septembre 2016, la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux a un marché avec Kéolis Eure-et-Loir pour l'exploitation de la Ligne interurbaine entre St-Lubin-des-Joncherets et Dreux.
Afin de répondre aux besoins des usagers de cette ligne en matière de vente de titres, de tarification, d'interopérabilité avec le réseau urbain et d'information, il est proposé d'intégrer cette ligne 6 dans le périmètre de la DSP Linéad.

Si, dans un 1er temps, le service en matière de desserte et de fréquence n'évoluera pas, à compter du 1er septembre 2018, les usagers pourront bénéficier de services supplémentaires, notamment en termes d'information et d'intermodalité :
- même billettique sans contact que sur les autres lignes urbaines, avec correspondances facilitées,
- système d'information aux voyageurs en temps réel sur smartphone + alertes SMS,
- application des tarifs Linéad et achats des titres à l'Agglo Mobilités et recharges sur internet,
- informations sur la ligne dans tous les outils de communication Linéad : guides horaires, plans, internet, etc.

Actuellement, la balance financière annuelle de gestion de la Ligne 6 est la suivante :

- Dépenses :
  - 200 000 € pour le marché,
  - 10 000 € d'informations aux voyageurs,
  - 1 000 € d'impressions des tickets et fiches horaires,

  Total : 211 000 €
- Recettes :
  - 21 000 € de recettes commerciales,
  - 36 000 € de recettes scolaires,
  - 34 000 € de compensation de la Région,

  Total : 91 000 €
- Bilan : - 120 000 €

Dans le cadre de l'intégration de la ligne 6 dans le contrat de DSP :

- Dépenses :
  - 182 700 € de SFE supplémentaire,
  - 0 € pour l'informations aux voyageurs,
  - 0 € pour la billettique,

  Total : 182 700 €
- Recettes :
  - 0 € pour les recettes commerciales (Kéolis),
    - 36 000 € de recettes scolaires,
    - 34 000 € de compensation de la Région,

  Total : 70 000 €
- Bilan : - 112 700 €

2. Modification de la grille tarifaire Linéad

Pour plus de lisibilité et pour harmoniser les tarifs scolaires sur l'ensemble du périmètre de la Communauté d'agglomération, à compter du 1er juillet 2018, la gamme des tarifs « moins de 26 ans » est remplacée par :

- une gamme « moins de 18 ans » avec un tarif mensuel et annuel,
- une gamme « moins de 28 ans » avec un tarif mensuel et annuel.

De ce fait, la gamme « plus de 26 ans » devient la gamme « plus de 28 ans ».

En outre, conformément au souhait de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux de permettre aux élèves collégiens et lycéens d'emprunter les lignes du réseau Linéad avec leur carte transport de scolaire, une nouvelle carte, le « Pass Linéad+ » sera active à compter du 3 septembre 2018.

Les principes de fonctionnement du « Pass Linéad + » sont les suivants :
En contrepartie du paiement d'un supplément de 15 € TTC, en plus du tarif de la carte scolaire, les élèves pourront bénéficier d'une carte ouvrant un accès illimité à l'ensemble des lignes régulières Linéad du 3 septembre 2018 au 7 juillet 2019.
Le délégataire délivrera une carte électronique « sans contact » compatible avec la billettique du réseau urbain. La carte sera fabriquée par le délégataire sur la base des informations fournies par la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux. Cette carte servira à la fois à emprunter les lignes scolaires (présentation de la carte « à vue » au conducteur) et le réseau Linéad (validation électronique).
Le délégataire encaisse et conserve la recette commerciale correspondant au supplément (le montant de la carte scolaire sera payé par les usagers à la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux). En contrepartie, le délégataire prend en charge les coûts de développement informatique et les charges de fonctionnement du service, sans impact sur la subvention d'exploitation.

Vu l'article 55 de l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession,
Vu les articles 36 et 37 relatifs à la modification des contrats de concession en cours d'exécution du décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession,
Vu le projet d'avenant n°3 à la délégation de service public Linéad.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,

DECIDE :

- **D'autoriser** Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant n°3 à la Convention de Délégation de service public transport.

15.Convention avec EPN pour l'organisation des transports scolaires : Autorisation de signature

Rapporteur : Jacques LEMARE

Par arrêté inter-préfectoral DRCL/BCLI/2017-57 du 4 décembre 2017, les communes de La Madeleine-de-Nonancourt, Louye, Saint-Georges-Motel et Rueil-la-Gadelière se sont retirées de la Communauté de Communes Interco Normandie Sud Eure (INSE), pour adhérer à la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux au 1er janvier 2018.

Afin d'assurer la continuité de service pour les transports scolaires sur ces communes, une convention a été établie entre l'INSE et la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux afin d'assurer l'organisation du service de transport scolaire entre l'INSE et la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, pour la période du 1er janvier 2018 au 7 juillet 2018.

A compter du 3 septembre 2018, la Communauté d'agglomération d'Evreux Portes Normandes gèrera, par délégation de la Région Normandie, les services de transports scolaires SRDT 7 – 125 et SRDT 7 – 126 qu'empruntent les élèves de Louyes et La Madeleine-de-Nonancourt.

La présente convention a donc pour objet de fixer les modalités de la participation de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux au coût du transport scolaire, géré par Evreux Portes de Normandie, pour ces élèves.

La Communauté d'agglomération du Pays de Dreux assure les inscriptions et la gestion des règles des transports des élèves de ces communes. EPN s'acquitte des factures des transporteurs, après vérification du service fait et perçoit la subvention de la Région Normandie correspondante aux circuits exécutés.

Au vu des factures acquittées, EPN appellera chaque année à la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux la participation financière du restant à charge au titre de ces circuits et selon la règle convenue ci-dessous :

((coût du marché - subvention) / nombre total d'élèves) x nombre d'élèves de l'Agglo.

L'estimation financière de la participation de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux est d'environ 11 700 € par an.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,

DECIDE :

- **D'autoriser** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention avec EPN portant sur l'organisation des transports scolaires à compter du 3 septembre 2018, ainsi que tous les documents y afférents.

Développement économique

16. Parking Silo du PEM de Dreux : fixation des tarifs de stationnement

Rapporteur : Gérard HAMEL

Le futur parking silo du pôle Gare de Dreux entrera en service à l'automne 2018. Il convient d'ores et déjà de fixer les tarifs de stationnement.

Il est proposé que ces tarifs soient en grande partie identiques à ceux pratiqués dans les autres parkings publics de la ville de Dreux, tout en restant adaptés au fonctionnement d'une gare soit :

TARIFS HORAIRES (TTC)	
0h15	0,15 €
0h30	0,30 €
0h45	0,60 €
1h	1,20 €
1h15	1,70 €
1h30	2,20 €
1h45	2,70 €
2h	3,20 €
2h15	3,70 €
2h30	4,20 €
2h45	4,70 €
3h	5,20 €
3h15	5,60 €
3h30	6,00 €
3h45	6,40 €
4h	6,80 €
4h15	7,20 €
4h30	7,60 €
4H45	8,00 €
5H	8,40 €
5h15	8,80 €
5h30	9,20 €
5h45	9,60 €
6h	10,00 €
6h15	10,40 €
6h30	10,80 €
6h45	11,20 €

7h	11,60 €
7h15	12,00 €
7h30	12,40 €
7h45	12,80 €
8h	13,20 €
8h15	13,60 €
8h30	14,00 €
8h45	14,40 €
9h	14,80 €
9h15	14,90 €
9h30	15,00 €
9h45	15,10 €
10h	15,20 €
10h15	15,30 €
10h30	15,40 €
10h45	15,50 €
11h	15,60 €
11h15	15,70 €
11h30	15,80 €
11h45	15,90 €
12h	16,00 €
Au-delà de 12 heures	15 centimes/15 mn
ABONNEMENTS (TTC)	
Du lundi au vendredi, 4 h – 23 h	45 €/mois
Du lundi au samedi, 4 h – 23 h	55 €/mois
7 JOURS SUR 7, 24h/24	75 €/mois

Tous les tarifs ci-dessus sous soumis à la TVA au taux en vigueur.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,
DECIDE :

- **De fixer** les tarifs ci-dessus, applicables à compter de l'ouverture du parking silo de la gare de Dreux.

17. Concession d'aménagement du Parc d'entreprises La Radio à Dreux : retrait de la délibération n°2017-250 et autorisation de signature de l'avenant n°8

Rapporteur : Gérard HAMEL

Le contrat de la concession d'aménagement du Parc d'entreprises « La Radio » a été signé le 21 décembre 2007 avec la Société d'Economie Mixte Locale dénommée la SEMCADD. Dans le cadre de cette concession, les objectifs de l'opération fixés sont les suivants :

- accueillir des emplois en nombre comparable à ceux qui étaient présents sur le site avant sa fermeture, soit environ 600 emplois,
- créer une offre locative à destination des entreprises, offre qui manquait fortement dans l'agglomération,
- diversifier le tissu des entreprises de l'agglomération, en particulier par un apport exogène,
- améliorer l'image économique de l'agglomération grâce à l'impact de la création d'un parc d'entreprises attractif et exemplaire en termes de qualités architecturales, environnementales et d'offre de services aux entreprises.

La durée de ce contrat a été fixée initialement à 8 ans, ceci à compter de sa date de prise d'effet ; soit une expiration prévue en décembre 2015. Ce contrat a fait l'objet de deux prolongations successives, par avenant n°4 du 30 décembre 2013 et par avenant n°5 du 12 septembre, jusqu'au 31 décembre 2019.

Or, malgré un rythme correct de commercialisation, marqué cependant par des aléas de conjoncture, les équilibres économiques ont nécessité que la SEMCADD et la collectivité Concédante s'emploient à :

- dynamiser le plan de commercialisation pour louer les bâtiments,
- rechercher les moyens de rehausser le niveau de trésorerie de l'opération, permettant un fonds de roulement. Des discussions sont actuellement en cours avec les créanciers, et notamment les banques actionnaires, en vue d'aboutir à un accord sur un refinancement
- différer le plan d'actions de vente (en bloc ou par lot) pour permettre de diminuer les capitaux restant dus.

Depuis, parmi les facteurs susceptibles de faciliter son refinancement, l'allongement de la durée de la concession était envisagé. L'enjeu était par conséquent de poursuivre le remboursement de la dette au-delà de 2019 et ceci jusqu'en décembre 2032 ; si la dette était restructurée par le pool bancaire.

En effet, cette option devait d'une part, permettre la poursuite dans de bonnes conditions de la valorisation du site « La Radio », à Dreux et, d'autre part, mettre en place les conditions indispensables à la conclusion d'un protocole de conciliation restructurant la dette de la SEMCADD (plan A). C'est dans ce cadre que la délibération n°2017-250 du 11 décembre 2017 a été approuvée. Or, les banques n'ont pas adhéré de manière unanime à la solution de conciliation envisagée et proposée par la SEMCADD.

C'est pourquoi, la SEMCADD a déposé le 11 juin 2018, une requête aux fins d'ouverture d'une procédure de conciliation auprès du Président du Tribunal de commerce de Chartres tendant à la mise en œuvre d'un nouveau plan de restructuration de la SEMCADD (plan B). Dès lors, la délibération n°2017-250 n'a plus d'objet, sauf en ce qui concerne la suppression de l'obligation à la charge du Concessionnaire de verser au bilan de l'opération une redevance pour occupation des locaux (ou loyer) au titre de son siège social. En effet, lesdits locaux sont la propriété de la SEMCADD et ceci par un acte notarié de 2008.

Il s'ensuit que le nouvel avenant n°8 proposé ne modifie donc que l'article 10.5 de la concession, dans sa rédaction introduit par l'avenant n°3 en 2011, lequel stipulait les conditions d'occupation par la SEMCADD des locaux situés dans le périmètre de l'opération. Cet article est réputé nul et non avenu.

Vu les articles L300-4 et suivants du Code de l'Urbanisme,
Vu le contrat de concession de l'opération d'aménagement du Parc de la Radio et les avenants n°1 à 7,
Vu le projet d'avenant n°8 à la concession d'aménagement du parc d'entreprises « La Radio »,

A M. Depondt qui précise qu'il ne lui ait pas donné de réponse lorsqu'il demande le montant de l'actif de la SEMCADD et la valorisation des immeubles, M. Hamel répond que ces données sont publiques.
M. Depondt demande donc quel est le montant des cautions données par l'Agglo sur l'emprunt, M. Hamel répond que cela correspond à 60% en moyenne sur 23 millions, l'Agglomération est donc engagée sur environ 13 millions. Pour autant la SEMCADD perçoit également 1 700 000 euros de loyer par an ce qui permet de rembourser l'emprunt.

M. Depondt souligne que s'il n'y avait pas de difficulté il n'y aurait pas eu de saisine du tribunal de commerce. Or si la phase de négociation n'aboutit pas le conciliateur n'a pas d'autre choix que de proposer la déclaration de cession de paiement, ce qui n'est pas anodin pour l'Agglo dès lors qu'elle se porte caution.
M. Hamel précise que l'échec des négociations est récent et que cela amène à la construction d'une SCI. M. Hamel rappelle qu'il reviendra vers la commission mais également vers le Conseil communautaire suivant les accords qui auront été pris. Il va y avoir une phase de négociation avec les banques pour négocier les prêts.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,
DECIDE :

- **D'approuver** le retrait de la délibération n°2017-250 du 11 décembre 2017 approuvant l'avenant n°8 lequel autorisait la prolongation de la durée de la concession d'aménagement jusqu'en 2032.
- **D'autoriser** le Président à signer un nouvel avenant n°8 portant uniquement modification de l'article 10.5 du contrat de concession d'aménagement du Parc d'entreprises « La Radio » à Dreux.

◤CULTURE ET TOURISME

Atelier à spectacle

18 Saison artistique et culturelle 2018-2019 : Fixation des tarifs des billets et des abonnements

Rapporteur : Jean-Pierre GABORIAU
L'Atelier à spectacle propose la diffusion de spectacles au public, principalement sur le champ contemporain du spectacle vivant (musique, théâtre, danse, arts du cirque, spectacles pluridisciplinaires).

La programmation « tout public » repose sur une combinaison de spectacles de Premières séries (têtes d'affiches) et Deuxièmes séries. Pour l'ensemble des spectacles, le public peut choisir entre des billets à l'unité et des abonnements. Dans le cadre de certaines actions culturelles, un abonnement à 3 spectacles est inclus : tel est le cas pour « Les Prémices de la scène » vers les jeunes amateurs, « Premières places – la classe culturelle » vers les établissements scolaires du Secondaire. L'Atelier à spectacle propose également une programmation « jeune public » pour les classes de Primaire : un tarif préférentiel pour les élèves de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux est prévu. Pour l'achat de billets sur le site Internet de l'Atelier à spectacle, des tarifs « commission » et « frais de port » sont également proposés.

Le détail des tarifs envisagés pour la saison culturelle 2018/2019 est le suivant :

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,
DECIDE :

- **De fixer** les tarifs d'inscription des classes de collèges et de lycées dans le cadre de « Premières Places – la classe culturelle »,
- **De fixer** les tarifs des billets et abonnements pour les spectacles et activités programmés à l'Atelier à spectacle en 2018/2019

18.1 Saison artistique et culturelle 2018-2019 : autorisation de signature des conventions

Rapporteur : Jean-Pierre GABORIAU

Dans le cadre de sa saison artistique et culturelle 2018/2019, quatre axes sont développés par l'Atelier à spectacle :

- **la diffusion de spectacles**, reposant sur un équilibre entre théâtre et musiques actuelles, complété par quelques représentations de danse, arts du cirque, spectacles pluridisciplinaires, spectacles d'humour (programmation « tout public » et « jeune public »). La diffusion représente 56% du budget artistique,
- **l'accompagnement d'équipes artistiques**, par un accueil en résidence pour des répétitions et/ou la prise en charge de tout ou partie des frais d'accueil en résidence et/ou un soutien financier à la création (apport en coproduction). L'accompagnement des équipes artistiques, objet du conventionnement avec la DRAC Centre-Val-de-Loire, représente 16% du budget artistique,
- **des actions culturelles** pour sensibiliser les publics aux pratiques artistiques et culturelles (publics scolaires de primaire, collèges et lycées). Les actions culturelles correspondent à 10 % du budget artistique.

Une présentation détaillée des spectacles et des activités prévues en 2018/2019 est annexée à la présente délibération.

Ainsi, pour encadrer les activités de l'Atelier à spectacle entre septembre 2018 et juin 2019, la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux sera amenée à signer des documents contractuels :

- pour la diffusion, des contrats de cession de spectacles (achat) ou de coréalisation (partage des recettes de billetterie au-delà d'un minimum garanti au producteur), pour chacun des spectacles listés dans l'annexe,
- pour l'accompagnement d'équipes artistiques, des contrats de coproduction, des conventions de résidences et de mise à disposition d'espace,
- pour les actions culturelles, des conventions avec les artistes ou équipes artistiques.

Pour l'action « Premières Places – la classe culturelle », en direction du secondaire :

- 1 500 € par classe de lycée (tarif identique à la saison précédente),
- 1 500 € par classe de collège.

Les établissements ont par ailleurs la possibilité de demander un soutien financier pour mener cette action, pour les collèges auprès du Conseil départemental dans le cadre du dispositif « Arts au collège » ; pour les lycées auprès de la Région, dans le cadre de « Aux arts ! Lycéens et apprentis » et « Lycéens et création contemporaine ».

Quelques modifications pourront être apportées à la programmation au fur et à mesure du déroulement de la saison (remplacement d'un spectacle par un autre en cas d'annulation, etc.), dans la limite des crédits budgétaires impartis.

Vu la présentation des spectacles et activités prévus en 2018/2019 annexée,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,

DECIDE :

- **D'autoriser** Monsieur le Président ou son représentant à signer les contrats et conventions découlant de la programmation artistique et culturelle,
- **D'autoriser** la modification de la programmation en cours de saison pour faire face aux imprévus (notamment en cas d'annulation de spectacle), dans la limite des crédits budgétaires prévus.

◤COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT ET LE BUREAU PAR DELEGATION

Vie institutionnelle

19.Compte rendu des décisions prises par le Président et le bureau dans le cadre de leurs délégations

Rapporteur : Gérard HAMEL

Par délibérations n°2014-141 et 2014-142 du 14 avril 2014, et par délibérations n°2014-496 et n°2014-497 du 29 septembre 2014, le Conseil communautaire a délégué respectivement au bureau et au Président une partie de ses attributions. Conformément à l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales, le Président rend compte des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Décisions prises par le **bureau** dans le cadre de ses délégations :

Bureau du 14 mai 2018 :

Eau assainissement	Arrêt du conventionnement en 2019: Arrêt	**2018-115**
Contractualisations	Avis sur les demandes de subvention présentées au titre du dispositif régional « A Vos Id » : gala inter culturel de danse	**2018-116**

Décisions prises par le **Président** dans le cadre de ses délégations :

18/04/2018	Marchés publics	Autorisation de signature de l'avenant n°1 au marché « Réaménagement de la déchetterie d'Anet » lot n°1 « Terrassement- VRD – Maçonnerie attribué à EIFFAGE ROUTE IDF / CENTRE d'une **plus-value de 19 691,23 € (+10,38% du marché initial)**	**A2018-39**
18/04/2018	Marchés publics	Autorisation de la signature de l'avenant n°1 au marché « Réaménagement de la déchetterie d'Anet » lot n°3 électricité CFO attribué à ELEC3D d'une **plus-value de 990,00 € H.T (+10,21% du marché initial)**	**A2018-40**
18/04/2018	Marchés publics	Autorisation de la signature de l'avenant n°1 au marché « Réaménagement de la déchetterie d'Anet » lot n°4 clôtures – portail – espace vert attribué à COMPAGNIE NORMANDE DES CLOTURES d'une **plus-value de 4 445,35 € (+23,65 % du marché initial)**	**A2018-41**
18/04/2018	Marchés publics	Attribution du marché « étude de programmation des aménagements du plan d'eau de Mézières-Ecluzelles et assistance à maîtrise d'ouvrage de la scénographie intérieure et extérieure et des aménagements extérieurs de la maison des espaces naturels » au groupement dont le mandataire est l'Agence 7 Lieux pour un **montant de 59 895 € H.T** (toutes tranches confondues) et autorisation de signature	**A2018-42**
19/04/2018	Domaine et patrimoine	Pôle de service pour les salariés et les entreprises - Convention d'occupation précaire pour la restauration interentreprises 1er semestre 2018	**A2018-43**
27/04/2018	Marchés publics	Approbation de l'avenant n°1 au marché « Elaboration d'une cartographie trame verte et bleue et d'un programme opérationnel en faveur de la biodiversité sur le territoire de l'Agglomération du Pays de Dreux » prolongeant, **sans incidence financière** la durée d'exécution du marché du 10 mai 2018 au 1er octobre 2018 et autorisation de signature	**A2018-44**

03/05/2018	Marchés publics	Autorisation du Contrat de Cession avec l'association « POUR MA POMME » (846 € TTC)	**A2018-45**
12/05/2018	Marchés publics	Autorisation du contrat de cession pour l'organisation d'un concert avec l'ensemble Cairn à l'Ar(t)senal le 13 mai 2018 à 14h30 (1 500 € HTY)	**A2018-46**
15/05/2018	Transports	Approbation des conditions d'utilisation de l'abonnement au transport scolaire annuel des élèves de maternelle, primaire, collège et lycée utilisant des lignes du réseau de transport scolaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux	**A2018-47**
16/05/2018	Marchés publics	Autorisation de signature et attribution du marché « Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aide à la décision dans le cadre de l'optimisation des circuits de collecte en porte à porte et apport volontaire ainsi que la rédaction et la passation des marchés liés à la collecte des déchets ménagers et assimilés» à la société OPTAE pour **un montant de 47 500 € H.T** (toutes tranches confondues et après négociation)	**A2018-48**
16/05/2018	Marchés publics	Autorisation de signature et attribution du marché « Maîtrise d'œuvre pour les travaux d'extension du réseau d'assainissement au hameau de Cherville à Villemeux-sur-Eure » à la société VERDI INGENIERIE CŒUR DE France pour un **montant de 37 401,50 € H.T**	**A2018-49**
18/05/2018	Marchés publics	Attribution du marché « création, conception, réalisation, impression et routage des éléments de communication de l'Atelier à spectacle, la Scène conventionnée de la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux – saison 2018/2019 » respectivement aux entreprises suivantes: - LINEA PICA pour le lot n°1 « Création, conception et réalisation graphique » d'un **montant de 11 328,00 € HT** (variantes obligatoires et tranches optionnelles comprises), - TOPP IMPRIMERIE pour le lot n°2 « Impression d'affiches, de cartons d'invitation et de pochettes à billets » d'un **montant de 6 095,10 € HT**, (tranche optionnelle « premières lignes » comprise), - IMPRIMERIE CHAUVEAU pour le lot n°3 « Impression des publications » d'un **montant de 3 470,00 € HT** (hors mille supplémentaire et tranche optionnelle comprise) et pour le lot n°4 « Routage » d'un **montant de 16 009 € HT** (sur une base de 33 000 envois à l'année après négociation et sans la tranche optionnelle)	**A2018-50**
23/05/2018	Marchés publics	Autorisation de l'avenant n°4 au marché n°2017/09 « Réhabilitation d'un immeuble pour la création d'un équipement périscolaire en RDC et la rénovation d'un logement à l'étage à SOREL MOUSSEL » engendrant une **moins-value de - 703,74 € HT, à savoir – 0,23 % du montant initial du marché** (l'ensemble des avenants de ce marché représente une plus-value de 14 748,06 € HT soit +4,83 % du montant initial du marché)	**A2018-51**
23/05/2018	Enfance, jeunesse, famille	Autorisation de signature avec la Caisse d'Allocations Familiales d'Eure et Loir de la convention d'objectifs et de financement, Prestation de service accueil de loisirs sans hébergement pour «l'Accueil Adolescent », équipement situé à CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS	**A2018-52**

23/05/2018	Enfance, jeunesse, famille	Autorisation de la convention de reversement de la prestation de compensation du handicap versée par la MDA aux représentants légaux de l'enfants Quentin BENOIT pour l'accueil de l'enfant à l'accueil de loisirs de Châteauneuf en Thymerais en juillet 2017	**A2018-53**
23/05/2018	Développement économique	Approbation des termes de la convention de partenariat pour le développement et la promotion des pépinières d'entreprises du Drouais, et notamment le versement par la Communauté d'agglomération d'une participation de **20 000 € nets** pour l'année 2018 et autorisation de signature de la convention avec l'association BGE ISMER	**A2018-54**
24/05/2018	Eau-Assainissement	Approbation de la convention de partenariat avec Eau de Paris et la Chambre d'Agriculture d'Eure-et-Loir pour la mise en œuvre du plan d'actions agricoles sur les aires d'alimentation des captages de Vernouillet et Vert-en-Drouais	**A2018-55**
24/05/2018	Développement économique	Approbation des termes de la convention de partenariat et autorisation de signature de la convention avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat d'Eure et Loir	**A2018-56**

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,

DECIDE :

- **De prendre acte** des décisions prises par le Président et le bureau dans le cadre de leurs attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.